

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, présidente**
M. MICHEL GERMAIN, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE BURY**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 15 mars 2021 à 19 h
Par visioconférence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 15 MARS 2021

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

PRÉSENTATION DU PORTE-PAROLE DE L'INITIATEUR DU PROJET 14

SUSPENSION

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. CÉDRIC BOURGEOIS, POUR BERNARD BOURGEOIS 23

Mme MONIQUE SCHOLZ 36

M. MARTIN GAGNON 52

M. FABIAN GARCIA..... 58

SUSPENSION

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. KAREL MÉNARD 67

M. NICHOLAS CHEVALIER 83

Mme JACINTHE CARON 99

Mme GENEVIÈVE GAUDREAU 109

SUSPENSION

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. CÉDRIC BOURGEOIS, POUR BERNARD BOURGEOIS 132

Mme MANON FLEURY 150

SÉANCE AJOURNÉE AU 12 AVRIL 2021 À 13 H 30

SÉANCE DU 15 MARS 2021
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'enquête et de l'audience publique sur le Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Bury.

Mon nom est Marie-Hélène Gauthier et j'ai été désignée pour présider cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette.

À ce titre, je coordonne les travaux de la commission et préside les séances publiques. Je pose des questions, de même que mon collègue, le commissaire, monsieur Michel Germain.

Dans un monde idéal, nous serions ce soir dans votre région, pour vous parler en personne. Mais pandémie oblige, nous devons le faire de manière numérique.

Toutefois, soyez rassurés, nous poursuivons nos mandats de cette façon au BAPE depuis le mois de mai dernier et, bien que nous ne sommes pas à l'abri de problèmes techniques, les séances publiques se déroulent bien et les citoyens avec qui nous avons échangé étaient satisfaits.

Je vous mentionne d'entrée de jeu que ceux et celles qui désirent poser des questions à la commission pendant les séances publiques sur le projet doivent s'inscrire à notre registre. Je vous invite à le faire dès maintenant, soit en ligne dans notre site Web ou par téléphone, au 1 (800) 463-4732, poste 6.

Nous vous invitons à suivre les consignes transmises dans le message d'accueil. Un membre de l'équipe du BAPE communiquera avec vous pour confirmer certains détails et pour vous transmettre des informations sur votre intervention devant la commission. Vous pouvez donc vous

inscrire dès maintenant pour la séance de ce soir. Les coordonnées vous seront par ailleurs données de nouveau plus loin dans la présentation.

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre, le 16 février dernier. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Philippe Bourke.

« Monsieur le Président,

Je vous informe que l'étude d'impact concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury a été jugée recevable conformément aux dispositions de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère le sixième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi, je donne le mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury par Valoris et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

En effet, les enjeux que soulève le projet, notamment sur les impacts relatifs aux nuisances liées aux odeurs pour la population environnante, à la gestion et au traitement des eaux de lixiviation, aux émissions de gaz à effet de serre et à la justification du besoin d'enfouissement justifient la tenue d'une audience publique sans que l'initiateur n'ait à entreprendre la période d'information publique.

Le mandat du BAPE débutera le 15 mars 2021. Considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables, j'invite le BAPE à mettre en œuvre les adaptations qu'il juge nécessaires à ses pratiques pour cette étape afin de respecter ces mesures.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs. »

Et c'est signé : *« Benoit Charrette, Ministre ».*

65 Je vous rappelle qu'une commission n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre
une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer
au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

70 Je précise qu'une commission d'enquête doit s'en tenir à l'objet de son mandat et que ni elle
ni le BAPE ne peuvent en élargir la portée.

75 Ainsi, le mandat d'enquête confié au BAPE porte sur l'agrandissement du LET de Bury et non
sur la gestion des matières résiduelles dans la région ou sur les autres composantes du parc
éco-industriel de Valoris. Pour évaluer le projet, la commission pourra toutefois s'enquérir de
certaines composantes techniques que partagerait le projet à l'étude avec les installations actuelles.

80 Je tiens également à vous dire que le mandat qui nous a été confié sera mené parallèlement
et en toute indépendance de celui confié récemment au BAPE, soit de tenir une commission
d'enquête et d'audience de type générique sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes au
Québec.

Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information
sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

85 De plus, la commission examine, dans une perspective de développement durable, le projet
soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe
les aspects écologique, social et économique.

90 Dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donné un plan d'action
permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes de la Loi afin
d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

95 Par ailleurs, l'article 6.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde aux commissaires
mandatés pour mener la présente enquête les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en
vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

En outre, mon collègue et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

100 Ainsi, la commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

105 Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve donc le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas ces règles.

110 Respecter ces règles permet un dialogue serein et constructif et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

115 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

À partir de ces deux analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui rendra une décision sur le projet.

120 Cette commission d'enquête et d'audience publique effectue l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec.

125 Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la Procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à consulter les sites Web du BAPE ou du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

130 Le mandat de la commission d'enquête débute ce soir, le 15 mars, et sera d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 14 juillet 2021.

Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos Règles de procédure.

135 Je présenterai la commission et l'équipe qui l'assistera, l'initiateur du projet et les personnes-ressources invitées. Nous ferons ensuite le tour de la documentation déposée. Puis, j'inviterai le porte-parole de l'initiateur du projet à décrire les grandes lignes de son projet.

140 Une pause d'environ 15 minutes suivra cette présentation. Au retour de la pause, les personnes inscrites au registre seront appelées, dans l'ordre d'inscription, à poser leurs questions.

Je tiens à préciser que nous prendrons quelques pauses, et ce, pour des raisons de santé publique. Nous profiterons de ces pauses pour ventiler la salle et ainsi y diminuer la charge virale potentielle. Je vous remercie à l'avance de votre compréhension.

145 L'audience publique est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir.

L'objectif de cette première partie est de compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses de l'initiateur du projet, ainsi que des compléments d'information et des réponses de la part des personnes-ressources.

150 Les personnes-ressources sont des ministères ou des organismes que la commission a identifiés comme étant susceptibles de recevoir des questions du public ou de la commission.

155 La première partie permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets pour permettre aux participants de se forger une opinion éclairée pour la deuxième partie.

160 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans
un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement. Ils
deviendront accessibles dans le site Web du BAPE.

165 La première partie ne sert donc pas à recevoir les opinions des participants ou leurs réactions
à une réponse donnée par l'initiateur du projet ou une personne-ressource, mais bien à entendre les
questions qu'ils désirent poser.

Votre opinion est importante pour nous et nous voulons l'entendre, mais plutôt à la deuxième
partie de l'audience publique, c'est-à-dire à compter du 12 avril prochain.

170 C'est à l'occasion de cette deuxième partie que les citoyens pourront exprimer leur position
sur le projet. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire
doivent préalablement transmettre le formulaire *Avis d'intention* disponible dans le site Web du
BAPE.

175 Je vous demande d'ailleurs de remplir ce formulaire le plus tôt possible afin de nous signifier
votre intention de présenter un mémoire ou une opinion verbale. Cela facilitera la planification de la
deuxième partie de l'audience publique. Je vous invite à nous le faire savoir au plus tard le 1^{er} avril,
à 16 h.

180 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez
nous faire parvenir vos mémoires au plus tard quatre jours avant le début de la deuxième partie de
l'audience publique, soit au plus tard le 8 avril à midi, en utilisant le formulaire *Dépôt de mémoire*
disponible dans le site Web du BAPE.

185 Un mémoire n'a pas besoin d'être compliqué ou élaboré. Au moment de la présentation de
votre mémoire, nous pourrions échanger avec vous afin de bien comprendre votre position, le cas
échéant.

190 Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter
ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet.

195 Ainsi, il y a trois manières de s'exprimer dans le cadre des travaux : déposer un mémoire sans présentation, déposer un mémoire avec présentation et faire une présentation verbale sans déposer un mémoire.

La tenue de cette deuxième partie de l'audience se fera également par visioconférence.

200 Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait soumettre des questions par écrit à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. La commission compte recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

205 Les renseignements ainsi obtenus seront aussitôt rendus publics dans le site Web du BAPE.

210 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré, et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. La webdiffusion vidéo des séances publiques sur le site Web et sur Facebook sera aussi disponible en différé.

215 Mentionnons également que le BAPE a une page Facebook pour mieux informer le public intéressé à ses travaux. L'organisme y partage les étapes franchies et à venir pour les commissions en cours ainsi que de l'information liée au BAPE. La page est utilisée pour dialoguer avec vous et recevoir vos commentaires concernant l'organisme public dans son ensemble.

220 Toutefois, les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au présent mandat du BAPE ne seront pas considérés sur cette page Facebook. Vos préoccupations et vos opinions sont importantes et, pour que la commission les considère, vous devez vous rendre sur notre site Web et suivre les indications pour communiquer avec la commission.

Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique.

225 Comme mentionné plus tôt, le registre est ouvert. L'inscription pour le registre se fait dans le site Web du BAPE ou par téléphone au 1 (800) 463-4732, poste 6. Vous pouvez donc dès maintenant vous inscrire pour soumettre vos questions à la commission, en direct.

230 Je vous précise que deux questions seront admises par intervention, sans sous-question. Cette règle permettra au plus grand nombre possible de participants d'intervenir.

Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que je soumette la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

235 Pour les questions posées par mon collègue, monsieur Germain, les porte-paroles sont invités à lui répondre directement.

240 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Vous comprendrez qu'il ne sera également pas permis de commenter la réponse obtenue.

245 Mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants de l'initiateur du projet pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée d'une question.

250 La commission remercie par ailleurs les personnes qui ont répondu à la consultation en ligne et par téléphone, qui a eu lieu du 4 au 10 mars. Ces questions ont été analysées, regroupées et synthétisées par la commission, et mon collègue et moi intégrerons le résultat à notre questionnement.

La limite du nombre d'inscriptions au registre a été établie à 10 pour ce soir. Si le temps le permet, une réinscription sera possible. La commission ajustera ces règles selon l'affluence et le nombre d'inscriptions.

255 Les personnes seront appelées selon l'ordre d'inscription au registre. Si, pour une raison ou une autre, nous éprouvons une difficulté technique lors de l'intervention d'un participant, je passerai

la parole au prochain participant, le temps de régler la situation avec l'équipe informatique. Nous reviendrons ensuite à cette personne. Vous ne perdrez donc pas votre tour.

260 Les inscriptions au registre se feront séance par séance. Cependant, je tiens à souligner que, si vous n'avez pas été appelé à intervenir lors d'une séance, vous aurez la priorité pour poser votre question lors de la séance suivante.

265 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

270 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

275 Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera, elle, rendue publique. Si un document n'est pas rendu public, mais que la commission le juge nécessaire à ses travaux, elle en conservera une copie pendant la durée de son mandat.

280 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai, avant la diffusion publique du document, pour réagir à la décision de la commission.

Le participant qui désire donner une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information peut s'adresser à la coordonnatrice de la commission qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

285 Je vous souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une *Déclaration de services aux citoyens* et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services.

Nous vous invitons à remplir le questionnaire disponible sur notre site Web.,

290 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête : alors, mon
collègue, monsieur Michel Germain, commissaire; les analystes, madame Clara Pocard, et
messieurs Jean-François Bergeron et Alexandre Bourke; la conseillère en communication, madame
Rachel Rousseau; la coordonnatrice, madame Line Jobin; l'agente de secrétariat, madame Amal
Bouchrik; et madame Sarah Bile-N'Dede, analyste stagiaire.

295 Madame Marie-Claire Pinet assure le travail de sténotypie à distance, mesdames Karine
Fortier et Marie-Eve Gendron, du BAPE, s'occupent de la réalisation, et messieurs Pierre Dufour et
Raphael Sioui, également du BAPE, sont chargés de la webdiffusion des séances.

300 J'invite maintenant le représentant de l'initiateur du projet, monsieur Jean-Jacques Caron, à
nous présenter son équipe. Alors,
– Monsieur Caron?

M. JEAN-JACQUES CARON :

305 Oui, bonsoir à tous.

LA PRÉSIDENTE :

310 Bonsoir.

M. JEAN-JACQUES CARON :

315 Je vais vous présenter mes précieux collaborateurs, en commençant par Madame Marie-
Claude Wilson, qui est ingénieure, qui est responsable du projet de l'étude d'impact, en fait, pour la
compagnie Aecom.

Madame Laurence Goesel, qui est aménagiste, qui est également chez Aecom, qui a
participé aussi amplement à la rédaction de l'étude d'impact.

320 Madame Dominique Grenier, qui est directrice de marché chez la compagnie Tetra Tech. Elle
était la directrice du volet technique pour la conception du projet.

Ensuite, monsieur Jérémy Lagneau, qui est ingénieur junior de la compagnie Aecom, qui est un spécialiste dans la question des gaz à effet de serre.

Monsieur André Simard, qui est ingénieur, qui est conseiller pour Valoris, c'est un consultant indépendant.

Monsieur Denis Gélinas, qui est directeur général de Valoris.

Monsieur Louis Longchamps, directeur des communications chez Valoris.

Et moi-même, Jean-Jacques Caron, je suis directeur de projet. J'étais en charge du déroulement du projet depuis trois ans, pour Valoris.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Maintenant, j'aimerais laisser les porte-paroles des ministères et organismes se présenter et présenter les personnes qui les accompagnent.

Alors, pour l'expertise, par visioconférence, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, madame Karine Lessard. Bonsoir.

Mme KARINE LESSARD :

Bonsoir. Donc, je vais présenter mes collègues, qui m'ont accompagnée dans le cadre de ce projet-là. Donc, on a :

Messieurs Patrice Savoie et François Robert-Nadeau, de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique.

Monsieur Jean-François Dubois, de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie.

355 Monsieur Patrick Chevette, Centre de contrôle environnemental du Québec, de l'Estrie et de la Montérégie.

Monsieur Martin Villeneuve, de la Direction des eaux usées.

360 Monsieur Jérôme Bérubé et madame Félicia Ancil, de la Direction de la qualité des milieux aquatiques.

Monsieur Philippe Ferron, de la Direction de l'eau potable et des eaux souterraines.

365 Monsieur Vincent Veilleux, de la Direction de la qualité de l'air et du climat.

Monsieur Michel Ducharme, de la Direction adjointe de la qualité de l'atmosphère.

Monsieur Vincent Chouinard-Thibaudeau, de la Direction de l'expertise climatique.

370 Monsieur Nicolas Tremblay, Direction adjointe du 3RV-E.

Monsieur Patrice Vachon, du Bureau de la performance organisationnelle.

375 Et moi-même, Karine Lessard, du ministère de l'Environnement, chargée de projet et porte-parole pour le ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

380 Merci. Je passerais maintenant au ministère de la Santé et des Services sociaux, dont docteur Eric Lampron-Goulet.

– Bonsoir.

M. ERIC LAMPRON-GOULET :

385 Oui, bonsoir. Eric Lampron-Goulet, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive à la Direction de santé publique de l'Estrie.

LA PRÉSIDENTE :

390 Maintenant, de la MRC Le Haut-Saint-François, madame Nathalie Laberge.

Mme NATHALIE LABERGE :

395 Oui, alors je me présente : Nathalie Laberge, MRC du Haut-Saint-François. Les personnes-ressources qui m'accompagnent sont René Vachon, technicien en environnement, et madame Danielle Jean, conseillère en communication.

LA PRÉSIDENTE :

400 Madame Laberge, nous vous avons demandé de déposer des documents. Est-ce que vous pouvez nous décrire ceux que vous avez déposés, s'il vous plaît?

Mme NATHALIE LABERGE :

405 J'ai déposé les usages permis, en fait, dans l'affectation du territoire, propres à cette propriété-là.

LA PRÉSIDENTE :

410 O.K., merci. Il n'y avait rien d'autre?

Mme NATHALIE LABERGE :

415 Non. En fait, c'est une description de l'affectation, objectifs, et cætera.

LA PRÉSIDENTE :

 Parfait, je vous remercie, Madame Laberge.

420 De la Ville de Sherbrooke, madame Ingrid Dubuc.

Mme INGRID DUBUC :

Oui, bonjour, Ingrid Dubuc, je suis directrice du Bureau de l'environnement à la Ville de Sherbrooke. Je suis accompagnée de mon collègue, monsieur Patrice Charbonneau, chargé de projet et spécialiste en gestion des matières résiduelles à Sherbrooke depuis 2002.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Nous pourrions également faire appel aux expertises suivantes par écrit, au besoin, donc le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada et Recyc-Québec

Je passe maintenant la parole à monsieur Jean-Jacques Caron, porte-parole de l'initiateur, que j'invite à présenter le projet à l'étude pour une période convenue de 20 minutes, et après cette présentation, nous ferons une pause de 15 minutes.

– Alors, la parole est à vous, Monsieur Caron.

PRÉSENTATION DU PORTE-PAROLE DE L'INITIATEUR DU PROJET

M. JEAN-JACQUES CARON :

Bonjour. Nous avons une présentation pré-préparée. Il y a quelqu'un qui doit la démarrer, je pense que c'est madame Fortier.

Mme KARINE FORTIER :

Oui, oui, je m'en occupe, un instant.

DÉBUT DE LA LECTURE VIDÉO

Bonsoir à tous. C'est avec beaucoup d'effervescence que Valoris vous présente le projet d'agrandissement de son lieu d'enfouissement technique, un projet qui est en préparation depuis

plus de trois ans, qui a nécessité la participation de plus de 20 professionnels de différentes disciplines ainsi que la participation de plus de 150 citoyens à nos séances de préconsultation.

455

Les sujets abordés lors de cette présentation sont : qui est Valoris et son parc éco-industriel; le contexte du projet; les mesures d'atténuation et de suivi environnemental; les retombées économiques locales et régionales; et l'échéancier du projet.

460

Pour bien comprendre ce que propose Valoris, il est important de savoir qui nous sommes et ce qui nous motive tous les jours à faire une différence dans la gestion rigoureuse des matières résiduelles.

465

La Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke, connue sous le nom de Valoris, a été fondée en 2010 par la Ville de Sherbrooke et la MRC du Haut-Saint-François, qui en sont copropriétaires à parts égales.

470

Valoris est propriétaire d'un site de 200 hectares situé à Bury, en Estrie, qui est désigné comme un parc éco-industriel. Le site se trouve dans la municipalité de Bury, à 15 minutes de route de Sherbrooke. Sa localisation est illustrée par l'étoile rouge sur la figure, au milieu de la MRC du Haut-Saint-François.

475

Valoris reçoit et traite les matières résiduelles de la région de l'Estrie. Le concept Valoris est basé sur le principe d'économie circulaire. Valoris est un leader dans la valorisation des matières résiduelles. Les activités de Valoris, comme son nom l'indique, visent à maximiser la valorisation des matières résiduelles acheminées dans son parc éco-industriel.

480

Le parc éco-industriel comprend un LES opéré par la MRC du Haut-Saint-François entre les années 1981 et 2009. Quelque 294 800 tonnes de matières résiduelles y ont été enfouies sur une superficie permise de 213 000 mètres carrés.

On y retrouve aussi une plateforme de compostage opérée par la compagnie Englobe depuis 1988, pour y traiter quelque 50 000 mètres cubes de matière organique par année.

485 On y retrouve un lieu d'enfouissement technique opéré par Valoris depuis l'année 2010, dont la capacité autorisée est de 755 000 mètres cubes.

490 Valoris a construit en 2014 un centre de tri multimatières dans le but d'extraire les matières recyclables et valorisables encore présentes dans les déchets, car le concept Valoris s'inscrit dans la hiérarchie des 3RV-E.

Valoris offre un service de gestion des matières résiduelles de haute qualité maximisant la valorisation des matières dans l'espoir d'enfouir un minimum de déchets ultimes.

495 Le centre de tri comprend deux lignes de tri, dont une pour le tri des matières résiduelles du secteur de la construction, rénovation et démolition. Cette ligne peut valoriser plus de 70 % des matières du secteur CRD. La seconde ligne de tri vise le tri des matières résiduelles du secteur résidentiel et celles du secteur institutions, commerces et industries.

500 Cette dernière n'est pas en fonction depuis la fin 2017 puisque le procédé préconisé par Valoris et l'utilisation d'un compost fabriqué avec la matière organique retirée de la masse de déchets ne sont pas reconnus par le gouvernement du Québec. Valoris tente toujours d'obtenir cette reconnaissance et contribuer à une véritable réduction de l'enfouissement.

505 Le site comprend deux systèmes séparés pour le traitement des eaux usées. Cette image montre le système pour le traitement des eaux du LES et ceux de la plateforme de compostage.

La seconde installation est dédiée au traitement des eaux de lixiviation du LET. Le LET est doté d'une torchère pour la destruction des biogaz.

510 Le contexte d'un projet comme celui proposé par Valoris n'est pas le fruit du hasard et a demandé réflexion et planification.

515 L'exploitation du lieu d'enfouissement technique de Valoris a été autorisée en 2009 par la transformation du lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC du Haut-Saint-François, qui était le propriétaire du site avant la fondation de Valoris. L'autorisation originale permettant d'enfouir 755 000 mètres cubes de matières résiduelles arrive à terme.

Le projet d'agrandissement vise à exploiter une nouvelle ère d'enfouissement sur la propriété de Valoris. La zone en rouge hachurée est celle visée par la nouvelle exploitation d'enfouissement, d'une superficie de 33 hectares. C'est une continuité des activités actuelles avec les mêmes pratiques et technologies.

La surface en rouge visée par l'agrandissement est une zone réservée depuis 2012 pour la continuité des opérations. La surface en jaune est la zone d'enfouissement actuelle, soit la cellule 6. À droite de l'écran, à l'extérieur du projet d'agrandissement, on retrouve une zone qui a été exclue de la demande et qui est couverte à plus de 80 % de milieux humides.

Le projet prévoit l'aménagement progressif de 10 nouvelles cellules. L'aménagement du site permettrait d'enfouir cinq millions de tonnes de matières résiduelles, incluant les matériaux de recouvrement journaliers. Sur la base d'une quantité d'enfouissement annuelle de 99 500 tonnes, la durée de vie du site serait d'environ 50 ans.

L'évaluation des besoins d'enfouissement nécessite un calcul combinant trois hypothèses. La première : la tendance de réduction de l'enfouissement des dernières années, qui est de 0,6 %; 2, les perspectives d'augmentation de la population; et 3, le taux d'élimination prévu dans les PGMR de la Ville de Sherbrooke et de la MRC du Haut-Saint-François.

Les trois hypothèses permettent de calculer, pour la durée de vie du projet, les tonnages annuels illustrés sur le graphique. On constate que le tonnage des premières années est d'environ 95 000 tonnes, ce qui est assez proche de la valeur maximale demandée de 99 500 tonnes.

À noter qu'il s'agit d'un calcul assez conservateur et qu'il ne tient pas compte des nouvelles orientations gouvernementales annoncées dernièrement et de la reprise potentielle du fonctionnement de la ligne de tri résidentielle, ici, de Valoris.

Les prochaines diapos traiteront des mesures d'atténuation et de suivi. La réalisation de l'évaluation environnementale du projet a été confiée à la firme Aecom. L'évaluation des impacts est un exercice de longue haleine et très rigoureux. Notre intention est de présenter ici quelques faits saillants de cette analyse pour les enjeux les plus significatifs, en comparaison avec la situation actuelle.

Les mesures d'atténuation pour adresser l'enjeu de la qualité de l'eau sont : la mise à niveau du système de traitement des eaux de lixiviation; l'amélioration du programme du suivi environnemental; et l'approche du suivi environnemental par objectifs environnementaux de rejet.

La mise à niveau de la station des traitements des eaux de lixiviation basée sur une technologie éprouvée dans le domaine, soit le réacteur biologique séquentiel, communément appelé RBS. La capacité de traitement journalière sera doublée et les infrastructures déjà en place seront conservées. Un traitement tertiaire sera ajouté afin de respecter les critères de rejet en phosphore.

Les ajouts au programme de suivi environnemental sont de sept nouveaux piézomètres pour le suivi des eaux souterraines et trois points de prélèvement des eaux de surface.

Depuis les années 80, le ministère de l'Environnement du Québec utilise l'approche des objectifs environnementaux de rejet, ce qu'on appelle communément les OER, pour protéger les milieux aquatiques. Cette approche est décrite dans le guide du Ministère, dont la page couverture est illustrée ici. Il s'agit d'un outil supplémentaire à notre arsenal pour protéger le milieu aquatique.

Les OER sont des valeurs numériques fixées pour des paramètres indicateurs de la qualité du milieu récepteur. Dans le cas de Valoris, les OER ont été choisis par le ministère de l'Environnement en fonction de la qualité du milieu du bassin versant du ruisseau Bégin, que l'on voit à droite de l'écran.

Une branche du ruisseau Bégin prend sa source sur le site de Valoris et termine son écoulement dans la rivière Saint-François.

L'approche par OER a plusieurs buts, tels que précisés dans le guide du Ministère. La finalité, pour Valoris, est d'améliorer la qualité des rejets à long terme. Les OER ont été également utilisés en 2020 pour la conception de la mise à niveau de la station de traitement des eaux de Valoris.

Pour l'enjeu de la santé des populations, les trois mesures d'atténuation sont : l'abandon de l'utilisation des résidus fins produits par le tri des matières résiduelles de construction comme matériel de recouvrement journalier pour éviter le dégagement des produits soufrés très odorants

585 dans l'atmosphère; la protection des eaux est assurée par le suivi de la qualité des eaux; et, également, l'utilisation de géomembranes à trois niveaux de protection en fond de cellule, comme le démontre notre figure à droite de l'écran.

590 Ces membranes ont démontré scientifiquement leur durabilité et leur fiabilité. Il en est de même pour la membrane supérieure utilisée lors de la fermeture d'une cellule, alors que celle-ci est recouverte de façon finale avec plus d'un mètre de terre végétale et également de la végétation.

595 L'analyse de l'aspect visuel du LET a démontré que le futur LET s'harmonise avec le paysage environnant. Des arbres seront plantés le long du chemin Maine pour réduire les percées visuelles vers le site de compostage. Pour ce qui est des percées visuelles à plus d'un kilomètre, un suivi sera effectué dans le futur pour s'assurer que l'agrandissement du site s'harmonisera avec le reste du paysage.

600 Justement, voici un exemple de la simulation de l'aspect visuel du site après remplissage complet, d'un point de vue situé à environ 2 kilomètres à vol d'oiseau. À gauche, on voit que la hauteur ne dépasse pas la ligne d'horizon naturelle, et on ne voit presque pas, justement, la nouvelle cellule. Sans la coloration orange, le haut du site se fond dans le paysage.

605 L'enjeu de la circulation et du bruit a été jugé d'importance non significative à mineure et ne sera pas plus importante avec la réalisation du projet que ne l'est la situation actuelle. Des dispositions seront prises pour diminuer le bruit des soufflantes du traitement des eaux qui peuvent être bruyantes à certains moments.

610 Plusieurs mesures pour diminuer les odeurs du lieu d'enfouissement technique sont proposées : la diminution de la superficie ouverte pour l'enfouissement durant l'exploitation; un réseau horizontal de captation des biogaz; un processus de communication continue avec le voisinage – justement, il y a une page dédiée aux nuisances sur le site Internet avec un formulaire en ligne pour nous signaler les anomalies qui sont prévues –; l'installation d'une station météo pour connaître les conditions météorologiques et avertir le voisinage proactivement d'une possibilité d'une situation problématique.

Le contrôle des odeurs est une préoccupation constante pour les opérateurs du site de Valoris.

620 La conception du projet prévoit l'installation de réseaux de captage horizontaux sur deux ou trois niveaux, ainsi que l'installation de puits verticaux. La superficie ouverte à l'atmosphère sera limitée à 20 000 mètres carrés.

625 Lors des opérations, les bonnes pratiques seront maintenues pour le recouvrement des déchets, l'entretien régulier des équipements, dont la torchère, et le programme est complété par le balancement du réseau de captation de biogaz régulièrement.

630 La question des GES est une préoccupation constante pour l'équipe de Valoris : la quantification annuelle des GES est prévue dès le début du projet; la valorisation des arbres coupés; engagement de reboisement de 29 hectares, qui est, en fait, la surface qui sera déboisée sur l'ensemble du projet d'agrandissement; nous avons également un projet de valorisation des biogaz à l'étude avec un processus d'appel d'intérêt public via le système d'appel d'offres du gouvernement du Québec qui sera lancé sous peu.

635 Dès le début du projet, Valoris va procéder à la récolte des données nécessaires pour faire la quantification annuelle des émissions de gaz à effet de serre selon le Guide de quantification.

640 Les sources d'émissions à inventorier visent les activités des phases de construction, d'exploitation et de fermeture. Ces données vont permettre de mettre en place un plan de surveillance dans le but de suivre l'évolution des émissions dans le temps et établir un programme de réduction.

645 Plusieurs mesures sont en préparation quant à la qualité de l'habitat naturel. Les plus importantes sont : l'élaboration d'un projet de compensation pour la création d'une zone humide de 4,9 hectares sur un terrain appartenant à Valoris; le déboisement hors des périodes de nidification du printemps et de l'été. Les mesures seront réalisées progressivement au fur et à mesure de l'aménagement des cellules.

La biodiversité est omniprésente sur le site de Valoris. Il n'est pas rare de voir des familles de bernaches, chevreuils, buses, rats laveurs et aigles à tête blanche, pour ne nommer que ceux-là. Nous déployons de multiples efforts pour préserver cette biodiversité. Entre autres, nous avons déjà installé des dortoirs à chauves-souris pour les aider lors du déboisement pour la construction de la cellule 7. C'est le carré bleu que vous voyez à la gauche de l'écran.

Voici maintenant le tableau résumé de l'importance des impacts pour chacun des enjeux. À noter qu'il n'y a aucun enjeu dont l'importance de l'impact est jugée majeure, que ce soit pour la qualité de l'eau, la qualité de vie, la qualité de l'air et la qualité de l'habitat naturel.

Lors de la création de Valoris, en 2010, les retombées économiques locales et régionales revêtaient un important caractère et cela n'a pas changé aujourd'hui.

La construction des cellules d'enfouissement et l'aménagement des services connexes, gestion des eaux et de biogaz, constituera à travers le temps un investissement minimum de 60 millions de dollars.

Les retombées pour la région sont : l'approvisionnement en matériaux, en combustibles et en services connexes; le projet maintiendra les 40 emplois actuels chez Valoris et représente quelque 78 emplois indirects; deux projets environnementaux découleront du projet d'agrandissement, soit la création d'un milieu humide d'une superficie de 4,9 hectares et le reboisement d'une superficie équivalente à 29,5 hectares.

Basé sur les données 2019, le nombre de fournisseurs était au nombre de 112 pour un montant d'achat de 5,54 millions de dollars. Les employés sont répartis à 65 % en provenance de la MRC du Haut-Saint-François et 35 % à Sherbrooke, qui se répartissent une masse salariale de 1,4 million de dollars.

Il est important pour tous de comprendre les différentes étapes à venir en lien avec le projet d'agrandissement du LET de Valoris, alors voici l'échéancier : Valoris souhaite la délivrance du décret ministériel au plus tard en novembre 2021; l'autorisation ministérielle pour la cellule 7 en février 2022; le déboisement pour la cellule 7 entre février et mars 2022; l'autorisation ministérielle pour le traitement des eaux en avril 2022; la construction de la cellule 7 entre mai et novembre

2022; l'aménagement du traitement des eaux se fera simultanément entre mai et septembre 2022; le démarrage du traitement des eaux, lui, se fera en septembre 2022; et l'opération de la cellule 7 débutera en avril 2023.

685 Alors, voilà, mesdames et messieurs, c'est ce qui met un terme à la présentation de notre projet. Au nom de toute l'équipe de Valoris, merci de votre attention.

FIN DE LA LECTURE VIDÉO

690 **LA PRÉSIDENTE :**

 Alors, merci, Monsieur Caron, pour votre présentation. Nous vous demanderons s'il vous plaît de bien vouloir déposer votre présentation, déposer le PowerPoint en version PDF de ce que vous venez de nous présenter, et si vous avez un lien électronique pour la version que vous nous avez
695 présentée aussi, ça serait grandement apprécié.

 Alors, je rappelle aux participants qui sont en ligne que vous pouvez vous inscrire au registre à partir de notre site Web ou par téléphone, au 1 (800) 463-4732, poste 6, et nous serons de retour dans 15 minutes, nous allons faire une pause. Alors, je vous remercie, à tantôt.

700

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

705

REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
Mme MONIQUE SCHOLZ

710

LA PRÉSIDENTE :

715

Alors, rebonjour, on est désolé, on a eu quelques petites minutes de retard, mais nous allons... nous sommes prêts à recommencer nos travaux.

720

Alors, je vais inviter la première personne qui est inscrite au registre à prendre la parole, il s'agit de madame Monique Scholz, qui est conseillère de la municipalité de Hampdem.

725

Alors, Madame Scholz? Bonsoir? On ne vous entend pas. Est-ce qu'elle est avec nous? O.K., alors, Madame Scholz, nous allons vous revenir, parce que je n'arrive pas... je ne vous entends pas. Alors, je vais passer... on va vous revenir, ça ne sera pas long.

M. CÉDRIC BOURGEOIS, POUR BERNARD BOURGEOIS

LA PRÉSIDENTE :

730

Je passerais à monsieur Cédric Bourgeois, pour Bernard Bourgeois.
– Bonsoir, Monsieur Bourgeois.

M. CÉDRIC BOURGEOIS :

735

Oui, bonsoir. Vous m'entendez bien?

LA PRÉSIDENTE :

740

Oui, nous vous entendons. La parole est à vous.

M. CÉDRIC BOURGEOIS :

745

Parfait, oui. Juste un élément de précision, pour débiter : j'ai peut-être manqué un peu le début, mais est-ce que j'ai bien noté qu'il n'y avait aucun représentant de la municipalité de Bury qui était présent comme personne-ressource?

LA PRÉSIDENTE :

Non. Il y a la MRC du Haut-Saint-François.

M. CÉDRIC BOURGEOIS :

Donc, il n'y a aucun représentant de la municipalité de Bury comme personne-ressource pour un projet qui se déroule à Bury?

LA PRÉSIDENTE :

Non, nous avons invité la... mais écoutez, Monsieur Bourgeois, rien de nous empêche de leur poser une question si nécessaire par la suite.

M. CÉDRIC BOURGEOIS :

Parfait. Excellent, merci. J'ai une première question, qui est par rapport à la vidéo, je vais me permettre de qualifier de « promotionnelle », qui a été faite. C'est par rapport à la notion [phon.] du 17 %.

Donc, on a... puis là, je n'ai pas les numéros de diapositives, parce qu'on ne voyait pas très bien à l'écran c'était quoi, les... donc, si ça *serait* possible, dans le fond, d'avoir cette image-là.

Donc, le promoteur nous dit « ah, bien, faites-vous-en pas, c'est simplement 17 % de plus », donc pour nous faire accroire, finalement, qu'il y aura juste 17 % de plus de matière qu'il y a déjà.

Mais quand on regarde les chiffres, on comprend bien que ce n'est pas le cas du tout, hein, on parle, dans le fond, d'un enfouissement passé dans un LES... un LET, et là, on parle de plus... là, je n'ai pas le chiffre exact, je n'ai pas eu le temps de noter dans la vidéo, mais de plus de cinq millions de tonnes. Donc, le 17 %, c'est un artifice, finalement.

Donc, est-ce qu'on pourrait savoir, dans le fond, combien de tonnes supplémentaires, en réalité, vont être enfouies par rapport à qu'est-ce qui a déjà été enfoui?

780 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Alors, premièrement, on va s'adresser à l'initiateur, à monsieur Caron. On va éclaircir la notion du 17 %.

– Monsieur Caron, le 17 % fait référence à quoi?

785 **M. JEAN-JACQUES CARON :**

Le 17 %, c'est la superficie dédiée pour l'agrandissement, 33 hectares, divisés par la superficie totale de notre site, qui est 200 hectares. Donc, ça fait 17 %.

790 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Et est-ce que ça a un lien avec la quantité de matières qui pourraient y être enfouies?

795 **M. JEAN-JACQUES CARON :**

Euh... non. Le 17 %, non.

LA PRÉSIDENTE :

800 Non; alors, c'est juste une question de superficie. Alors, est-ce que vous pouvez élaborer, juste pour revenir, pour monsieur Bourgeois, sur le million de tonnes qui serait enfoui sur la totalité du projet et ce que ça représenterait par année?

805 **M. JEAN-JACQUES CARON :**

Le projet est basé sur un tonnage de 99 500, puis le total qu'on peut enfouir, c'est autour de cinq millions de tonnes, ça fait que dans les diapositives, on l'avait montré : ça équivaut à peu près à une cinquantaine d'années.

LA PRÉSIDENTE :

815 Et quelle est la différence avec la situation actuelle?

M. JEAN-JACQUES CARON :

820 Actuellement, le LET, on a une autorisation qui avait été délivrée en 2009 pour enfouir 755 000 mètres cubes. C'était le résiduel de l'autorisation qui était dévolu à la MRC pour le LES. C'est ce qui restait.

LA PRÉSIDENTE :

825 Mais si on parlait en termes de tonnage pour qu'on ait une comparaison?

LE COMMISSAIRE :

830 Annuel.

LA PRÉSIDENTE :

Annuel?

835 **M. JEAN-JACQUES CARON :**

Oui, disons que c'est... la densité un pour un, c'est à peu près 755 000 tonnes. Ça fait que divisé...

840 **LA PRÉSIDENTE :**

755 000 tonnes par année?

845

M. JEAN-JACQUES CARON :

Le total : 755 000 tonnes.

850 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Ça, c'est la situation actuelle?

855 **M. JEAN-JACQUES CARON :**

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

860 Et puis la situation projetée par le projet serait de 99 500 tonnes. Est-ce que c'est exact?

M. JEAN-JACQUES CARON :

Par année. Par année.

865 **LA PRÉSIDENTE :**

Par année. O.K.

870 – Oui, Monsieur Germain?

LE COMMISSAIRE :

875 Mais actuellement, combien... c'est quoi, le tonnage annuel entrant, actuel, dans le LET actuel, Monsieur...?

M. JEAN-JACQUES CARON :

C'est à peu près 52 000 tonnes. Oui.

LE COMMISSAIRE :

880

52 000.

LA PRÉSIDENTE :

885

52 000.

– Est-ce que ça répond à votre question, Monsieur Bourgeois?

M. CÉDRIC BOURGEOIS :

890

Tout à fait, ça a fait la démonstration que le 17 % était totalement non pertinent, en réalité, par rapport au projet. C'est une notion de superficie et non une notion de tonnage, donc en réalité, l'agrandissement du site, ce n'est pas 17 %, mais bien des millions de tonnes supplémentaires qui vont être enfouies dans le site.

895

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Est-ce que vous avez une seconde question?

M. CÉDRIC BOURGEOIS :

900

Oui. Ma deuxième question, c'est par rapport aux mesures d'atténuation qui ont été présentées par rapport aux différents impacts. J'aimerais que le promoteur du projet fasse le détail et la distinction entre les mesures réglementaires et les mesures d'atténuation.

905

Parce que, là, c'est présenté comme des mesures d'atténuation, mais à la lecture de ces éléments-là, il me semble qu'il y a plusieurs éléments qui sont en réalité des... puis peut-être que je me trompe, mais qui semblent être des mesures réglementaires, donc... et non des mesures d'atténuation. Donc, j'aimerais ça que le promoteur fasse le détail des mesures réglementaires et des réelles mesures d'atténuation.

910

LA PRÉSIDENTE :

915 Est-ce que vous avez par rapport à un enjeu précis ou vous voulez qu'il fasse le détail de façon générale?

M. CÉDRIC BOURGEOIS :

920 Bien, on peut entre autres considérer les odeurs et les GES, c'est les deux éléments qui m'ont... qui ont accroché mes yeux, mais c'était difficile à suivre, je dirais, avec la vidéo, par rapport à ça.

LA PRÉSIDENTE :

925 Très bien.

– Alors, Monsieur Caron, si on pouvait commencer à faire la distinction par rapport aux odeurs, la distinction entre les mesures d'atténuation qui... il y en a qui sont de nature réglementaire, donc qu'est-ce que vous respectez, vos obligations réglementaires, et ensuite, qu'est-ce qui constitue des mesures d'atténuation.

930

M. JEAN-JACQUES CARON :

Je vais passer la parole à monsieur Simard pour répondre à cette question.

935 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

– Monsieur Simard, bonsoir.

940 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Oui, bonsoir.

945 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

950 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Vous m'entendez? Oui?

LA PRÉSIDENTE :

955 Oui, on vous entend.

M. ANDRÉ SIMARD :

960 Oui; bon, pour les deux questions qui sont posées, les GES et les odeurs, ce n'est pas des choses qui sont normées par rapport au site d'enfouissement. Il n'y a pas de limite comme telle de quantité de GES. Et les odeurs, c'est basé sur des critères. Donc, il n'y a pas de norme. Je ne sais pas si ça répond à la question de monsieur Bourgeois.

LA PRÉSIDENTE :

965 Est-ce que, peut-être que... bien, je pourrais peut-être demander à madame Lessard, à ce moment-là, qui est la porte-parole du ministère de l'Environnement, de nous faire la distinction entre un critère, entre une norme, par rapport aux odeurs, dans un premier temps.

– Madame Lessard?

970 **Mme KARINE LESSARD :**

Oui, bonjour. Je passerais la parole à ce moment-ci, pour les odeurs, à mon collègue, Vincent Veilleux.

975

LA PRÉSIDENTE :

980 Très bien.
 – Monsieur Veilleux, bonsoir.

M. VINCENT VEILLEUX :

985 Bonsoir. Oui, donc, en fait, c'est effectivement le cas qu'il n'y a pas de norme par rapport aux odeurs. C'est effectivement des critères qui sont utilisés, des critères de qualité de l'atmosphère.

 Donc, la question, je pense, portait surtout sur la différence, donc au niveau des normes, de la qualité de l'atmosphère, ça se retrouve au *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, et
990 puis... tandis que les critères sont développés pour baliser, si on veut, la susceptibilité d'avoir un impact sur la qualité de l'environnement.

 Donc, c'est pour permettre de porter un jugement à ce niveau-là, et donc ce n'est pas une obligation réglementaire. Je ne sais pas si ça...
995

M. CÉDRIC BOURGEOIS :

 Madame la Présidente, est-ce que vous me permettez peut-être de préciser ma question? Je vais la reformuler à l'inverse.
1000

LA PRÉSIDENTE :

 Oui. Oui, allez-y. Très bien.

1005 **M. CÉDRIC BOURGEOIS :**

 Quelles mesures d'atténuation telles que présentées par le promoteur sont volontaires, sont 100 % volontaires?
1010

LA PRÉSIDENTE :

O.K., donc qui ressortent du cadre réglementaire. C'est, en plus de respecter le cadre réglementaire, qu'est-ce que l'initiateur a mis en place...

1015

M. CÉDRIC BOURGEOIS :

Bien, c'est ça, parce qu'il y a une évaluation d'impact qui est faite, dans le fond, pour... avec le règlement, c'est une chose, et après ça, il y a un impact, on met des mesures d'atténuation pour arriver à un impact résiduel dans le cadre de l'évaluation.

1020

Ma question, c'est que, quand je regarde la liste de ces éléments-là, je me dis : quelle mesure est réellement volontaire, dans le fond, qui ne fait pas partie de la liste d'épicerie de base de n'importe quel projet, finalement?

1025

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Très bien, alors je vais repasser la parole à monsieur Caron, qui va peut-être la repasser à monsieur Simard, mais je vais vous laisser gérer.

1030

– Monsieur Caron?

M. JEAN-JACQUES CARON :

Oui, monsieur Simard va poursuivre la réponse, oui.

1035

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Monsieur Simard, votre micro est fermé.

1040

M. ANDRÉ SIMARD :

Écoutez, je ne peux pas énumérer l'ensemble des mesures d'atténuation qui sont faites sur une base volontaire. On peut les retrouver dans l'étude d'impact, mais je vais citer quelques-unes

1045 qui ont fait partie de la présentation de Valoris, par exemple l'installation de tranchées horizontales pour accélérer le captage du biogaz. Ce n'est pas une obligation du ministère de l'Environnement ni de la réglementation.

1050 Un autre exemple, c'est l'engagement de ne plus utiliser du recouvrement journalier avec des particules fines. Ça non plus, ce n'est pas réglementé, on a le droit le de le faire, ça fait partie du CA actuel, c'est une mesure volontaire que Valoris va implanter pour contrôler les odeurs.

Et je pourrais les énumérer, mais à brûle-pourpoint, ça me prendrait quelques minutes pour vous les compiler, mais ça me ferait plaisir de revenir plus tard puis vous les présenter.

1055 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K., Monsieur Bourgeois, est-ce qu'on peut interpellier monsieur Simard?

– Peut-être, Monsieur Simard, vous pourriez les déposer par écrit, à ce moment-là.

1060 **M. ANDRÉ SIMARD :**

O.K., oui.

1065 **LA PRÉSIDENTE :**

Parce que peut-être que monsieur Bourgeois ne sera pas avec nous tout au long de la soirée. Donc, si vous pouviez nous les déposer par écrit, comme ça, monsieur Bourgeois pourra en prendre connaissance pour son mémoire.

1070 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Oui. O.K.

LA PRÉSIDENTE :

Ça, est-ce que ça complète... est-ce que ça répond plus ou moins à votre question, Monsieur Bourgeois?

M. CÉDRIC BOURGEOIS :

Ah, ça... monsieur Simard a exactement répondu à la question, c'est très gentil de sa part.

LA PRÉSIDENTE :

Bon, bien, je vous remercie pour ce soir.

– Monsieur Germain?

LE COMMISSAIRE :

Oui, Monsieur Simard, aussi, il y avait la question sur les GES.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

Donc, tantôt, on a dit que ce n'était pas normé, je pense, je ne sais pas si c'est vous qui l'avez dit, mais aussi quelles sont les mesures volontaires au niveau des gaz à effet de serre.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, autant pour les odeurs que les GES. Oui.

1110

LE COMMISSAIRE :

Odeurs et gaz à effet de serre. Une compilation.

1115

M. ANDRÉ SIMARD :

Oui, O.K., oui.

LE COMMISSAIRE :

1120

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

1125

– Alors, vous pouvez vous réinscrire au registre, Monsieur Bourgeois, si vous le voulez.

– Alors, je reviendrais à madame...

M. CÉDRIC BOURGEOIS :

1130

C'est déjà fait.

LA PRÉSIDENTE :

Oui? Merci. Merci de votre participation.

1135

M. CÉDRIC BOURGEOIS :

Merci.

1140

1145

Mme MONIQUE SCHOLZ

LA PRÉSIDENTE :

1150

J'appellerais madame Scholz, conseillère municipale de la municipalité de Hampdem.
– Bonsoir, Madame.

Mme MONIQUE SCHOLZ :

1155

Oui, est-ce que vous m'entendez bien?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, nous vous entendons.

1160

Mme MONIQUE SCHOLZ :

Oh! *Hallelujah!* Ha! Ha!

LA PRÉSIDENTE :

1165

Ha! Ha!

Mme MONIQUE SCHOLZ :

1170

O.K. Bien, merci de nous donner cette opportunité de comprendre comment ça fonctionne, un BAPE, puis de participer.

1175

J'ai deux questions, et mes deux questions concernent qu'est-ce qui est destiné à l'enfouissement. J'ai une question à propos du tonnage puis une autre question à propos de la qualité de qu'est-ce qui est envoyé à l'enfouissement.

Donc, ma première question : dans la présentation de Valoris, j'aurais aimé ça voir un graphique avec le tonnage qui était prévu pour les premières cellules qui ont rentré en fonction en 2010, le tonnage prévu et le réel tonnage qui a été enfoui. Parce qu'entre qu'est-ce qui était prévu puis qu'est-ce qui s'est passé, il y a eu un grand changement. C'est la raison pour laquelle les cellules sont quasiment pleines puis on a besoin d'agrandir.

Puis je pense que la commission a besoin de savoir pourquoi la durée de vie des premières cellules était si écourtée puis comment la deuxième série de cellules va avoir une longévité beaucoup améliorée. Donc, ça, c'est ma première question.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Alors, nous allons nous y attarder dès maintenant. Alors, Monsieur Caron, la parole est à vous.

M. JEAN-JACQUES CARON :

Les quantités prévues d'enfouissement, à l'origine, lorsque la MRC a obtenu l'autorisation, c'était prévu d'enfouir 40 à 50 000 tonnes par année. Ça donnait une durée de vie d'à peu près 14-15 ans. Lors de l'arrivée de la Ville de Sherbrooke puis la... à la fondation de Valoris, la Ville de Sherbrooke amène entre 30-35 000 tonnes par année.

Ça fait qu'il y a eu des années à 75 000 tonnes, il y a eu des années à 80 000 tonnes. Depuis deux ans, on est autour de 52 000 tonnes. Ça fait que la durée de vie du site, au lieu d'être 15 ans, va être raccourcie d'à peu près deux... entre deux ans, deux ans et demi.

Le LET, le projet pour lequel on demande l'autorisation, on a prévu un calcul... une quantité de 99 500 tonnes par année. Sur la superficie totale, la hauteur prévue, la conception des cellules, ça donnerait une durée de vie d'à peu près 50 ans, à 99 500 tonnes par année.

Il faut comprendre que c'est une quantité maximale. Ce n'est pas nécessairement ça qui va se passer. Ça peut être beaucoup moins. C'est la quantité prévue maximale.

1210 Tout à l'heure, on a présenté dans la vidéo un graphique sous forme de bâtonnets, des quantités prévues dans les prochaines années. Ça commencerait à 95 000 tonnes par année, puis ça va réduire quelque peu dans les années suivantes.

LA PRÉSIDENTE :

1215 Est-ce que ça répond à votre question, Madame Scholz?

Mme MONIQUE SCHOLZ :

1220 Bien, moi, je m'attendais à ce qu'on mentionne aussi que... ça a été mentionné dans la vidéo : la ligne de tri n'est pas opérationnelle. Ce qui m'amène à ma deuxième question : c'est que la qualité de qu'est-ce qu'on envoie à l'enfouissement, non seulement qu'il y a plus de tonnage, mais il y a bien des choses qui vont à l'enfouissement, et normalement, ils sont supposés d'être écartés de l'enfouissement en amont.

1225 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

Mme MONIQUE SCHOLZ :

1230 En tant que conseillère municipale, bien, toute ma municipalité, les autres municipalités dans le coin aussi, on sait que la construction, l'aménagement de ces cellules LET, ça ne s'appelle pas « lieu d'enfouissement technique » pour rien, c'est technique, ils nous ont montré les membranes, le traitement de lixiviats, captage de gaz, tout, et tout, et tout, c'est archidispensieux, et l'idée, c'est d'envoyer le strict minimum de tonnage dans ces cellules-là pour que ça dure le plus longtemps possible.

LA PRÉSIDENTE :

1240 O.K., alors votre question, c'est de comprendre pourquoi la ligne de tri en ce moment n'est pas opérationnelle?

Mme MONIQUE SCHOLZ :

1245 Puis comment est-ce que Valoris va s'assurer que qu'est-ce qu'on envoie à l'enfouissement est le strict minimum.

LA PRÉSIDENTE :

1250 O.K. Alors, Monsieur Caron?

M. JEAN-JACQUES CARON :

1255 Comment s'assurer que c'est le strict minimum : chez Valoris, on va disposer à l'enfouissement les matières qui sont amenées par les collectes – les collectes municipales, municipalités de la MRC et de la Ville de Sherbrooke.

1260 Depuis plusieurs années, tout le monde au Québec, ont fait des efforts pour réduire l'enfouissement, mais les analyses qu'on a faites avant la construction du centre de tri et après la construction, le démarrage, on a évalué qu'est-ce qu'il y avait dans les matières résiduelles municipales.

1265 Il faut comprendre que, présentement, on reçoit presque exclusivement des matières municipales. On n'a pas beaucoup de matières résiduelles des secteurs qu'on appelle ICI – instituts, commerces et industries.

Grosso modo, dans les matières résiduelles qui sont amenées par les camions de poubelle, il y a à peu près entre 15 et 20 % de matières qui devraient normalement être mises dans le bac de la récup – ce qu'on appelle le recyclage, la récup.

1270 Il y a aussi des quantités... ça varie d'un secteur à l'autre, on a fait des caractérisations. La matière organique, il y a, je vais dire, entre 30 et 40 % de matière organique. Ça, c'est les déchets de table.

Maintenant, on inclut dans cette matière les essuie-tout. On met aussi le papier... je ne dirais pas le papier journal parce qu'il n'en reste presque plus, mais dans les déchets, les encarts publicitaires, malheureusement, il y en a... ce qu'on appelle le Publisac.

Ça fait que c'est à peu près 50 % de matériel qui est valorisable ou recyclable. Ce matériel-là, qui provenait principalement de la collecte, ce qu'on appelle le bac gris municipal, lorsqu'on l'introduit dans notre ligne de tri, la ligne de tri, qui a été en fonction pendant un an et demi, deux ans, pouvait séparer les matières de la récup – le plastique, l'aluminium, les canettes d'aluminium, ensuite le fer, la ferraille, les canettes.

On pouvait aussi séparer à peu près 70 % de la matière organique. Cette matière organique va être compostée, puis on en a fait des essais à grande échelle pour le compostage.

Maintenant, pourquoi que la ligne est... on ne redémarre pas la ligne? On l'a arrêtée en raison d'un litige contractuel avec l'équipementier, litige qui a été réglé. L'équipementier a été payé, les équipements nous appartiennent. On a redémarré en 2019 la ligne sur une base expérimentale en faisant des ajustements dans le but d'extraire des substances, des matières – on va les appeler les extrants.

Il faut dire que, la ligne de tri, il y a une entrée, il y a 16 sorties. Il y a des sorties qui pouvaient être utilisées pour, bon, la récup, comme je l'ai dit, l'aluminium puis la ferraille puis le plastique numéro 1, numéro 4 et numéro 5.

Ensuite, l'organique, qu'est-ce qu'on a fait avec : la matière organique, avec le papier des encarts publicitaires, on a fait aussi ajouter les couches jetables. Le gisement municipal contient à peu près 5 % de couches jetables pratiquement juste des bébés, les couches de bébés. Il n'y a pas de couches de personnes âgées. Il y en a quelques-unes mais pas beaucoup. Ce n'est pas énorme.

Ce matériel-là, on l'a composté chez notre partenaire, on a fait un test avec 500 mètres cubes. Le test a été très concluant. C'est un matériel qui se composte très bien, très facilement. Une fois que le compostage, après trois mois, avait fait une bonne partie de son travail, on a tamisé le matériel.

Ce qui est étonnant, c'est que le matériel à l'intérieur de la couche – pas juste le matériel organique –, le tissu, les fibres qui absorbent, étaient aussi complètement dégradés. Tout le papier essuie-tout était dégradé, il restait juste du plastique puis des impuretés.

1310

On a fait deux étapes de tamisage, c'était un très bon matériel de compost. On a fait analyser pour avoir des tests pour pouvoir le classifier : c'était un matériel BNQ.

1315

Lorsqu'on est venu pour redémarrer la ligne à temps plein, notre partenaire, qui est Englobe, nous a avisés qu'ils avaient eu des contrats supplémentaires de compost, puis la plateforme était à pleine capacité. Si on repartait notre ligne, c'est à peu près 25 000 tonnes par année qui doivent être envoyées au compost, puis Englobe n'avait pas de dispositions sur sa plateforme pour pouvoir composter.

1320

À ce moment-là, on s'est adressé au gouvernement, au ministère de l'Environnement, pour pouvoir avoir une subvention pour construire une plateforme. Soit que nous, on la construisait, ou c'est le partenaire qui la construisait ou qu'on allait en appel d'offres avec un partenaire qui construisait cette plateforme.

1325

Sauf que, dans les discussions avec le Ministère, on nous a dit que le compost qui serait issu du traitement, qui serait issu du compostage du matériel qui est sorti de cette ligne de tri, il ne serait pas acceptable. Ça ne serait pas un compost que le Ministère accepterait qu'il soit utilisé en agriculture ou n'importe où ailleurs. On a même suggéré que ce matériel-là devrait... pourrait être utilisé pour revégétaliser le dessus de notre site d'enfouissement ou des lieux, des haldes minières.

1330

Même encore là, le Ministère ne voulait pas.

D'autre part, le programme de financement des plateformes de compostage et des unités de biométhanisation, ce qu'on appelle PTMOBC, ne permet pas de financer une installation de compostage du matériel qui sort de notre ligne de tri. Ça, c'est une première chose.

1335

Deuxième chose : les municipalités qui font de la récup, elles ont droit à une compensation via un règlement qu'on appelle le Régime de compensation, pour absorber une partie des dépenses qu'ils font pour la collecte sélective puis le tri des matières de la récup.

1340 Le Règlement a été changé et il exclut spécifiquement le matériel qui sort d'une ligne de tri
comme la nôtre. Autrement dit, le matériel de récup des municipalités qu'on... qui sort de notre ligne
de tri, qu'on a déjà vendu sur les mêmes marchés que les centres de tri, il ne serait pas admissible
à la compensation.

1345 Donc, il n'y a aucun avantage pour nos municipalités membres de... avec une technologie
comme la nôtre, parce que le gouvernement a tout simplement fermé la porte pour la compensation
financière.

1350 Donc, en gros, la raison principale pourquoi qu'on ne peut pas redémarrer, c'est qu'on n'a pas
d'endroit pour disposer de la matière organique, qui est 50 % du gisement, en ajoutant les couches
jetables puis du matériel qui est compostable.

LA PRÉSIDENTE :

1355 Avant de passer la parole à mon collègue, je voulais juste savoir : vous avez mentionné qu'il
y avait eu un litige avec l'équipementier. Donc, ça, c'est la médiation à laquelle vous faisiez référence
dans la lecture des procès-verbaux du comité de vigilance ou est-ce qu'il y a une autre médiation
qui est en cours?

1360 **M. JEAN-JACQUES CARON :**

Il y en a une autre en cours. Il y a eu... oui, il y en a une autre en cours, puis il y a eu une
médiation avec l'équipementier puis il y a une médiation avec les services professionnels, les
ingénieurs.

1365 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Parfait. C'est parfait, alors je laisse la parole à mon collègue, monsieur Michel Germain.

1370

LE COMMISSAIRE :

Oui, merci, Madame Gauthier. Je vais diriger la question, toujours dans le même sujet, à madame Lessard, du ministère de l'Environnement. Donc, en fonction de ce que monsieur Caron a dit, qu'est-ce que vous pouvez ajouter sur la problématique d'acceptabilité pour le Ministère? D'accepter des subventions ou d'accepter ce type de compostage fait à partir des sorties du centre de tri, Madame Lessard?

Mme KARINE LESSARD :

Oui, bonjour. Malheureusement, c'est probablement une direction qui n'est pas présente ce soir qui pourrait répondre à cette question-là. Je vais devoir la prendre en délibéré.

LE COMMISSAIRE :

O.K., donc nous donner le plus de détail possible sur... donc, monsieur Caron fait allusion à des changements, donc c'est quoi, la position ou s'il y a un document d'accompagnement. J'imagine que, quand le Ministère a modifié les règles du jeu pour les aides financières, qu'il y a un document que vous avez produit, donc une explication et, si possible, un document complémentaire pour avoir le maximum d'information liées à cette problématique-là.

Et si j'ai bien compris aussi, tantôt, monsieur Caron a parlé du BNQ, le Bureau de normalisation. Effectivement, il y a des classes de compost. J'imagine que, pour le Ministère, il y a des classes acceptables : on parle de classe A, qui est la qualité, justement, pour utiliser, par exemple, des potagers pour du compost de potager; classe B, il y a des restrictions assez fortes là-dessus parce que, justement, il y a des impuretés, il peut y avoir des matières plastiques.

Donc, aussi, si vous êtes capable de répondre plus spécifiquement à la problématique qu'on a ici, c'est... ce que je comprends, c'est que les classes A et B sont acceptables, donc dans ce cas-ci, si le Ministère dit que, le compost, ce n'est pas acceptable, c'est à cause de quoi, au juste, qu'il ne serait pas acceptable? Comme complément...

1405 **Mme KARINE LESSARD :**

Parfait, je prends la question bien en note. Merci.

1410 **LE COMMISSAIRE :**

Très bien, je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

1415 Moi, je rajouterais l'élément, si c'est possible, dans le Règlement, ça a été exclu, les matières qui sont triées et valorisées suite à une ligne de tri. Alors, peut-être comprendre davantage cette exclusion-là du Règlement.

Mme KARINE LESSARD :

1420 Parfait, je vais rajouter ça à la question.

LA PRÉSIDENTE :

1425 Je vous remercie, Madame Lessard. Je ferais peut-être réagir, parce que la question de madame Scholz était... il y avait une multifacette, elle se demandait également comment est-ce qu'on peut s'assurer qu'il y ait le moins de matières possible qui soient enfouies, donc je lancerais la balle à la Ville de Sherbrooke et à la MRC du Haut-Saint-François.

1430 Quelles sont les initiatives qui sont mises en place à l'heure actuelle pour, justement, réduire les matières résiduelles destinées à l'enfouissement? Je vous demanderais également des nouvelles au sujet de votre plan de gestion des matières résiduelles, où est-ce que vous en êtes. Alors, je commencerais par la Ville de Sherbrooke; Madame Dubuc?

1435

Mme INGRID DUBUC :

Oui, donc effectivement, nous avons mis en place depuis les années 2000 une multitude d'initiatives afin de réduire le taux d'enfouissement.

Un des éléments que l'on constate, c'est que les initiatives les plus portantes sont celles que l'on fait en début. Je m'explique : lorsque nous avons fait le début de la collecte de la matière organique dans les années 2007-2008, c'est là où on a vu une diminution quand même assez importante du taux d'enfouissement.

Par la suite, ce sont d'autres initiatives qui ont été mises en place, que ce soit, exemple, la mise en place de gérer les matières recyclables lors des événements ou des différentes aides financières pour la réduction à la source.

Mais la prochaine activité majeure, de notre côté, pour favoriser la diminution de l'enfouissement, c'est notre projet pilote de collecte de matière organique pour les ICI, donc les institutions, commerces et industries, de même que dans certains multilogements. Donc, c'est vraiment un item qui s'en vient dans les prochains mois, qui a été accepté par le conseil municipal dans le cadre du processus budgétaire 2021.

Donc, c'est des jalons qui sont quand même assez importants en termes de diminution du taux d'enfouissement. Nous avons aussi, dans les dernières années, fait un projet pilote de collecte de contenants, de verre par apport volontaire.

Donc, je ne vous les nommerai pas tous et c'est un des documents qui vous a été transmis préalablement à la présentation de ce soir, qui nomme toutes les actions entre 2000 à 2021, et on a mis en gras les items qui sont les plus porteurs, selon nous, dans nos différentes stratégies.

LA PRÉSIDENTE :

Et où en êtes-vous par rapport à l'adoption de votre plan de gestion des matières résiduelles qui devrait être de 2021-2025?

1470 **Mme INGRID DUBUC :**

Oui, donc la démarche est entamée, puis j'aurais le goût, par contre, de céder la parole à mon collègue, Patrice, pour le détail de la séquence, parce que c'est dans les prochains mois qu'on va voir émerger certains moments de consultation. Donc, je céderais la parole à Patrice Charbonneau.

1475 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

– Monsieur Charbonneau?

1480 **M. PATRICE CHARBONNEAU :**

Simplement mentionner que notre prochain plan de gestion va couvrir la période 2023 et 2029, donc le présent plan de gestion est toujours actif jusqu'en 2022.

1485 Donc, présentement, nous sommes à l'élaboration du prochain plan de gestion, donc à l'inventaire pour voir les démarches à faire pour les prochaines étapes, donc sur quels secteurs qu'on doit appuyer nos mesures. Donc, on est en élaboration de ces mesures-là et en consultation par rapport à certaines tables de travail qu'on veut faire au niveau des ICI, également de nos... des citoyens, donc pour déterminer les mesures à venir.

1490 **LA PRÉSIDENTE :**

1495 Je vous remercie, Monsieur Charbonneau. Juste pour revenir à vous, Madame Dubuc, dans le document que vous nous avez déposé, on a tous les détails sur votre projet pilote, par exemple la fréquence des collectes pour les ICI, le type de bâtiment, en termes de quantité, qu'est-ce que ça pourrait représenter?

1500 **Mme INGRID DUBUC :**

Non, ça ne fait pas partie des documents qu'on vous a transmis, mais ça nous ferait plaisir de vous le transmettre dans les 48 prochaines heures.

LA PRÉSIDENTE :

1505 Très bien, je vous remercie.

Maintenant, si je vais voir madame Laberge, de la MRC du Haut-Saint-François.

Mme NATHALIE LABERGE :

1510 Oui, pour répondre à cette question, je vais transférer la parole à René Vachon, technicien en environnement de la MRC.

LA PRÉSIDENTE :

1515 Très bien.
– Bonsoir, Monsieur Vachon.

M. RENÉ VACHON :

1520 Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

1525 Alors, la parole est à vous.

M. RENÉ VACHON :

1530 Oui. Donc, nous aussi, on fait beaucoup de sensibilisation depuis plusieurs années, en fait. Ce qui peut avoir le plus d'impact présentement pour la population du Haut-Saint-François, c'est les actions qu'on fait déjà dans le PGMR, c'est-à-dire des écocentres mobiles.

1535 Étant donné que c'est un grand territoire, nous, on a une vision de rendre un service de proximité à la population, donc cette année, chaque municipalité va avoir un écocentre mobile. C'est des mesures qui sont là depuis plusieurs années.

Pour ce qui est de la mise en place du nouveau PGMR, malgré le fait qu'on a une date limite pour entrer en vigueur un projet révisé – on parle de 2024 –, on veut débiter les démarches dès 2021 pour remettre ça plus en ordre et avoir plus de mesures qui vont, justement, avoir un effet sur la diminution de l'élimination des déchets.

Donc, il y a plusieurs autres mesures qui existent aussi, qui sont déjà présentes dans le PGMR, qui est sur le site du BAPE, mais pour ce qui est des mesures en place cette année, on pourrait parler aussi du plan de communication avec le Mouvement J'y participe, qui vise beaucoup de sensibilisation.

Il faut comprendre la dynamique d'une MRC, qui est un petit peu plus complexe qu'une ville centre comme la ville de Sherbrooke, pour donner cet exemple-là.

Il y a 14 conseils municipaux qui avancent à des vitesses pas pareilles toujours. Il y a des municipalités qui souhaitent vraiment mettre en place le compostage domestique et pas nécessairement la collecte du bac brun ou des choses comme ça. On doit vraiment y aller à des vitesses variables.

Mais pour vous donner une idée du portrait en 2021, bien, il y a 82 % de la population qui est desservie quand même avec un bac de collecte, le bac brun. Ça fait que c'est quand même un taux intéressant pour comparer, et la plupart des collectes des ICI sont souvent jumelées avec des collectes résidentielles, donc il y a certaines écoles qui sont déjà desservies aussi par les trois bacs, en fait, si on peut dire ça comme ça.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, Monsieur Vachon.

Je reviendrais à madame Lessard, du Ministère, puis ça va être ma dernière question à ce sujet. En l'absence des données, là, on n'a pas beaucoup de données des PGMR, vu qu'ils sont en processus de révision et d'adoption, il y a quand même la stratégie de valorisation de la matière organique qui a été mise en place, il y a également plusieurs actions qui découlent de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

Donc, comment est-ce que le Ministère va envisager la période d'autorisation du projet?
Est-ce que vous allez vous baser sur le volume ou est-ce que vous vous basez sur les besoins?

Mme KARINE LESSARD :

C'est une excellente question. Je dirais que c'est probablement un peu des deux. Les besoins, ça reste quand même important à évaluer, le volume aussi, mais c'est sûr qu'à ce niveau-là, c'est plus à l'étape de l'analyse environnementale qu'on va évaluer ça avec les experts.

Donc, c'est sûr qu'à cette étape-là de la procédure, on a plus regardé qu'est-ce que l'initiateur avait à nous fournir comme information, puis à la suite de ça, on va vérifier si le projet, au niveau de l'acceptabilité et de l'analyse environnementale, qu'est-ce qu'on pourrait regarder à ce niveau-là.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Parce que, là, on parle d'une autorisation, quand même, d'une cinquantaine d'années, qui vise une cinquantaine d'années, donc c'est pour ça qu'on... est-ce que vous envisageriez, un petit peu comme vous avez fait pour LET de Sainte-Sophie ou le LET de Lachenaie, soit des périodes déterminées, des tonnages régressifs? Est-ce que, ça, ça fait partie de votre arsenal ou est-ce que vraiment, en ce moment, vous êtes toujours en train d'analyser les besoins et les volumes?

Mme KARINE LESSARD :

On est toujours en analyse, présentement. Pour l'instant, toutes les options sont ouvertes, on n'a aucune porte fermée à ce niveau-là.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

– Monsieur Germain, est-ce que vous avez des compléments de questions?

LE COMMISSAIRE :

C'est beau, cette question-là. C'est beau pour l'instant.

1605

LA PRÉSIDENTE :

C'est beau pour l'instant?

– Alors, je vous remercie, Madame Scholz. Est-ce que ça... ça, c'était votre première question; est-ce que vous avez une seconde question? Les deux sont faites? O.K. Excusez-moi.

1610

Mme MONIQUE SCHOLZ :

Euh, non, en fait.

1615

LA PRÉSIDENTE :

Non?

1620

Mme MONIQUE SCHOLZ :

Ce fut ma deuxième, mais j'ai un dernier élément, si j'ai le droit de, comme, juste demander une clarification au représentant de Valoris.

1625

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y. Oui, allez-y..

Mme MONIQUE SCHOLZ :

1630

O.K., so... le représentant de Valoris a mentionné qu'entre 40 et 50 tonnes par année sont reçues des municipalités du Haut-Saint-François, plus 30 à 35 tonnes par année de la Ville de Sherbrooke, ce qui ferait un maximum de 85 tonnes par année, mais dans la présentation, il était

question de presque 100 000 tonnes par année qui seraient destinées à l'enfouissement. Donc, le
1635 15 000 tonnes viendrait d'où? C'est juste ça, ma question.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. On va demander la clarification à monsieur Caron.

1640 – Monsieur Caron?

M. JEAN-JACQUES CARON :

Oui. Dans le calcul, c'est des prévisions pour le futur. Il y a une bonne partie des matières qui
1645 viennent de la Ville que Sherbrooke. Là, je n'ai pas les chiffres en tête, mais la Ville de Sherbrooke,
la MRC du Haut-Saint-François, et dans le calcul, on s'est gardé une réserve d'à peu près 15 % pour
d'autres municipalités, parce qu'il y a d'autres municipalités qui viennent ici, une partie de la MRC
des Sources puis quelques-uns de... MRC des Sources qui... le Granit, puis aussi de Val-
Saint-François.

1650 Ça fait que ça complète. Il y a à peu près 10-12, 12 ou 15 000 tonnes qui viennent de ces
endroits-là.

Mme MONIQUE SCHOLZ :

1655 O.K. O.K. Merci; pour le moment, ça va. Merci, Madame la Présidente, d'avoir cherché toutes
ces informations pour moi.

LA PRÉSIDENTE :

1660 Merci, Madame Scholz, on est ici pour vous.

M. MARTIN GAGNON

1670 **LA PRÉSIDENTE :**

Je passerais maintenant à monsieur Martin Gagnon.
– Bonsoir, Monsieur Gagnon.

1675 **M. MARTIN GAGNON :**

Vous m'entendez bien?

1680 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, nous vous entendons.

M. MARTIN GAGNON :

1685 Parfait. Bien, je suis content de pouvoir participer à cette audience publique en environnement. Je tiens d'emblée à préciser que j'ai assisté aux rencontres, aux séances d'information en 2019 et 2020 qui avaient été données par Valoris concernant, justement, l'agrandissement du site d'enfouissement, je voulais féliciter l'équipe de Jean-Jacques Caron pour la diffusion, la transparence des informations, c'est un travail colossal. Ça fait que je tenais à les féliciter d'emblée.
1690 Moi, j'ai deux questions ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum?
1695

M. MARTIN GAGNON :

1700 Ma première question, c'est qu'il m'apparaît important, dans la stratégie de 3RV-E dont vous avez fait référence dans votre présentation tout à l'heure, de remettre sur pied le centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles qui existait jusqu'en 2018, je crois, tout ça pour se diriger vers une économie circulaire et ainsi allonger la durée de vie du site d'enfouissement.

1705 Donc, est-ce que vous pouvez expliquer qu'est-ce que le centre d'excellence dans sa mise sur pied initiale, et puis qu'est-ce qui est prévu dans ce sens pour le nouveau site d'enfouissement dans son opération?

LA PRÉSIDENTE :

1710 Alors, Monsieur Caron?

M. JEAN-JACQUES CARON :

1715 Le centre d'excellence, c'est un projet qui avait été mis en place par le créneau ACCORD des bio-industries.

1720 Un créneau ACCORD, c'est une organisation du gouvernement provincial. En fait, c'est un programme pour aider les régions à s'identifier des secteurs d'activité où est-ce qu'il y avait une masse critique suffisante d'entreprises privées, de façon à créer comme des *clusters*. Les Français appellent ça des pôles de compétitivité. Donc, c'est des regroupements d'entreprises par région, par secteur.

1725 Ça fait que l'Estrie avait un créneau ACCORD bio-industrie environnementale qui avait mis en place un centre d'excellence. Le centre d'excellence avait plusieurs volets. Il y en a un, c'était pour faire de la recherche, pour trouver des méthodes pour traiter les matières de façon à les détourner de l'enfouissement.

1730 Un autre volet, c'est de faire de la recherche avec des étudiants, faire des études avec des étudiants de l'Université de Sherbrooke.

À l'époque, il n'y avait pas d'entreprise qui voulait... entreprise privée, parce que c'est un projet collectif pour la région de l'Estrie, le centre d'excellence. Il n'y avait pas d'entreprise privée qui voulait être le leader, parce que, l'entreprise privée, les gens, il faut qu'ils gagnent leur croûte, puis ils vont gagner leur croûte pour eux autres, ils sont prêts à participer à des efforts collectifs, des projets collaboratifs.

Dans ce cas-là, c'est Valoris qui avait décidé d'être le porteur du projet, dans le sens que Valoris a demandé une subvention au projet ACCORD, parce que, le projet ACCORD, c'est le ministère de l'Économie qui pilote ce programme-là, puis il y a un programme de financement qui aide.

Ça fait que Valoris a appliqué, Valoris a engagé une ressource qui s'est occupée de mettre en place le centre d'excellence et d'animer le centre d'excellence par le développement de projets avec des étudiants. Il y en a eu plusieurs, projets, avec des étudiants.

Il y a eu aussi un colloque qui a été mis en place sur l'innovation dans les matières résiduelles, puis Valoris a été le porteur du projet, a hébergé la coordonnatrice pendant trois ans. Il y a plusieurs projets qui ont été faits. Il y en a un qui touchait en passant la valorisation des textiles sanitaires, incluant les couches.

Il y a une autre étude qui a été faite pour faire des bioproduits à partir du biogaz. C'est un projet qui a été rendu à terme, bon, avant la fin du trois ans – c'était des subventions de trois ans, la directrice a quitté. Le projet a été une réussite, sauf qu'il n'y a pas eu de suite. Valoris a dû se concentrer ce qu'on appelle sur son *core business*, le démarrage du centre de tri, et ensuite le reste de ses opérations, dont le projet qu'on parle aujourd'hui.

Ça fait que le, centre d'excellence, il n'a pas été poursuivi. Moi, je m'occupais, lorsque je suis arrivé chez Valoris, d'un peu superviser la directrice pour l'épauler, parce que c'était une jeune professionnelle, puis aussi la coacher.

On a tenté avec le CLD de trouver des fonds pour faire un plan d'affaires pour continuer le démarchage, pour avoir d'autres subventions pour continuer ce bureau projet-là, mais le ministère

de l'Économie, c'était... le programme de subvention, c'était comme une seule subvention, on ne pouvait pas répéter la subvention.

Puis il y a eu un petit peu, par après, avec Valoris... parce qu'on a appliqué à d'autres demandes de subventions, on est une organisation municipale, on est formé en vertu de la *Loi sur les cités et villes*.

Le créneau ACCORD acceptait qu'on puisse appliquer à des subventions sur certaines conditions, mais les autres programmes de financement, au MEI, c'est des programmes dédiés pour les entreprises privées. Des programmes au ministère des Affaires municipales sont dédiés à des municipalités. On n'a jamais réussi à rentrer dans un de ces programmes-là pour pouvoir avoir de l'argent pour poursuivre le projet de centre d'excellence.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

– Monsieur Gagnon, est-ce que ça répond à votre question?

M. MARTIN GAGNON :

Oui, bien, c'est l'historique, mais est-ce que vous pensez mettre des efforts pour le remettre sur pied?

LA PRÉSIDENTE :

Alors, si on regarde vers l'avenir?

M. JEAN-JACQUES CARON :

J'aimerais bien. J'aimerais bien, mais je pense que non, ça ne se fera pas. C'est encore le financement. Il faut engager une ressource puis il faut trouver du financement. Il faut que... les projets collaboratifs avec le MEI, dans le cadre du programme ACCORD, ça demande la participation d'entreprises privées. Comme je l'ai dit, le financement est difficile.

1800 Si Valoris demande du financement, ça nous prend des entreprises privées, qu'eux autres aussi investissent dans ce projet-là. Ils sont intéressés à investir dans des projets qui découlent du centre d'excellence, mais investir dans l'entité « centre d'excellence », parce que c'est une entité virtuelle, ils ne sont pas intéressés. Ils ne veulent pas dédier de l'argent à ça. Puis nous autres, tout seuls, on ne pas le supporter.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

1805 – Monsieur Gagnon, votre seconde question?

M. MARTIN GAGNON :

1810 Oui, merci. Donc, est-ce que ça serait possible de prévoir dès le début de l'aménagement du site, de pouvoir créer un parc à la fin de la vie utile de ce site d'enfouissement là? Un exemple, c'est le parc Frédéric-Back.

1815 Donc, dès le départ, de mettre un peu de fonds puis de dire « bon, bien, voici l'architecture, voici ce qui est prévu à la fin, puis ça va être quelque chose qui va avoir possibilité de l'utiliser après sa vie utile ».

LA PRÉSIDENTE :

1820 Très bien, donc la gestion postfermeture, Monsieur Caron?

M. JEAN-JACQUES CARON :

1825 Oui, on voudrait bien, mais c'est dans 50, 60 ans. Dans notre préparation à l'événement de ce soir, on en a discuté, effectivement.

Lorsque le site va être fermé, il va être engazonné, puis c'est possible de faire des installations. On parlait de... bien, faire... pas un terrain de golf, en tout cas, faire des choses du genre.

1830

Mais il faut comprendre que l'endroit où on est, il y a d'autres matières résiduelles qui sont générées. C'est un parc éco-industriel. C'est un parc industriel. Faire un parc, il faut trouver une vocation : est-ce que c'est un parc qui va servir pour les citoyens? Ce n'est pas impossible, peut-être. On peut faire des aménagements. On a même pensé à faire une piste cyclable autour, un sentier d'interprétation des milieux humides, puis ajouter d'autres choses.

1835

On a l'ambition de faire... on l'a fait en 2019, il y a une porte ouverte au mois de juin. Englobe, notre partenaire qui fait du compost le fait aussi. En 2020, on n'a pas pu à cause de la COVID. Puis c'est un événement intéressant puis on a eu une bonne réceptivité. Les gens sont intéressés à voir comment qu'on traite l'eau, comment est-ce qu'on gère les déchets.

1840

C'est bien beau venir visiter des déchets, mais ça serait intéressant, effectivement, d'avoir une infrastructure récréotouristique, quelque chose... un aménagement, avoir des marais filtrants parce qu'on a des milieux humides, puis quelque chose... un sentier d'interprétation, oui.

1845

Dans une vision globale du développement postfermeture, oui, ça serait intéressant, faire quelque chose du genre. On pourrait même impliquer des étudiants. À Coaticook, on a une école qui fait des aménagements paysagers. Avec le cégep aussi, il y a des étudiants qui sont intéressés à faire des travaux, des travaux de caractérisation du milieu écologique, puis participer.

1850

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que...?

M. MARTIN GAGNON :

1855

Très bien, merci.

LA PRÉSIDENTE :

1860

Oui? Merci, Monsieur Gagnon.

M. FABIAN GARCIA

1865

LA PRÉSIDENTE :

Je passerais maintenant au prochain intervenant, monsieur Garcia, Fabian Garcia. Bonsoir.

1870

M. FABIAN GARCIA :

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

1875

Bonsoir, Monsieur Garcia.

M. FABIAN GARCIA :

1880

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

La parole est à vous.

1885

M. FABIAN GARCIA :

1890

Bon, d'accord, merci beaucoup. Premièrement, moi, sur la présentation de Valoris, ce que j'aimerais voir, si possible, c'est l'historique du site, pas juste depuis 2010 – donc, il y a eu la fusion avec la MRC et puis la Ville de Sherbrooke –, avoir l'historique de l'usage du site avec le tonnage et puis la (inaudible) des cellules pour le site d'enfouissement. Ça, c'est ma première question.

1895

LA PRÉSIDENTE :

O.K., alors on va y répondre tout de suite. Attendez, monsieur Caron, il est en train de consulter ses collègues.

1900

M. JEAN-JACQUES CARON :

Monsieur Simard va vous répondre.

1905

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, Monsieur Simard.

M. ANDRÉ SIMARD :

1910

Désolé du retard, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Aucun problème.

1915

M. ANDRÉ SIMARD :

Bien, ce que je voulais tout simplement mentionner, c'est que l'historique est détaillé et décrit à la section 2.1.2 de l'étude d'impact depuis le tout début en 1980.

1920

Donc, je ne sais pas si vous voulez qu'on énumère l'ensemble de cet historique-là, mais c'est très bien détaillé et tout se retrouve là, également tous les certificats d'autorisation, et cætera. Donc, je ne sais pas si vous voulez qu'on reprenne ça ou référer tout simplement la question à cette section-là.

1925

LA PRÉSIDENTE :

1930 Monsieur Garcia, est-ce qu'on peut... allez-y. On vous écoute, allez-y.

M. FABIAN GARCIA :

1935 (Inaudible).

LA PRÉSIDENTE :

 On a de la difficulté à vous entendre. Est-ce que vous parlez un petit peu plus fort?

1940 **M. FABIAN GARCIA :**

 Oui, est-ce que là vous m'entendez mieux?

LE COMMISSAIRE :

1945 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1950 Oui, oui.

M. FABIAN GARCIA :

1955 Bon, c'est d'accord. O.K. Ma deuxième question, je vais vérifier, je vais (inaudible) des citoyens.

LA PRÉSIDENTE :

1960 Monsieur Garcia, juste pour vous dire... allez-y, allez-y, je vais revenir après. Allez-y.

M. FABIAN GARCIA :

1965 Oui. Bon. O.K., d'accord. Aussi, on a une minorité anglophone à Bury, et puis je me demandais si, le BAPE, il allait être présenté en anglais et puis est-ce que l'information va être diffusée aussi en anglais pour les gens de Bury, surtout qui est environ 30 % anglophone, et puis toute la MRC, on a un grand bassin anglophone. Je voulais savoir si, ça, c'était disponible à cette minorité-là.

LA PRÉSIDENTE :

1970 L'information n'est pas disponible en anglais. Je pourrais demander à Valoris, à savoir s'ils ont de l'information écrite en anglais. Je pourrais également demander à madame Lessard quelles sont les exigences en termes de dépôt de documents et de langue de dépôt.

1975 Mais juste pour revenir pour l'information que monsieur Simard vous disait, c'était pour vous référer au document, pour la cote. Comme ça, ça va être plus facile pour vous. Si vous allez sur le site du BAPE, c'est le PR3.1. Oh, nous sommes en pause.

Mme KARINE FORTIER :

1980 Non, c'est beau, ce n'est pas à l'écran, vous êtes toujours en direct.

LA PRÉSIDENTE :

1985 On est toujours en direct? Ah, je vous remercie. O.K. Alors, Monsieur Garcia, alors c'est pour le PR3.1.

Alors, maintenant, j'irais à Valoris, à monsieur Caron pour connaître si vous avez de l'information écrite en anglais au sujet de votre projet.

1990 **M. JEAN-JACQUES CARON :**

Malheureusement, non, on n'en a pas.

LA PRÉSIDENTE :

Vous n'en avez pas. Très bien.

– Mais maintenant, Madame Lessard, quelles sont les exigences de dépôt de documents, et dans quelle langue?

Mme KARINE LESSARD :

À ma connaissance, tout ce qui est présenté sur notre site est en français, puis il n'y a pas d'exigence quant à déposer dans une langue ou dans une autre, dans le sens qu'habituellement, tout est déposé dans la langue française.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

– Monsieur Garcia, juste pour que vous compreniez : nous, les documents qu'on a sur notre site Web, c'est les documents qui sont déposés au Registre des évaluations environnementales du Ministère, et donc les documents ont été déposés en français. Alors, je pense que là, l'initiateur vous a répondu à ce niveau-là. Est-ce que ça va? Ça répond à votre question?

M. FABIAN GARCIA :

Oui, c'est ça. Oui, et puis j'avais une autre question : je voulais savoir c'était quoi, les retombées économiques pour la municipalité de Bury. On dit « retombées économiques », mais on n'a pas de chiffres, on n'a pas d'exactitude, on n'a rien de concret, vraiment, sur la présentation. Je voulais savoir c'était quoi, les retombées économiques pour la municipalité.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

– Monsieur Caron?

M. JEAN-JACQUES CARON :

2030 Oui. Je suis en train de réfléchir. On a un retour de taxes, un montant de 85 000 dollars par année, puis on a des contrats de déneigement puis d'autres petits contrats.

Il faut comprendre que, la municipalité de Bury, ce n'est pas une grande communauté. Il n'y a pas beaucoup de commerces. Il n'y a même pas un restaurant.

2035 Les autres retombées, c'est qu'on emploie des employés qui demeurent dans la municipalité. À part de ça, il n'y a pas d'autres retombées.

LA PRÉSIDENTE :

2040 Donc, le 85 000, ça, c'est les taxes municipales?

M. JEAN-JACQUES CARON :

2045 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Bon, bien...

2050 **M. FABIAN GARCIA :**

O.K. Et puis... oh, excusez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

2055 Rapidement, Monsieur Garcia.

2060 **M. FABIAN GARCIA :**

Et puis par rapport au... oui, rapidement. Ce que je trouve particulier sur le site, c'est qu'on a une entité, on a GSI, qui produit du compost, qui n'est pas vraiment commercial, disons, puis on dirait qu'il ne se vend pas, et puis on a une ligne de tri aussi, qui, vu qu'elle ne fonctionne pas, on ne peut pas mitiger le volume de matières qui va dans le site d'enfouissement. Comment est-ce qu'on essaie d'agglomérer ou d'enligner ces trois sites [phon.] ou ces trois entités-là?

LA PRÉSIDENTE :

2070 Monsieur Caron?

M. JEAN-JACQUES CARON :

Juste pour être sûr : les trois entités, c'est Englobe, le centre de tri et l'enfouissement?

LA PRÉSIDENTE :

Puis le... oui.

2080 **M. FABIAN GARCIA :**

Puis l'enfouissement, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2085 Oui, c'est ça.

M. JEAN-JACQUES CARON :

2090 C'est ça. Oui. Chez Englobe, c'est une opération qui est privée. C'est une entreprise privée, ils ont leur gisement à eux. Entre autres, ils ont la collecte trois voies de la Ville de Sherbrooke, les matières... à peu près 18 000 tonnes par année, mais ils ont leurs clients privés. Ils ont une capacité

2095 d'à peu près 50 000 tonnes par année de traitement. C'est commercial. Eux autres, ils écoulent leur compost à leurs clients. Mais nous autres, on n'est pas au courant d'où est-ce que ça va. Il faudrait les questionner, eux.

2100 Mais il est commercial, le compost. Ils font du compost selon les catégories... les normes BNQ. Ils font du compost dépendamment des utilisations, pour l'engazonnement et d'autres utilités, puis ils font du compost de qualité.

Maintenant, la ligne de tri, évidemment, elle ne fonctionne pas, on ne peut pas soutirer de matière organique. Ça fait que les matières organiques, bien, présentement, elles sont enfouies. Ça produit du biogaz. Les biogaz sont captés par un système de... un réseau de captation.

2105 Présentement, c'est brûlé, mais à terme, lorsque le site actuel va être fermé, on regarde pour valoriser ce biogaz-là. On a un projet qu'on regarde depuis deux ans. Quand je dis « on regarde », c'est qu'on fait des analyses, des analyses financières puis trouver l'utilité, la meilleure utilisation judicieuse de ces biogaz.

2110 Mais on n'a pas un gros site. On n'a pas des quantités qui amènent une rentabilité évidente. C'est pour ça qu'on a... je dis qu'on regarde, mais on a beaucoup de difficulté à trouver l'utilisation puis le partenaire privé qui va pouvoir le valoriser puis faire une opération commerciale.

LA PRÉSIDENTE :

2115 Très bien.

– Monsieur Germain?

LE COMMISSAIRE :

2120 Oui, Monsieur Caron, toujours en lien avec la mention, par monsieur Garcia : le centre de tri, s'il fonctionnait, globalement, combien de... ce serait quoi, le tonnage annuel qui serait en diversion, qui n'irait plus dans le projet de LET?

2125 Puis ce serait quoi, ce tonnage global là, mais à l'intérieur de ce tonnage-là, ce serait quoi aussi la quantité... la sous-quantité de matières putrescibles? J'ai un chiffre ici de 25 000 tonnes pour les matières organiques...

M. JEAN-JACQUES CARON :

2130 Oui.

LE COMMISSAIRE :

2135 ... mais je ne sais pas si c'est du compost ou si c'est de la matière brute. Est-ce que vous pouvez préciser les chiffres?

M. JEAN-JACQUES CARON :

2140 Le 25 000 tonnes... bon, la ligne de tri, elle peut accepter 50 000 tonnes par année. Il y a un 25 000 tonnes qui va être extrait puis qui va être dirigé vers le compostage. Ça inclut cependant des impuretés qui vont revenir. Bon, peut-être que ça va produire sur... 25 000 tonnes, c'est à peu près 17-18 000 tonnes de compost.

2145 Il y a aussi de la matière récupérable. Ça fait que 18 000 tonnes plus 5-6 000 tonnes de matière récupérable, bon, à peu près 25 000 tonnes est valorisable et récupérable. La moitié. Ça fait qu'on va éviter l'enfouissement de la moitié.

2150 Il y a d'autres fractions de matériel qui va dans certains endroits de la ligne de tri. Je vous ai dit qu'il y avait 16 sorties. Il y a au moins deux sorties où est-ce qu'il y a du matériel qui est sec, qui est propre, qui pourrait être disposé à l'énergie, soit dans une cimenterie qui pourrait l'utiliser au... c'est un matériel que la compagnie Enerkem est déjà venue voir.

2155 C'est du matériel qui... écoutez, c'est des vieilles sacoches, des souliers, euh... en fait, tout est vieux quand ça vient à l'enfouissement, c'est des sacs à dos, c'est du matériel carboné mais sec, un peu multimatières, puis une bonne quantité. Peut-être un 10 000 tonnes qui pourrait être aussi réutilisé, 10 à 15 000 tonnes qui pourraient être réutilisées.

2160 Ce qu'on pense, c'est que, si la ligne de tri fonctionne, on réussit à trouver des débouchés, il reste à peu près... c'est moins de 10 000 tonnes qui iraient à l'enfouissement. On est assez confiant que cette ligne de tri là, une fois optimisée, pourrait arriver à ce rendement-là.

LE COMMISSAIRE :

2165 Parfait, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Caron. Merci, Monsieur Garcia.

2170 Alors, nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes. Comme je vous l'ai annoncé dans le discours d'ouverture, on va prendre des pauses fréquentes ce soir. Alors, nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes, alors à tantôt.

2175

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

2180

REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. KAREL MÉNARD

LA PRÉSIDENTE :

2185 J'interpellerai monsieur Ménard du Front commun pour une gestion écologique des déchets.
– Bonsoir, Monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

Bonsoir, Madame la Présidente.

2195 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir. Comment allez-vous? On se retrouve.

2200 **LE COMMISSAIRE :**

Bonsoir.

M. KAREL MÉNARD :

2205 Oui, bonsoir, Monsieur Germain. Très bien, merci, oui.

LA PRÉSIDENTE :

On vous écoute.

2210 **M. KAREL MÉNARD :**

2215 Parfait. Donc, je vais revenir un petit peu avec la question des tonnages, parce qu'il y a beaucoup de chiffres et ça devient un peu mélangeant. Monsieur Germain, à la première question de monsieur Bourgeois, je crois, a presque touché le nœud.

2220 C'est que, dans un tableau révisé, c'est-à-dire au niveau des réponses du promoteur, le tableau... en fait, le tableau 1 du document des réponses au Ministère, le PR5.2, il est question en 2017 – pardon, en 2019 seulement, il y a deux ans – d'un enfouissement total de 52 578 tonnes, donc 53 000 tonnes, grosso modo.

Là, dans le tableau 3.9 du même document, le promoteur dit que les besoins en 2020, donc l'année suivante, vont être de 95 000 tonnes. Donc, il y a un jeu de... on augmente de 43 000 tonnes en un an. Qu'est-ce qui se passe durant cette année-là?

2225

Aussi au niveau des besoins estimés dans l'étude d'impact, on parle de... bon, les besoins, on parle de 99 500 tonnes plus un recouvrement journalier de 15 000 tonnes environ; on tombe à 114 500 tonnes par année. Ça commence à faire beaucoup.

2230

Ma question est : la Ville de Sherbrooke, en fait, le site de Valoris de Bury n'est pas assujéti à un droit de regard. Donc, si jamais les besoins de Sherbrooke ou de la MRC du Saint-François ne comble pas ce 100 000 et quelques tonnes-là, est-ce que les gestionnaires du lieu d'enfouissement technique pourront importer des matières résiduelles de l'extérieur de la région pour financer d'autres activités de Valoris, par exemple?

2235

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez plusieurs questions dans votre question, alors on va commencer par la première, si vous le permettez.

2240

– Alors, Monsieur Caron, quelle est la distinction, le bond, en termes de tonnage d'enfouissement, de la fin de l'ancien LET au nouveau LET, qu'est-ce qui expliquerait ce bond?

M. JEAN-JACQUES CARON :

2245

Là, je suis un peu confusionné dans tous ces chiffres qu'il nous a lancés. Écoutez, actuellement, c'est autour de 52 000 tonnes par année.

LA PRÉSIDENTE :

2250

Oui.

M. JEAN-JACQUES CARON :

Il y a eu un coup de barre qui a été donné, on a augmenté les tarifs. Une des raisons, c'est que les environnementalistes nous disent toujours que si tu augmentes les tarifs, l'enfouissement va diminuer. On arrivait à la fin de vie du site actuel, ça, c'est une chose. Ça serait très difficile de rentrer...

LA PRÉSIDENTE :

Mais, en fait...

M. JEAN-JACQUES CARON :

... 80 000 tonnes dans le site par année actuellement. Ça, c'est une chose. Le site actuel.

Le projet d'agrandissement concerne... on l'appelle le LET 2, il y a des prévisions qui ont été faites en 2018. Malheureusement, elles ne sont plus à jour. C'est pour ça qu'il y a des différences dans les tonnages. Le tableau qu'on a montré, je peux essayer de vous le repartager...

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

M. JEAN-JACQUES CARON :

Évidemment, je ne l'ai pas.

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'était pas ça, mais si je veux juste essayer de mieux comprendre, Monsieur Caron, euh...

M. JEAN-JACQUES CARON :

J'essaie de trouver une façon de vous faire comprendre aussi.

2290 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Parce que, là, on parlait, actuellement, disons en 2019, vous enfouissiez 53 000 tonnes, puis là, en 2020...

2295 **M. JEAN-JACQUES CARON :**

Est-ce que vous le voyez, là?

2300 **LA PRÉSIDENTE :**

... oui, puis en 2020, on passerait à 95 000 tonnes.

M. JEAN-JACQUES CARON :

2305 Oui. Ce que je vous dis, c'est que cet exercice-là a été fait en 2018 sur la base des PGMR. C'est sûr que ça ne représente pas la situation réelle. Si on recommence l'exercice aujourd'hui, on commencerait l'enfouissement dans le nouveau site, admettons en 2023. Ça fait que, 2020, on devrait lire 2023 sur la base d'un calcul qui a été fait pour... est-ce que vous le voyez, le...?

2310 **LE COMMISSAIRE :**

Oui.

2315 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on le voit bien, on vous remercie, on le voit bien, mais ça n'explique pas la différence en termes de tonnage...

LE COMMISSAIRE :

2320

Entre 2019 puis 2020.

LA PRÉSIDENTE :

2325

Entre 2019 et 2020. Je comprends que c'est des projections puis c'est des estimations, mais vous passez... parce que vous basez votre demande d'autorisation sur ces estimations-là, donc qu'est-ce qui explique? Ce n'est pas le double, mais c'est presque. Donc, qu'est-ce qui explique justement cette différence de quantité là?

2330

M. JEAN-JACQUES CARON :

Ça, c'est des estimations qui sont-là. C'est un estimé. Le 52 000 tonnes, c'est le réel, en 2019.

LA PRÉSIDENTE :

2335

O.K. Alors, quels sont les éléments qui sont entrés dans votre estimation, qui fait en sorte que vous arrivez justement à ce nombre-là comparativement au réel?

M. JEAN-JACQUES CARON :

2340

Voici la façon dont on l'a calculé. On a pris les taux prévus dans les PGMR, puis qui nous disaient qu'en 2020, le PGMR de la MRC du Haut-Saint-François prenait 450 comme taux de kilogrammes par habitant par année; la Ville de Sherbrooke, 429. On a multiplié par la population, ça donne ce résultat-ci. On a un sous-total, on a ajouté notre marge de manœuvre d'à peu près 12 400 tonnes pour les municipalités autres : ça nous donne le 95 000.

2345

LA PRÉSIDENTE :

Et si je vais à la sous-question de monsieur Ménard...

2350

M. JEAN-JACQUES CARON :

On a utilisé pour continuer l'exercice la diminution de l'enfouissement qui était prévue par Recyc-Québec, basé sur la moyenne des diminutions d'enfouissement. Ça nous a permis de faire le calcul pour les autres années. C'est une estimation.

LA PRÉSIDENTE :

Et si vous ne comblez pas, selon l'estimation, parce que c'est selon l'estimation que toute votre analyse des besoins retombe, si vous ne comblez pas, est-ce qu'à ce moment-là, vous allez ouvrir à une clientèle secondaire?

LE COMMISSAIRE :

Un marché.

LA PRÉSIDENTE :

À un marché secondaire, oui?

LE COMMISSAIRE :

Ça serait quoi, le marché visé? Par exemple, Monsieur Caron, vous avez mentionné tout à l'heure que si la ligne de tri opérait à nouveau, donc vous seriez capable et vous étiez en mesure de composter, donc ça diminuerait le 95 000 tonnes.

M. JEAN-JACQUES CARON :

Tout à fait.

LE COMMISSAIRE :

2385 Donc, ça créerait une marge de manœuvre, donc vous visez un marché national ou un marché régional, à ce moment-là, éventuellement, pour tenter de combler la marge de manœuvre que vous auriez?

M. JEAN-JACQUES CARON :

2390 La région visée par l'enfouissement, c'est l'Estrie. National, non.

LE COMMISSAIRE :

2395 O.K.

M. JEAN-JACQUES CARON :

2400 Ce que je peux vous montrer, ce qui est arrivé en 2018, ça, c'est le réel. Vous voyez que le taux d'enfouissement a monté. Si je prends pour la MRC du Haut-Saint-François et Sherbrooke, en 2018, j'arrive à un taux d'enfouissement de... là, je ne vois pas le chiffre parce que ma... c'est 441. Tout à l'heure, j'ai utilisé 450 et 429 pour Sherbrooke.

2405 Si je prends ce taux-là, voici ce qui arrive : le calcul suivant est fait... c'est le même calcul, je multiplie par la population, je me mets aussi une marge de manœuvre à 12 400, j'arrive à 119 177.

2410 Je ne sais pas si vous avez vu dernièrement, le taux d'enfouissement du Québec est rendu pour 2019 à 722. Si je prends le 722 ici, je n'ai pas fait le calcul, mais je vais arriver à un chiffre encore plus important. Ça, ce que je vous montre ici, c'est l'enfouissement du secteur résidentiel réel qu'on a enfoui à Sherbrooke.

 La Ville de Sherbrooke a, dans son PGMR, de municipaliser les ICI. C'est en discussion, ce n'est pas fait, mais c'était dans le PGMR puis ils sont en train de réfléchir si, bon... l'opérationnaliser.

2415 Dans une optique de gestion régionale, les trois secteurs d'enfouissement – Sherbrooke et MRC du Haut-Saint-François, les trois secteurs ensemble –, c'est 102 000 tonnes par année.

2420 Les cinq autres MRC de l'Estrie pour les trois secteurs, c'est 70 000 tonnes. En supposant qu'on réfléchisse, qu'on se dit... la gestion des matières résiduelles générées dans l'Estrie sont envoyées au même endroit, le total de l'enfouissement potentiel pour l'Estrie, puis c'est ce qu'il y a actuellement, c'est les données de 2018, on arrive à 172 450.

2425 Vous voyez la démonstration que j'ai faite? On avait des prévisions de 95 000; en changeant le taux, on arrive avec une prévision de 119 000. Là, pour toute l'Estrie, on arrive à 172 450. Ce qui se passe présentement, environ 50 000 sont enfouies chez Valoris, 10 000 tonnes sont enfouies à Coaticook, le restant de l'enfouissement se fait dans la région de l'Estrie, c'est exporté, il y a des sites pas loin, ceux de Cowansville, Sainte-Cécile-de-Milton, Saint-Nicéphore, puis celui de Saint-Rosaire.

2430 Ici, ce que je montre, c'est l'enfouissement total en région, la progression depuis 2016, parce que les chiffres de 2019 sont sortis. La Ville de Sherbrooke plus les six MRC de l'Estrie. On voit une progression, pour le tonnage annuel puis l'enfouissement résidentiel, juste le résidentiel de la région, aussi, on voit une tendance à l'augmentation.

2435 Vous pouvez me dire « mais oui, mais le taux par habitant, est-ce qu'il va changer? Parce que la population augmente ». Voici ce que ça donne, le taux par habitant : en 2019, on est rendu à un taux assez élevé. C'est encore l'Estrie, avec les trois... tous les secteurs puis juste le résidentiel.

LA PRÉSIDENTE :

2440 J'aimerais bien que vous déposiez tout ce que vous êtes en train de nous présenter, s'il vous plaît, Monsieur Caron.

M. JEAN-JACQUES CARON :

2445 Oui, il n'y a pas de problème. Pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

2450 Donc, si je comprends bien, votre marge de manœuvre, elle est établie, vous parlez de 12 % dans l'étude d'impact; des fois, on parle de 15... votre marge de manœuvre, est-ce que c'est votre marché secondaire où est-ce que vous avez des entreprises privées...

M. JEAN-JACQUES CARON :

2455 Oui, c'est d'autres municipalités de l'Estrie.

LA PRÉSIDENTE :

2460 C'est d'autres municipalités de l'Estrie sauf les deux de Coaticook, de la MRC de Coaticook. Donc, il y en a d'autres.

M. JEAN-JACQUES CARON :

2465 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2470 Donc, il y a une quarantaine de municipalités de l'Estrie. Est-ce que vous avez des entreprises privées aussi qui viennent de l'extérieur du territoire des MRC concernées de la Ville de Sherbrooke, MRC de Saint-François et...?

M. JEAN-JACQUES CARON :

2475 Dans le secteur ICI, on n'en a pas beaucoup. Ce qu'on a, c'est le secteur CRD. On a une ligne de tri CRD, ça fait que le matériel est trié. On a environ 20 000 tonnes, entre 20-25 000 tonnes par année de CRD puis il y a une partie du CRD qui est extraite, qui est des rejets qui vont à l'enfouissement.

2480

LA PRÉSIDENTE :

Donc, votre marché secondaire pour les CRD est quand même assez élargi?

2485 **M. JEAN-JACQUES CARON :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2490

Ça peut aller jusqu'à Montréal?

M. JEAN-JACQUES CARON :

2495 Euh... oui, ça peut aller jusqu'à Montréal, mais en gros, ici, dans l'Estrie, ce qu'on reçoit, c'est les... il y a quelques privés, mais c'est les écocentres de la Ville de Sherbrooke puis celui de la MRC.

LA PRÉSIDENTE :

2500

Très bien.

– Monsieur Germain?

LE COMMISSAIRE :

2505

Oui, pour précision. Donc, pour ce qui est du domestique, du résidentiel et des ICI, donc votre marché visé, c'est l'Estrie. CRD, c'est surtout l'Estrie avec un autre marché périphérique? C'est ce que vous nous dites?

M. JEAN-JACQUES CARON :

2510

Oui. Oui.

LE COMMISSAIRE :

2515

Tout à l'heure, bon, vous avez montré... En passant, je viens de Coaticook. Le LET de Coaticook, je sais exactement à quel endroit il est, ce n'est pas un gros LET...

M. JEAN-JACQUES CARON :

2520

Non.

LE COMMISSAIRE :

2525

Par contre, savez-vous combien il lui reste de temps à vivre, ce LET-là?

M. JEAN-JACQUES CARON :

2530

Il faut demander à monsieur Simard.

LE COMMISSAIRE :

En passant, mais je sais exactement où il est.

2535

M. JEAN-JACQUES CARON :

On l'avait... je suis un ancien résident. J'ai demeuré à Coaticook 26 ans aussi.

LE COMMISSAIRE :

2540

Bon.

LA PRÉSIDENTE :

2545

Peut-être une question pour madame Lessard : comment est-ce que vous déterminez le territoire qui est desservi?

Mme KARINE LESSARD :

2550 Ça, c'est... dans le fond, on regarde les PGMR en premier lieu, s'il y a des droits de regard d'établis pour les MRC puis pour les villes, mais c'est surtout en acceptabilité qu'on va regarder cette question-là.

LA PRÉSIDENTE :

2555 O.K.

M. JEAN-JACQUES CARON :

2560 Il faut tenir compte aussi que, vous êtes sûrement au courant, le site de Saint-Nicéphore, ils ont des problèmes à rouvrir. Présentement, il est fermé. C'est quand même 450 000 tonnes, puis on pense qu'il y a une bonne partie de l'Estrie qui est gérée là, qui est exportée à cet endroit-là.

LA PRÉSIDENTE :

2565 O.K.
– Alors, votre seconde question, Monsieur Ménard?

M. KAREL MÉNARD :

2570 Oui. En passant, je viens de Sherbrooke, donc on est entre Estriens. Donc, oui, ma deuxième question, elle va être plus simple. C'est au niveau du matériel de recouvrement et aussi des matériaux utilisés à d'autres fins, qui ne sont pas généralement comptabilisés pour faire des fonds de chemins, pour faire des remblais sur les lieux mêmes du lieu d'enfouissement technique.

2575 Ça représente combien en tonnage et à combien on va estimer ça, à l'avenir? C'est-à-dire, des matériaux, des résidus de centres de tri, par exemple, des matériaux qu'on ne peut pas recycler, mais qu'on n'enfouit pas, mais qu'on envoie au lieu d'enfouissement technique pour d'autres usages, incluant le recouvrement; c'est quoi, le tonnage?

2580 **M. JEAN-JACQUES CARON :**

Euh... je n'ai pas les chiffres en tête. Il va falloir vous revenir là-dessus. Mais effectivement, les agrégats de la ligne de tri servent... les agrégats, c'est des gros morceaux de béton concassés puis de l'asphalte. Ça sert effectivement pour stabiliser les chemins lorsque les camions reculent.

2585 Matériel de recouvrement journalier, on utilisait les fins de la ligne de tri puis on n'en utilise plus parce qu'on le dispose à l'énergie. Un peu de sols contaminés, mais pas beaucoup.

2590 Concernant... on va vous revenir avec les quantités, on a ça dans nos rapports annuels et les quantités exactes. Concernant le site de Coaticook, il y aurait... monsieur Simard va répondre.

LE COMMISSAIRE :

Oui, Monsieur Simard.

2595

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Simard?

2600 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Donc, oui, est-ce que vous m'entendez?

LE COMMISSAIRE :

2605

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2610 Oui, nous vous entendons.

M. ANDRÉ SIMARD :

2615 Oui, donc j'avais fait une évaluation en 2019 sur la capacité des sites au Québec, et Coaticook reçoit, selon les informations que j'ai recueillies, 11 000 tonnes par année. Il lui resterait 23 ans de durée de vie.

2620 Mais si Valoris dirigeait ces matières résiduelles là, on tomberait à trois ans de durée de vie. Donc, c'est un petit site qui ne reçoit pas beaucoup de matière.

LE COMMISSAIRE :

Très bien, je vous remercie.

2625 – Monsieur Caron, votre tableau, si vous pouvez le détailler au maximum. Tantôt, vous avez dit « des sols contaminés, ce n'est pas beaucoup ».

M. JEAN-JACQUES CARON :

2630 Oui.

LE COMMISSAIRE :

2635 Parce que, dans les dossiers de Sainte-Sophie et de Lachenaie, on voyait qu'il y avait énormément de sols contaminés qui venaient de la région de Montréal, qui allaient à ces endroits-là.

2640 Donc, dans le cas de l'Estrie, on dirait que c'est très différent, donc si vous pouvez nous confirmer : c'est quoi, les quantités de sols contaminés qui arrivent à votre emplacement et c'est quoi, les tendances des dernières années et est-ce que vous prévoyez une augmentation?

2645 Et j'aurais d'autres petites sous-questions là-dessus, tant qu'à y être : c'est que vous mentionnez, dans le PR3.1, à la page 3-5, vous parlez que vous enfouissez des « *sols non contaminés et ne servant pas au recouvrement* », et ça représenterait, euh... 0.5 ou 0.4 %. Mais pourquoi enfouir des beaux sols?

Donc, PR3.1, page 3-5, ça nous intrigue, ces « *sols non contaminés et ne servant pas au recouvrement* », et comment ça, c'est comptabilisé dans un pourcentage d'enfouissement?

M. JEAN-JACQUES CARON :

2650

Je ne pourrais pas vous répondre, on va le regarder.

LE COMMISSAIRE :

2655

Ni le... regardez ça en mettant... faites votre tableau le plus détaillé possible et aussi répondre c'est quoi, la nature des... pourquoi des « *sols non contaminés et ne servant pas au recouvrement* » sont enfouis. Parce que, bon, c'est comme s'ils ne servaient à rien.

2660

Donc, c'est juste pour nous dire : est-ce que c'est des sols qui sont liés, je ne sais pas, moi, à l'installation du réseau de captage de biogaz? Est-ce que c'est selon une fonction? Ça m'intrigue. Je vous remercie.

M. JEAN-JACQUES CARON :

2665

Bien, une partie de la réponse, c'est que, quand on n'a plus de matériel de couvrement, il faut mettre du sable. Le recouvrement journalier, lorsqu'on n'en a plus.

LE COMMISSAIRE :

2670

Oui, mais c'est ça, c'est pour ça que c'est marqué 0.5, 0.4, mais « *non contaminés et ne servant pas au recouvrement* », hein, « *ne servant pas au recouvrement* ». Ça m'intrigue, ce demi-pour cent là.

M. JEAN-JACQUES CARON :

2675

Oui, moi *itou*. Moi aussi. Moi aussi.

LE COMMISSAIRE :

Si vous pouvez nous le préciser. Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, je vous remercie, Monsieur Ménard.

M. NICHOLAS CHEVALIER

LA PRÉSIDENTE :

Donc, j'inviterais maintenant monsieur Nicholas Chevalier, du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. Monsieur Chevalier?

M. NICHOLAS CHEVALIER :

Oui, bonjour. Vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir. Oui, on vous entend bien.

M. NICHOLAS CHEVALIER :

Oui, bien, bonjour à tout le monde. Moi, je vais avoir deux questions, ça va être sur les émissions de gaz à effet de serre.

De ce que je comprends, les biogaz sont captés et détruits pour répondre à la réglementation; est-ce qu'il a été évalué de purifier le biogaz, le biométhane, pour le revendre? Que ce soit pour une raison environnementale ou économique, est-ce que le promoteur a fait ça?

LA PRÉSIDENTE :

Alors, Monsieur Caron, les options de valorisation du biogaz?

2715

M. JEAN-JACQUES CARON :

La réponse, c'est oui, il y a des options. En fait, il y a sept options qu'on a regardées. Transformer le biogaz en GNR puis l'injecter dans le réseau d'Énergir, ça a été regardé. Le réseau d'Énergir est à 7 kilomètres, il est à East Angus.

2720

Ça fait qu'il y a un coût d'à peu près sept à huit millions pour passer le *pipeline* pour aller jusqu'à East Angus. On n'a pas suffisamment de biogaz pour essayer d'avoir une rentabilité, mais on est encore là-dessus.

2725

Ensuite, il y a une option où est-ce qu'on transforme les biogaz, disons, en bioproduits. C'est une entreprise privée avec qui on a discuté.

Une autre option, c'est nettoyer le biogaz, le compresser et l'utiliser pour le camionnage. On a regardé cette option-là, ça prendrait à peu près 60 camions qui sont alimentés avec le gaz naturel ou le biogaz compressé, nettoyé. Il n'y a pas de flotte de camions comme ça ici. Les camions de poubelle sont tous opérés avec du diesel puis ça prendrait une dizaine d'années pour transformer toute la flotte de camions.

2730

Une autre option qu'on a regardée, c'est de compresser, nettoyer le gaz, le biogaz, le compresser puis le vendre comme compétiteur du propane. Ça demande un effort de développement de marché puis on va aller compétitionner l'industrie du propane, puis on pense qu'on n'a pas les capacités pour faire ça.

2735

Je ne me rappelle plus les autres options... oui, c'est faire un traitement minimum puis utiliser le biogaz pour nos besoins de chauffage, soit sécher du matériel avant de le rentrer dans la ligne de tri ou chauffer nos bassins d'eau l'hiver, mais ça, c'est une option qui est juste pendant la saison froide.

2740

2745 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Germain, est-ce que vous avez un complément?

2750 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, en fait, vos sept options, lesquelles sont réalistes à l'heure actuelle? Est-ce que vous avez toujours... les sept sont ouvertes ou il y en a deux, trois d'abandonnées?

2755 **M. JEAN-JACQUES CARON :**

Écoutez, ce qu'on a fait, c'est que pour savoir... effectivement, on s'est posé la question. Pour savoir lesquelles sont réalistes, ce qu'on a commencé à faire, l'automne dernier, c'est de discuter avec des promoteurs en leur disant : « Voici : nous avons telle quantité de biogaz et telle qualité – parce qu'on a fait une caractérisation –, est-ce que vous êtes capable de... le biogaz, on le met à votre disposition; êtes-vous capable de vous installer sur notre site, installer votre équipement de traitement, puis après ça, en faire une valorisation puis faire vos propres affaires et nous donner un petit montant en redevance? »

2765 J'ai discuté avec cinq compagnies. Une compagnie fait l'électricité, ça a été non, ce n'était pas rentable. Puis il y a une compagnie qui est... qui s'est retirée parce qu'ils nous ont dit : « Vous avez trop d'azote dans votre biogaz. Lorsqu'on arrive à une concentration de 20 % d'azote, c'est beaucoup trop. » Est-ce qu'une fois que le site va être fermé, on en avoir moins, on ne le sait pas. Ça fait qu'il reste deux entreprises avec lesquelles on peut... qu'on continue nos discussions.

2770 L'option injection dans le réseau, on la discute encore. Là, il faut rediscuter avec Énergir parce que, le nœud de la guerre, c'est d'avoir un coût d'Énergir qui est intéressant, un prix de rachat du GNR. Bon, Énergir nous disent : « Vous avez une très grande quantité, on va vous donner un bon prix, mais vous n'en avez pas beaucoup. » Ça fait qu'on est là-dessus.

2775 Il y a deux options, pour répondre à votre question, qui sont encore sur la table, qui permettraient d'avoir un projet rentable. On pourrait vous transmettre... on a une étude, on peut la

transmettre, la rendre disponible pour vous aider... bien, comme nous, à cheminer dans ces options-là.

2780 **LE COMMISSAIRE :**

O.K. Très bien, je vous remercie. Si vous pouvez nous...

2785 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

LE COMMISSAIRE :

2790 C'est ça qu'on regarde, qu'est-ce qui est réaliste, mais c'est certain, pour les volumes, si votre ligne de tri intercepte la majeure partie des putrescibles, bien, c'est sûr qu'à moyen terme, long terme, elle va générer moins de biogaz. On comprend ça aussi, donc c'est un peu la poule ou l'œuf en ce qui a trait à cette question-là.

2795 **M. JEAN-JACQUES CARON :**

2800 Tout à fait, tout à fait. Puis les compagnies avec qui on a discuté, je suis capable de leur dire que le LET actuel va produire à peu près 5 000 mètres cubes de biogaz. Une fois traités, bon, ça tombe à 2.2 millions. Cinq millions de mètres cubes de biogaz, une fois traités, ça donne 2.2 millions de mètres cubes de GNR, mais après 10 ans, la quantité descend drastiquement. J'ai à peu près 2-3 millions, on a à peu près 2-3 millions, là.

2805 Ce qui serait intéressant, puis ce qu'on m'a dit, c'est de considérer le biogaz qui pourrait éventuellement être produit par le LET numéro 2, le projet qu'on discute à soir.

Si on commence à faire de l'enfouissement en 2023, le biogaz va commencer à être produit en 2025, mais dans mes hypothèses, je considère que je vais avoir une production qui va être de 30 ou 20 % comparativement à ce qui se passe aujourd'hui, compte tenu de ce que vous venez de dire : si la ligne de tri fonctionne, il y a moins de matières putrescibles.

2810 Et aussi des orientations du gouvernement. La stratégie nous dit qu'en 2030, beaucoup de municipalités ou la plupart vont être dotées de la collecte trois voies. Ça fait qu'on va avoir beaucoup moins de matière organique.

2815 Ça fait que, ça, ça nous aiderait à avoir une quantité de 5 000 mètres cubes de biogaz par année sur une période de 20 ans. Ça aiderait à rentabiliser le projet, mais c'est encore un projet qui est fragile financièrement.

LE COMMISSAIRE :

2820 Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

2825 – Je vous remercie, Monsieur Chevalier. Alors, vous avez...

M. NICHOLAS CHEVALIER :

2830 Merci beaucoup. J'aurais une deuxième question, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

2835 **M. NICHOLAS CHEVALIER :**

Parfait, bien, merci, Monsieur Caron, pour la première réponse.

2840 L'autre question, c'est sur les émissions fugitives. Je sais qu'il y a beaucoup... bien, en fait, tous les lieux d'enfouissement se basent sur des valeurs théoriques pour mesurer les émissions fugitives de méthane, puis peut-être que monsieur Germain va me reconnaître là-dessus, mais est-ce que vous avez évalué des façons de mesurer directement les émissions fugitives?

2845 Je sais que, je crois, à Lachenaie, ils l'ont fait avec un petit véhicule qui faisait plusieurs centaines de prises de mesures d'émissions sur leur site. Est-ce que, vous, vous avez fait quelque chose comme ça ou réfléchi à le faire?

M. JEAN-JACQUES CARON :

2850 Alors, on a réfléchi nous autres aussi, on a regardé ce qu'ils font à Lachenaie, puis c'est dans les documents publics, puis ont était vraiment intrigué.

2855 Notre site, présentement, il n'est pas fermé. Il y a 32 000 mètres carrés d'ouverts puis il y a des émissions fugitives.

Écoutez, on est une jeune organisation. On commence à apprendre à balancer le réseau puis on vient de faire la caractérisation, ça nous a informés beaucoup. Non, on ne l'a pas fait.

2860 Ce qu'on fait, c'est qu'on fait mesurer la quantité de méthane qui est sur le site qui est fermé, puis ça nous donne des indices, ça nous dit qu'un endroit, il en sort un peu plus qu'ailleurs, mais on respecte la... il y a un critère, il y a une norme à respecter sur les émissions fugitives.

2865 Mais non, on n'a pas commencé. On a commencé à y penser, mais on est bien intrigué sous quelle façon qu'ils font ça, parce qu'ils réussissent à chiffrer le taux de... comment est-ce qu'on appelait ça? Le taux de captation, le taux...?

LE COMMISSAIRE :

2870 Pourcentage, je crois.

M. JEAN-JACQUES CARON :

De pourcentage? C'était pourcentage d'émissions fugitives, oui, tout à fait, oui. Oui, puis ils réussissent à le suivre dans le temps, il s'améliore dans le temps. Le taux de captage. Le taux de

2875 captage de leur biogaz, tout à fait. C'est ça qu'ils mesurent, mais on n'est pas rendu là. Mais ça s'en vient.

LA PRÉSIDENTE :

2880 Si je peux vous poser une question, justement, sur le taux de captage de biogaz : suite au recouvrement pendant l'exploitation d'une cellule, le recouvrement journalier, vous estimez votre taux de captage à près de 95 % pour le biogaz. Donc, est-ce que vous pourriez nous indiquer un peu sur quelle documentation vous vous appuyez pour un taux de captage de 95 %?

2885 **M. JEAN-JACQUES CARON :**

Je pense que c'est théorique. On suppose qu'il y a 5 % d'émissions fugitives. On ne l'a pas mesuré. Monsieur Simard est en train de réfléchir. Ha! Ha!

2890 **LA PRÉSIDENTE :**

Parce que ça affecte toute la modélisation par après si vous prouvez le 95 %.

M. JEAN-JACQUES CARON :

2895 Oui, tout à fait. Je pense que, dans la modélisation, on considère qu'il y a 5 % d'émissions fugitives.

LE COMMISSAIRE :

2900 C'est surtout la question...

M. JEAN-JACQUES CARON :

2905 On va approfondir la question. On va vous revenir.

LE COMMISSAIRE :

2910 C'est important de le vérifier, parce qu'il y a la question des cellules fermées, que le taux d'émissions fugitives des cellules fermées; après ça, il y a la cellule en exploitation.

LA PRÉSIDENTE :

2915 Oui.

M. JEAN-JACQUES CARON :

2920 Oui.

LE COMMISSAIRE :

2925 Et là, vous avez mentionné à 95 %... pendant l'exploitation, ce sont des chiffres plus forts que ce qu'on voyait pour Sainte-Sophie, par exemple, puis de Lachenaie.

De toute façon, quand on regarde la documentation disponible, via le (inaudible), par exemple, bien, il est question de plus de... autour de, 75 à 80 % – surtout vers 80 % – même si met une membrane temporaire, étant donné qu'il y a des effets de serre.

2930 Donc, c'est pour ça que je posais la question sur d'où venait votre 95 % pour une ouverte qui est en... pendant l'exploitation, même si vous mettez une membrane temporaire, mais il reste que ces... les équipements de soutirage ne sont pas aussi efficaces que...

M. JEAN-JACQUES CARON :

2935 Tout à fait. Tout à fait. On va explorer ça puis on va vous répondre.

LE COMMISSAIRE :

2940 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

2945 Peut-être qu'on pourrait faire intervenir le ministère de l'Environnement. Madame Lessard, le taux de captage de biogaz, comment est-ce que vous mesurez et quelles sont vos attentes par rapport à une cellule en opération?

Mme KARINE LESSARD :

2950 Oui, bonjour, je vais passer la parole à mon collègue Nicolas Tremblay, de la Direction des matières résiduelles.

LA PRÉSIDENTE :

2955 Merci.

– Bonsoir, Monsieur Tremblay.

M. NICOLAS TREMBLAY :

2960 Bonsoir. Oui, habituellement, dans les cellules ouvertes, on considère un taux de captage qui est autour de 75 %. Ça peut toujours monter jusqu'à des 80, 85 dans des cas particuliers, mais c'est vraiment une fois la cellule fermée avec un recouvrement qu'on est capable d'aller chercher des meilleurs taux qui pourraient monter jusqu'à 95.

LA PRÉSIDENTE :

2965 O.K.

– Monsieur Germain?

LE COMMISSAIRE :

2970 Oui, c'est ça, donc, dans le cas des émissions fugitives, bon, on sait que, lorsqu'on parle du biogaz, ce n'est pas seulement les GES, ce sont les contaminants et les composés soufrés, bon, le H₂S puis de l'éthylmercaptan, des composés très odorants.

2975 Donc, votre étude de dispersion atmosphérique, à ce moment-là, Monsieur Caron, de quelle façon elle a été calibrée par rapport à ça, donc cellule fermée, cellule ouverte?

2980 Parce que, après ça, ça va m'amener à poser la question en sous-question au ministère de l'Environnement puis au M3S, ministère de la Santé, sur, à ce moment-là, est-ce qu'ils sont satisfaits de votre étude de dispersion atmosphérique.

Monsieur Caron, pour l'étude de dispersion atmosphérique, c'est quoi, les hypothèses d'émissions fugitives, entre autres?

2985 **M. JEAN-JACQUES CARON :**

Pourriez-vous reformuler? Je ne suis pas sûr d'avoir compris la question.

LE COMMISSAIRE :

2990 Bon. Dans le cas des émissions fugitives, parce que c'est sûr que si... la question qui m'intrigue, c'est aussi que vous avez estimé, par exemple, disons, prenons concrètement : vous avez produit une étude de dispersion atmosphérique, notamment pour anticiper les odeurs.

2995 **M. JEAN-JACQUES CARON :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

3000 Souvent, c'est ça qui ressort le plus pour les plaintes d'odeurs. Donc, c'est quoi, les hypothèses de captage? Parce que, est-ce que vous avez pris 95 % de taux de captage du biogaz pendant l'exploitation d'une cellule pour faire votre étude de dispersion atmosphérique pendant l'exploitation du LET? C'est ça que je veux savoir en détail. Et c'est pour ça qu'après ça, je veux poser la question au Ministère.

3005

M. JEAN-JACQUES CARON :

Je vais faire une passe à monsieur Simard. Je lui envoie la *puck*.

M. ANDRÉ SIMARD :

Bonsoir, Monsieur le Commissaire. Pour ce qui est des odeurs, ce n'est pas basé sur la quantité de biogaz, c'est basé sur la quantité par surface, les différentes surfaces qu'on retrouve sur le site, les surfaces ouvertes, fermées, donc ce n'est pas la même modélisation. C'est le même modèle de dispersion atmosphérique, mais les émissions ne sont pas calculées de la même façon.

LE COMMISSAIRE :

Parce qu'il y a des normes. Parlons des composés soufrés, par exemple : dans le RAA, il y a des normes sur les composés soufrés. C'est sûr qu'après ça, on peut le traduire en termes d'odeurs, en unités surfaciques d'odeur, bon, et cætera, mais ma question est avant tout de savoir : est-ce que, l'étude de dispersion atmosphérique, c'est quoi, les hypothèses d'émissions de l'étude de dispersion atmosphérique qui ont été utilisées?

M. ANDRÉ SIMARD :

Bien, les données au niveau des odeurs? Est-ce que vous parlez au niveau des odeurs?

LE COMMISSAIRE :

C'est au niveau des... restons dans les émissions fugitives. Après ça, on pourra éventuellement aller dans les odeurs, mais pour ce qui est des quantités... des émissions fugitives, en général.

M. ANDRÉ SIMARD :

O.K. Donc, bien, ce qui a été utilisé, c'est les données de l'AP-42, comme taux d'émissions. Les facteurs d'émissions, c'est des valeurs qui font partie aussi de la directive, si je me rappelle bien,

3040 du ministère de l'Environnement. En tout cas, elle faisait partie à l'époque... ce n'était pas nécessairement dans la directive, mais c'était un document à part qui était fourni.

3045 Donc, on a utilisé les facteurs d'émissions qui sont proposés par... puis qui sont basés sur l'AP-42, sauf pour un paramètre, c'est le paramètre des composés, le H₂S. Là, on a pris les données qui avaient été mesurées sur le site d'enfouissement de Sainte-Sophie.

3050 Parce que l'AP-42... et surtout, il n'y a pas une grosse différence, mais l'AP-42 est basé sur surtout les sites qui ont été mesurés en Californie. Il y a eu une révision qui a été faite de l'AP-42 voilà peut-être une dizaine d'années, puis je pense qu'il y a 36 sites.

3055 Nous, on considérait que c'était plus opportun et plus représentatif de prendre des données qui existent au Québec, donc celui qui a été publié dans le... c'est sur le site du BAPE, d'ailleurs, c'est un document public, qui avait été mesuré à Sainte-Sophie. Donc, on a pris ce chiffre-là, mais seulement pour ce composé-là. Et pour tous les autres, on a pris l'AP-42.

3055 **LE COMMISSAIRE :**

Sauf pour le H₂S.

3060 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Sauf pour le H₂S.

3065 **LE COMMISSAIRE :**

3070 O.K. Bien, maintenant, la question, je l'enverrais après ça au ministère de l'Environnement puis au M3S. Donc, l'étude de dispersion atmosphérique, parce qu'ultimement, ça influence quand même les émissions d'odeurs, mais là, je ne veux pas tomber en détail dans les odeurs, mais pour les deux ministères, est-ce que vous êtes satisfaits de l'étude de dispersion et est-ce que vous avez des préoccupations? Donc, je commencerais avec le MELCC. Après ça, on ira au M3S.

Mme KARINE LESSARD :

3075 Parfait.

LE COMMISSAIRE :

3080 Madame Lessard.

Mme KARINE LESSARD :

3085 Oui, parfait, bonjour. Je vais passer la parole à mon collègue Vincent Veilleux, qui est responsable de l'analyse de la modélisation atmosphérique.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, Monsieur Veilleux.

3090 **M. VINCENT VEILLEUX :**

3095 Bonsoir. Oui, donc en ce qui concerne la modélisation de la dispersion atmosphérique, bien, en fait, je voudrais quand même peut-être préciser d'emblée qu'il y a peut-être deux expertises qui sont impliquées au niveau de la validation de l'ensemble de l'œuvre.

3100 Donc, de notre côté, on parle plus de la façon dont les données sont entrées dans le modèle, mais pas en ce qui concerne nécessairement les taux d'émissions. Donc, quand on parlait de taux de captage, quand on parlait de concentration dans le biogaz, ces choses-là, donc je vais peut-être suggérer à madame Lessard de demander un complément de ce côté-là.

3105 Mais pour notre part, on s'est prononcé à l'effet que l'étude de modélisation était recevable, donc on a posé quelques questions supplémentaires, on a obtenu les réponses. Donc, de notre côté, la procédure qui a été suivie pour réaliser l'étude était recevable, était satisfaisante. Donc, là, peut-être qu'à ce moment-là, il y a d'autres compléments à ajouter.

LE COMMISSAIRE :

Vous avez des préoccupations par rapport à certains contaminants en particulier, surtout dans le cas des composés soufrés?

3110

M. VINCENT VEILLEUX :

Oui, bien, en fait, selon les résultats de la plus récente étude qui a été déposée, l'ensemble des contaminants, qu'ils soient assujettis à une norme ou à un critère de la qualité de l'atmosphère, démontreraient le respect des valeurs limites applicables, sauf peut-être en ce qui a trait aux odeurs, où est-ce qu'on va devoir faire une analyse plus approfondie.

3115

Donc, les odeurs, comme je le mentionnais plus tôt, il s'agit d'un critère de qualité de l'atmosphère, donc on va regarder les données qui nous ont été présentées en termes d'acceptabilité ultérieurement.

3120

LE COMMISSAIRE :

Très bien.

– Madame Lessard, voulez-vous rajouter quelque chose? Sinon, on irait du côté du M3S.

3125

Mme KARINE LESSARD :

Oui, en fait, j'aimerais, si vous le voulez bien et si vous voulez un complément d'information : concernant les taux d'émissions, la vérification de ces taux-là, ça se fait au niveau de la Direction des matières résiduelles, donc ce serait mon collègue Nicolas Tremblay qui pourrait apporter un complément à ce niveau-là.

3130

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tremblay?

3135

M. NICOLAS TREMBLAY :

Oui, bonjour. Oui, de mon côté, nous aussi, on a posé des questions à l'initiateur dans le cadre de la procédure d'étude d'impact, mais comme tel, avec les données qu'on a reçues puis tout ça, on est satisfait. On n'a pas de commentaires supplémentaires à faire là-dessus, puis on ne remet pas en question les taux qui ont été utilisés.

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie.

– Donc, on peut aller du côté du M3S?

LA PRÉSIDENTE :

Je pense qu'il y a monsieur Caron qui avait manifesté.

– Est-ce que vous vouliez intervenir, Monsieur Caron?

M. JEAN-JACQUES CARON :

C'était juste pour répondre à la question concernant les sols non contaminés. Ce serait des citoyens ou des municipalités ou des entrepreneurs qui apportent des sols. Ils ont fait de l'excavation, puis ils ne savent pas quoi faire avec les sols, ça fait qu'ils les envoient à l'enfouissement.

Nous, ce qu'on fait, on regarde si on peut les réutiliser comme matériel de recouvrement journalier; lorsque le sol ne rencontre pas les critères de granulométrie, bien, on n'a pas le choix de le traiter comme de l'enfouissement.

Puis on ne peut pas l'entreposer non plus comme recouvrement final, on n'a pas assez d'espace de disponible pour l'entreposer, ça fait que c'est des petites quantités qui arrivent morceau par morceau puis, finalement, ça fait un total trop important.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, ça fait que maintenant, on cèderait la parole à docteur Lampron-Goulet.

M. ERIC LAMPRON-GOULET :

Oui, bien, en premier, je dois mentionner que, pour l'évaluation de la recevabilité d'une étude de dispersion atmosphérique, c'est seulement le ministère de l'Environnement qui possède cette expertise-là. Donc, le ministère de la Santé ne fait pas l'évaluation de l'étude de dispersion au niveau de sa recevabilité, des paramètres qui ont été utilisés pour la produire.

Ce que je pourrais mentionner, c'est écrit que lorsqu'on regardait les résultats, nous autres, c'était au niveau des odeurs aussi qu'on avait remarqué, donc qu'il pouvait potentiellement y avoir un impact au niveau des odeurs, donc selon, bien entendu, la direction des vents, selon différents paramètres qui... il pourrait potentiellement y avoir cette préoccupation-là qu'on avait discernée dans cette étude de dispersion là.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, Docteur Lampron-Goulet.

– Donc, Monsieur Chevalier, je pense qu'on a fait le tour de vos deux questions, alors je vous remercie de votre participation.

M. NICHOLAS CHEVALIER :

Oui, merci beaucoup à tous.

3205

Mme JACINTHE CARON

LA PRÉSIDENTE :

3210

Donc, la prochaine intervenante, madame Jacinthe Caron, du Conseil régional de l'environnement.

– Bonsoir, Madame Caron.

3215

Mme JACINTHE CARON :

Bonsoir, ça va bien?

LE COMMISSAIRE :

3220

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

3225

Oui, ça va bien, merci. Alors, la parole est à vous.

Mme JACINTHE CARON :

3230

Bonsoir. Merci. En fait, mes questions reviennent sur la question, bien, de la durée de vie du site et des tonnages annuels.

En fait, j'aurais aimé avoir plus d'information sur les stratégies qui seront mises en place par la grande équipe de Valoris pour réduire la vitesse de remplissage du site, qui est quand même un enjeu extrêmement important.

3235

On a parlé de beaucoup de choses déjà sur cette question-là, entre autres, même, du centre d'excellence ou de projets qui pourraient être développés, mais ça me semblait très général, pas nécessairement précis.

3240 On a parlé aussi, et ça, c'est quand même une question assez inquiétante à laquelle peut-être on va avoir des réponses, sur la question de la matière organique dans le bac noir qui pourrait être récupérée, mais bon, c'est un peu un cul-de-sac en ce moment par rapport à la possibilité d'avoir un site de compostage pour cette matière-là en ce moment.

3245 Donc, je voulais savoir : est-ce qu'il y a d'autres stratégies de financement qui sont sur la table? Est-ce qu'on se dit « bon, en ce moment, on est dans un cul-de-sac, justement, on ne peut pas rien faire » ou est-ce qu'on a aussi des stratégies plus précises, et, évidemment, sans dévoiler de secret industriel, mais sur les orientations qui vont être prises par Valoris pour s'assurer d'une réelle diminution des gisements?

3250 Que ce ne soit pas seulement un vœu pieux, puis c'est selon... Valoris nous répète souvent que c'est dans sa mission de tout faire sauf enfouir, mais est-ce que ça va pouvoir faire partie des documents qu'on pourra voir ici, de quelle manière ils peuvent nous rassurer de cette façon-là? Ça serait ma première question.

3255 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, alors... bien, il y a plusieurs composantes dans votre première question. Elle est costaute. Alors, je vais passer la parole à monsieur Caron, puis je reviendrai sur certains de ces éléments, si jamais il en reste en suspens.

– Alors, la parole est à vous, Monsieur Caron.

M. JEAN-JACQUES CARON :

3265 La responsabilité de la cueillette, c'est les municipalités qui ont ça. Nous, on a la responsabilité, c'est une délégation de compétence de la Ville de Sherbrooke et de la MRC. On a la responsabilité de gérer par enfouissement, parce que, présentement, c'est la seule option qu'on a.

Des stratégies de réduction, mis à part la remise en route de la ligne de tri, non, on n'en a pas. Ce n'est pas à nous de monter ces stratégies-là, c'est au générateur. On enfouit ce que les citoyens envoient dans leur poubelle.

Je ne sais pas si vous avez remarqué : en 2012, on avait un taux, au Québec, de 726 kilogrammes par habitant par année; en 2019, on est rendu à 722 kilogrammes par habitant par année.

Tout à l'heure, je vous ai montré des graphiques : la situation est inquiétante en Estrie, puis au Québec aussi. On a plafonné la génération des matières résiduelles. Nous, on accepte ce qui arrive.

LA PRÉSIDENTE :

Et puis vous mentionnez qu'au départ, pour certaines options de valorisation, il manquait des stratégies de financement ou il manquait du financement.

M. JEAN-JACQUES CARON :

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, la question est à savoir : est-ce que vous avez des stratégies, des orientations qui vous permettraient d'aller chercher du financement supplémentaire?

M. JEAN-JACQUES CARON :

Oui, on a cogné à plusieurs portes. J'ai mentionné tout à l'heure, on a cogné à la porte du ministère des Affaires municipales, on a cogné à la porte du ministère de l'Environnement : les portes se sont fermées partout. Il n'y a pas de subvention.

Une plateforme de compostage ou une installation de compostage moderne, c'est entre 15 et 20 millions, puis on n'est pas capable, Valoris, de supporter l'implantation d'une plateforme, parce que les municipalités, puis Valoris est comme ça, il faut se financer par des règlements d'emprunt.

3305 Il faudrait au moins avoir une subvention pour en payer la moitié. On a une dette qui est déjà assez considérable, on n'a pas, comme on dit, les reins assez solides pour supporter un autre investissement de 20 millions ou de 15-20 millions. Ça prend absolument une subvention.

3310 Puis le PTMOBC, pour le compostage, est fermé. On ne peut pas appliquer, puis c'est écrit, dans le PTMOBC : ce qui sort de la ligne de tri, on ne peut pas le financer par le PTMOBC. Il n'y a pas d'autre programme au Québec – on a même regardé au Canada – qui finance ce genre d'installation là.

LA PRÉSIDENTE :

3315 Je vous remercie.
– Madame Caron, votre seconde question?

Mme JACINTHE CARON :

3320 Oui. Juste avant, je voulais juste préciser : j'étais quand même très consciente que c'est le rôle des municipalités et des organismes comme le mien aussi d'aider la population à réduire ses matières résiduelles, mais c'est ça, ma question, c'était vraiment en lien avec des... une fois que la matière est acheminée chez Valoris, les stratégies pour mieux la trier. Mais, oui, effectivement, c'est
3325 sûr que les municipalités ont un rôle à jouer et, avant ça, la population.

Ma deuxième question, bien, c'était... j'avais la même question qui a déjà été posée, en lien avec les chiffres qui ont été présentés au début, les quelque 50 000 tonnes par année qui sont enfouies présentement, et on arrive avec les plus de 90 000 tonnes en estimé.

3330 Donc, moi, ce que j'ai compris des réponses tout à l'heure, c'est que les estimés sont basés sur des moyennes par habitant, mais pour l'ensemble des matières générées, alors qu'en ce moment, les ICI ne sont pas acheminées chez Valoris, donc ça expliquerait peut-être cette

3335 nuance-là. Donc, peut-être que si les ICI étaient acheminées chez Valoris, on aurait vraiment des tonnages plus près des estimés qui sont présentés.

3340 Mais ma question, précisément, serait : est-ce qu'il y aurait moyen d'avoir une explication plus claire avec les tableaux pour présenter les écarts entre les tonnages actuels et passés et les tonnages estimés, juste pour que ça soit plus clair pour tout le monde? C'était vraiment *confusant*, les tableaux.

LE COMMISSAIRE :

3345 Ça, pour aller dans le même sens, la question de madame Caron, pour monsieur Caron, c'est ça : la question des ICI puis les CRD, bon, vous dites... vous indiquez que la Ville fait présentement affaire avec des entreprises privées qui peuvent acheminer ses matières ailleurs qu'au LET de Bury, donc, vous, vous voulez récupérer ça.

3350 Donc, effectivement, ça représente... c'est quoi, ce tonnage-là? Qu'est-ce qu'il représente, au juste, en tonnage et en pourcentage, par rapport à ce 95 000 tonnes, Monsieur Caron?

M. JEAN-JACQUES CARON :

3355 Le 95 000 tonnes est basé sur un calcul qui inclut un taux de production, le taux par kilogramme par habitant, tous les secteurs confondus.

LE COMMISSAIRE :

3360 C'est ça.

M. JEAN-JACQUES CARON :

3365 On n'a pas fait de séparation par secteur. Il y a le secteur... effectivement, les ICI, ça sort d'Estrie, ça ne vient pas ici, puis à Coaticook, ils en ont quelques-uns, mais pas beaucoup. Ça va à Saint-Nicéphore puis les autres sites que j'ai mentionnés.

LE COMMISSAIRE :

3370 Parce que vous mentionnez que la Ville pourrait se mettre à collecter elle-même les ICI sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, les ICI et CRD, donc c'est pour ça que, nous, on disait, bien, ça a quel impact dans le 95 000 tonnes, ça, si c'est le cas?

M. JEAN-JACQUES CARON :

3375 Attendez un petit peu, là.

LE COMMISSAIRE :

3380 Si on veut aller voir, je vais sortir le... on a des mentions... vous avez dit à deux reprises dans le PR3.1, page 3-4, dans le PR5.2, page 4. Je vais essayer d'aller le voir moi-même.

M. JEAN-JACQUES CARON :

3385 La Ville de Sherbrooke est en train de mettre en place un projet pilote. Est-ce que... je pourrais passer la parole à Ingrid pour répondre à cette épineuse question.

LA PRÉSIDENTE :

3390 Oui. Madame Dubuc, oui.
– Allez-y, Madame Dubuc.

Mme INGRID DUBUC :

3395 Bien, donc, oui, on est effectivement en train de mettre en place un projet pilote de collecte de matière organique, mais j'aurais par contre le goût de vous présenter juste une *slide* qui pourrait vous mettre en lumière les...

3400 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, bien sûr.

3405 **Mme INGRID DUBUC :**

Excusez pour mon anglicisme, *slide*, qui était tout à fait approprié, mais pour un... rendu à 22 h, je me le suis permis. Est-ce que vous voyez tous mon écran?

3410 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

3415 Oui.

Mme INGRID DUBUC :

3420 Donc, en fait, ce sont nos données d'élimination de 2019 par catégorie de... que ce soit le résidentiel dans le gris, que ce soit les ICI au niveau du bleu aqua, et le CRD dans le bleu plus foncé.

Quand Valoris a fait les calculs, il faut regarder, c'était le tonnage de 429 kilogrammes par habitant en 2016 qui a été utilisé pour faire les chiffres que vous voyez. Donc, si on regarde en 2019, on est plutôt rendu à du 666 kilogrammes par habitant.

3425 Donc, c'est sûr que je n'ai pas fait le calcul précis pour répondre à la question « qu'est-ce que ça peut représenter sur le 99 500? », mais c'est basé sur la ligne que vous avez de 2016. Donc, il faudrait le transférer en pourcentage.

3430 À tout le moins, pour les chiffres de Sherbrooke, parce que je ne peux que parler que pour les données de Sherbrooke, mais qui pourraient éventuellement répondre à la question qui vient d'être

posée par rapport aux catégories. Mais ce serait probablement plus une extrapolation, mais au moins, ça permet d'avoir une bonne idée.

3435 **LE COMMISSAIRE :**

C'est ça. Ça va avoir un pourcentage approximatif de ce que ça représenterait si... c'est ça, parce que si on prend le PR5.2, page 4, c'est indiqué, Valoris indique que :

3440 « *En effet, certaines entités, notamment commerciales, dont les matières résiduelles, ne sont pas collectées par la Ville, faisaient affaire avec des entreprises privées qui acheminaient les matières résiduelles ailleurs qu'au site de Bury.*

3445 *Or, pour les années à venir, un des scénarios envisagés par la Ville [de Sherbrooke, autrement dit] est que 100 % des matières résiduelles ICI et CRD soient municipalisées. L'intégralité du tonnage serait donc envoyée au LET de Bury.*

3450 *C'est ce scénario qui a été retenu dans le présent exercice avant de s'assurer que, le cas échéant, le LET de Valoris puisse recevoir l'intégralité de ces tonnages. »*

Mme INGRID DUBUC :

O.K.

3455 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, ce qu'on veut savoir, c'est : ça représenterait combien, ça, en tonnes et en pourcentage?

3460 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais là, le tableau, je pense qu'il répond à la question?

3465 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, on peut le regarder, le tableau, puis éventuellement, on pourra poser une sous-question.
Donc, déposer...

3470 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, évidemment, on va vous demander de déposer le tableau, mais monsieur...

3475 **Mme INGRID DUBUC :**

Mais...

LA PRÉSIDENTE :

3480 Oui?

Mme INGRID DUBUC :

3485 Bien, juste un complément : je vais vous l'envoyer, effectivement, mais vous l'aviez en... il manquait seulement l'année 2019, donc vous aviez déjà reçu jusqu'à 2018, mais on a fait la mise à jour, mais je vais vous le transmettre par la suite, le bilan 2019.

LA PRÉSIDENTE :

3490 O.K.

LE COMMISSAIRE :

3495 C'est une sous-question qu'on avait, parce que les chiffres, on voulait vous demander ce que vous aviez de plus à jour, c'est pour ça qu'on ne l'a pas posé. On a...

LA PRÉSIDENTE :

3500

Mais si on va du côté de la MRC du Haut-Saint-François.

– Madame Laberge, est-ce que vous avez une description de ces données-là aussi sur votre territoire?

Mme NATHALIE LABERGE :

3505

Est-ce que, René, tu pourrais répondre à la question, s'il te plaît?

LA PRÉSIDENTE :

3510

Alors, Monsieur Vachon?

M. RENÉ VACHON :

3515

Non, on n'a aucune donnée par rapport à ça. Il faut comprendre qu'il y a 14 municipalités qui gèrent elles-mêmes, des fois au privé aussi, la collecte de déchets, donc il y a un gros taux aussi qui va à l'extérieur de la municipalité de Bury.

3520

Et il faut comprendre que c'est des entreprises importantes, puis la plupart du temps, c'est par conteneur. Sinon, les petites PME, elles ont souvent, à même... la collecte résidentielle, c'est collecté via la collecte municipalisée.

LA PRÉSIDENTE :

3525

Très bien, je vous remercie. Alors, Madame Caron, votre seconde question?

Mme JACINTHE CARON :

3530

C'était ça, ma deuxième question. J'en ai posé deux.

LA PRÉSIDENTE :

C'était ça, votre deuxième question; excusez. O.K. Alors, je vous remercie beaucoup de votre participation.

3535

Mme GENEVIÈVE GAUDREAU

LA PRÉSIDENTE :

3540

Nous passerions maintenant à madame Gaudreau.

– Madame Gaudreau, bonsoir.

Mme GENEVIÈVE GAUDREAU :

3545

Oui, bonjour. Oui, bonsoir. Est-ce que vous m'entendez bien?

LA PRÉSIDENTE :

3550

Oui.

LE COMMISSAIRE :

3555

Oui. Bonsoir.

Mme GENEVIÈVE GAUDREAU :

3560

Oui? Parfait. En fait, moi, je voulais savoir : est-ce que Valoris a prévu la rencontre, dans ses plans, au niveau des résidents qui sont au pourtour du périmètre critique qui a été établi – considérant qu'il va y avoir des effets, soit odeurs, composés volatils, dont certains qui pourraient être cancérigènes, parce que ça s'est vu ailleurs – pour connaître vraiment les effets qui sont actuellement vécus par les résidents au pourtour?

3565 Et malgré les mesures d'atténuation, est-ce que... moi, j'ai peut-être manqué un petit bout, mais je n'ai rien entendu au niveau des mesures au niveau des nappes phréatiques pour les résidents, justement, qui ont des puits au pourtour du périmètre qui est plus critique.

LA PRÉSIDENTE :

3570 O.K., alors on va décortiquer vos questions. Alors, la première : est-ce que Valoris a l'intention de rencontrer les résidents du périmètre au pourtour pour discuter, justement, des diverses répercussions, tant odeurs que risques toxicologiques, nappe phréatique, donc qualité de l'eau souterraine?

3575 **M. JEAN-JACQUES CARON :**

La réponse est oui. Dans notre préconsultation, on a eu sept ateliers puis on a présenté... on a abordé tous ces aspects-là, puis les résidents qui le veulent, on est encore ouvert à les rencontrer, tous ceux qui sont au pourtour, les voisins.

3580 Vous savez, dans la préparation, moi, je suis allé faire... je suis allé cogner aux portes des résidents, tout le tour. J'ai cogné à 60 portes. J'ai rencontré des gens pour leur dire qu'on avait un site d'enfouissement, qu'on s'appelait Valoris puis qu'on était en processus d'agrandissement.

3585 J'ai rencontré une quarantaine de citoyens, puis lorsque les citoyens n'étaient pas là, je laissais une lettre dans la boîte à malle avec mes coordonnées.

3590 Mon collègue, Louis, puis mes collègues ici, lorsqu'on a des appels, des plaintes, on retourne nos appels, puis s'il le faut, on va rencontrer les gens. La réponse est oui, on est disposé à les rencontrer, puis même on a, je vous l'ai dit, je le répète, l'idée de faire une visite annuelle à tous les ans.

Mme GENEVIÈVE GAUDREAU :

3595 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, je vous remercie. Je ferais intervenir docteur Lampron-Goulet.

3600 – Docteur Lampron-Goulet, est-ce qu'il y a des inquiétudes par rapport à certaines problématiques à la santé de la population environnante, des risques toxicologiques suite aux émissions de contaminants?

M. ERIC LAMPRON-GOULET :

3605 Oui, bien, je vais penser avec « atmosphérique », donc on pourra passer peut-être la Loi [phon.] tout de suite après. Donc, au niveau atmosphérique, c'est vraiment plus au niveau des odeurs que je pourrais peut-être en discuter un petit peu plus.

3610 Au niveau des risques toxicologiques puis des risques cancérigènes au niveau des contaminants qui ont été, en tout cas, proposés dans l'étude de dispersion, on n'avait pas d'inquiétudes particulières.

3615 Il y a plusieurs études qui ont été faites et plusieurs revues de littérature qui ont été faites pour regarder, est-ce qu'il y a des impacts, si on peut dire, de manière générale, autour des sites d'enfouissement, au niveau, par exemple, cancer, au niveau de plusieurs effets à la santé. Il n'y a pas de liens qui ont été identifiés pour le type de LET, le type de matières qui vont être entreposées dans ce LET-là, donc principalement des matières résidentielles.

3620 Sinon, donc on a, au niveau des odeurs, un peu plus de préoccupations. Il faut comprendre... mais là, je ne veux pas embarquer tout de suite dans les odeurs, je pense que ce n'était pas vraiment l'objet de la question. Je peux rentrer dans l'objet...

LA PRÉSIDENTE :

3625 Vous pouvez. Allez-y, parce qu'elle a mentionné... madame Gaudreau a mentionné la question des odeurs, puis elle avait quand même aussi mentionné les risques de cancers, des substances cancérigènes, donc toxicologiques. Alors, allez-y, docteur Lampron-Goulet.

3630 **M. ERIC LAMPRON-GOULET :**

Donc, au niveau des odeurs, il faut comprendre que les odeurs sont une nuisance. Une nuisance au niveau de la santé, on considère que ça peut avoir un impact sur la santé, étant donné que ça peut causer différents stress, principalement.

3635

Donc, c'est pour ça qu'il faut mitiger les odeurs. On établit de manière générale les odeurs comme étant... bon, il y a un seuil X, par exemple, où est-ce qu'on va identifier qu'il y a une odeur sans nécessairement pouvoir identifier qu'est-ce que c'est, cette odeur-là, on va juste pouvoir dire qu'il y a une odeur.

3640

Environ à trois fois ce seuil-là, on va être capable de commencer à identifier l'odeur, à pouvoir dire précisément que, bon, O.K., ça, c'est une odeur qui provient de telle, telle source, puis à partir de cinq fois le seuil de détection de l'odeur, là on va être capable d'identifier, de dire que, bon, cette odeur-là est nauséabonde, on souhaite... bien, ça nous irrite, c'est une nuisance en tant que telle.

3645

Donc, c'est à partir, donc, de ces seuils-là qu'on doit établir notre plan d'action. Donc, le mieux, c'est d'être vraiment proactif par rapport aux odeurs, de réussir à identifier des solutions et identifier des manières aussi de bien communiquer avec la population pour réussir à mitiger ces impacts-là sur la santé, qui sont donc la nuisance et, de l'autre côté, des impacts à la santé.

3650

Au niveau des odeurs, est-ce que vous voulez que je passe ensuite au niveau des impacts sur l'eau?

LA PRÉSIDENTE :

3655

Pour moi, ça va, donc on peut passer sur l'eau, sur l'eau souterraine, effectivement.

M. ERIC LAMPRON-GOULET :

3660

Donc, au niveau du ministère de la Santé, on ne va pas faire l'identification de... t'sais, on ne va pas être capable de... ce n'est pas notre expertise d'identifier la projection, les projections qui sont faites au niveau des impacts sur l'eau souterraine des résidents avoisinants.

3665 Par contre, dans de ce qui nous a été présenté dans les documents, il n'y avait pas d'éléments qui nous inquiétaient de notre côté au niveau de l'impact sur la santé des résidents. Étant donné, donc, qu'ils n'ont pas été identifiés par l'étude, par les études qui nous ont été présentées, il n'y a pas de risques toxicologiques en tant que tels qui nous ont été présentés sur les eaux, principalement des puits avoisinants.

3670 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Germain?

LE COMMISSAIRE :

3675 Très bien. J'irais du côté du MELCC, justement. Donc, c'est quoi, l'appréciation du Ministère concernant la vulnérabilité de la nappe souterraine? Donc, je pense en particulier au secteur du chemin Éloi, qui semble être l'endroit le plus proche du site du LET.

3680 Donc, est-ce que le Ministère a des préoccupations éventuelles concernant la vulnérabilité de la nappe souterraine à des fins d'approvisionnement en eau? Ça va être madame Lessard.

LA PRÉSIDENTE :

3685 Madame Lessard, oui.

Mme KARINE LESSARD :

3690 Oui, parfait. Il faut savoir qu'il y a deux, dans le fond, directions qui ont regardé cet aspect-là. Il y a la Direction des matières résiduelles qui a regardé l'aspect des eaux souterraines parce qu'il y a une partie de ça qui est encadrée sur par le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*, mais il y a aussi la Direction de l'eau potable et des eaux souterraines qui a aussi regardé cet aspect-là.

3695 Moi, je suggérerais à la commission de commencer à peut-être, pour un complément d'information, à regarder au niveau de mon collègue Philippe Ferron, de la Direction de l'eau potable et des eaux souterraines.

LE COMMISSAIRE :

3700 Très bien.

M. PHILIPPE FERRON :

3705 Oui, bonjour. Bien, de notre côté, ce qu'on regarde principalement, c'est les informations qui sont présentées dans les études, principalement l'étude hydrogéologique, de la manière que l'étude a été montée, quelles interprétations sont tirées des analyses qui sont faites sur le terrain.

3710 De façon générale, bien, premièrement, il y a une caractérisation qui a été faite au niveau de la cellule projetée à différents endroits sur... à partir de... si je me rappelle bien, c'est 12 puits qui ont été aménagés dans l'horizon de till qui surplombe finalement le roc fracturé.

3715 Dans la région, la majorité des puits qui sont exploités pour l'alimentation en eau souterraine des résidences privées, c'est des puits qui sont aménagés dans le socle rocheux. La caractérisation a été faite dans les puits, dans l'horizon de till qui se trouve à être directement sous la cellule projetée.

3720 Les résultats d'analyses qui ont été tirées des piézomètres ne montrent pas de concentrations vraiment alarmantes en tant que telles. On a des dépassements au niveau du manganèse, mais ces dépassements-là peuvent être associés à des teneurs de fonds naturels.

3725 On a des bases de données qui nous indiquent que les résidus... pas les « résidus », mais les sédiments des campagnes d'échantillonnage qui ont été faites dans les sédiments de ruisseaux sont très forts en manganèse, et on a aussi des échantillons de puits dans la base de données SIH qui nous indiquent que... des puits qui sont en aval hydraulique ou en amont hydraulique du site nous indiquent aussi des concentrations en manganèse relativement élevées. Donc, de ce côté-là, on est assez rassuré.

Autre volet que j'ai regardé, c'est, dans le fond, la direction d'écoulement des eaux souterraines qui a été modélisée par rapport aux relevés piézométriques. La direction d'écoulement nous indique que les eaux vont migrer de l'est vers l'ouest... euh, excusez-moi, de l'ouest vers l'est ou vers sud-est, donc il n'y a pas de puits résidentiels qui se trouvent dans cette direction d'écoulement d'eau là, ce qui est rassurant pour la population avoisinante qui puise leur eau dans le socle rocheux.

Donc, de manière générale, les informations qui étaient disponibles dans l'étude d'impact qui est dans l'étude hydrogéologique sont satisfaisantes pour les premières interprétations à faire. Jusqu'à maintenant, on est satisfait.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Par contre, ça, je faisais allusion au chemin Éloi, parce que lorsqu'on regarde le domaine, disons... évalué dans l'eau souterraine, bon, effectivement, on voit l'écoulement nord-ouest vers sud-est, mais ça s'arrête pas longtemps après le chemin... comment il s'appelle, déjà... le chemin du Maine Central.

M. PHILIPPE FERRON :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

Un peu plus au sud-est, on a le secteur du chemin Éloi. Je suis allé voir les cartes topographiques, parce que j'avais... externes, du ministère des Ressources naturelles, pour essayer de voir les élévations. On sait que le matériel, le till qui est là, bon, c'est un ou 2-3 mètres d'épais, donc le roc n'est pas tellement loin.

Bon, j'arrivais, par exemple, dans le secteur du chemin Éloi, l'élévation du terrain, c'est 238-240 mètres pour les résidences. Le site, les terrains de Valoris, leur élévation est 250-255 mètres, mais c'est en descendant, autrement dit, vers le coin.

3760 C'est sûr qu'entre le chemin Éloi et Valoris, il y a le ruisseau Bégin qui passe là un petit peu plus bas, mais les dénivelés ne sont pas si forts que ça, parce que le ruisseau Bury coule à peu près, si j'intercepte entre les deux, à peu près à 235 mètres près du chemin Éloi qui est... parce que le ruisseau Bégin est quand même assez proche du chemin Éloi.

3765 Donc, c'est pour ça que je me posais la question : étant donné qu'on n'a pas l'appréciation des eaux souterraines, donc l'écoulement général, par exemple, dans le secteur du chemin Éloi, les eaux souterraines coulent... on ne sait pas, on peut peut-être présumer qu'elles coulent du sud-est au nord-ouest, mais on ne le sait pas parce qu'on n'a pas de piézométrie dans ce coin-là.

3770 Alors, c'est pour ça que je voulais savoir si, pour le Ministère, ça pouvait être une préoccupation, notamment le chemin Éloi qui est probablement... les résidences les plus proches, qui soutirent... je ne sais pas c'est quoi, les profondeurs des puits à cet endroit-là, mais on sait que des fois, les puits peuvent être très, très profond.

3775 Donc, à ce moment-là, l'écoulement des eaux souterraines peut être assez différent, surtout que le puits, lui, soutire. S'il y a plusieurs puits, bien, ça soutire, donc ça change les patrons d'écoulement locaux. Alors, c'est pour ça que je voulais être bien certain que le Ministère était satisfait des conclusions du promoteur.

3780 D'autant plus, vous faites allusion au manganèse, mais quand on regarde d'ailleurs les résultats d'échantillonnage de l'eau aux puits qui sont proches des installations actuelles comme le centre de tri ou l'ancien... ou LET actuel, je notais que le puits PM-5, ça montre une augmentation... l'augmentation est régulière de la concentration en nickel et en manganèse. Sur quelques années, il y a quand même une augmentation sensible.

3785 Le PM-6, un autre puits, montre une augmentation pour le manganèse; le PM-8 montre une légère augmentation, mais elle est constante pour le nickel. Donc, on a comme... si on dit que c'est normal qu'on rencontre du nickel, du manganèse naturellement dans le secteur, mais pourquoi, sur cinq ans, on a des augmentations en continu dans certains de ces puits-là?

3790

D'autant plus que, l'étude d'Alphard, du consultant Alphard, mentionne une contamination possible dans les puits forés proches du centre de tri. Lui, quand il regarde les chiffres, Alphard, il se pose des questions.

3795 Donc, c'est quoi, l'opinion du Ministère à ce sujet-là? Je vais vous donner la référence exacte : l'étude d'Alphard – c'est la PR5, page 26, entre autres – mentionne peut-être une contamination possible.

M. PHILIPPE FERRON :

3800 Pour répondre à cette question-là, je devrais peut-être vous revenir avec... après avoir consulté la référence dont vous faites mention. Mais c'est certain qu'il y a des fluctuations dans le temps des concentrations naturelles. Ce n'est pas quelque chose qui est rare.

3805 Une fluctuation à la hausse sur une période de cinq ans, c'est peut-être quelque chose qui vaut la peine d'être vérifié, mais ce n'est pas quelque chose qui est inhabituel dans d'autres secteurs qui sont complètement naturels.

3810 Encore une fois, pour répondre à votre question, je l'ai notée, j'aimerais peut-être vous revenir avec un élément de réponse dans les 48 heures.

LE COMMISSAIRE :

3815 C'est peut-être des conditions naturelles, le changement de la nappe d'eau dû à des aménagements, mais ça peut être aussi une contamination, ce que je ne suis pas capable de voir, parce que je trouve que ça mérite d'être, je veux dire, examiné. Donc, si vous pouvez nous revenir avec ça.

3820 Tantôt, vous avez mentionné, parce que c'est une de mes questions, à savoir : est-ce qu'il y a des puits qui sont installés, des puits d'échantillonnage qui sont en amont hydraulique du LET existant et du LET projeté? Actuellement, je n'en ai pas vu dans les... je cherchais dans les cartes, voir s'il y avait des puits témoins en amont installés par Valoris ou par d'autres. Est-ce qu'il y en a ou il n'y en a pas? Donc, ça peut être la question à vous ou à monsieur Caron.

M. PHILIPPE FERRON :

Bien, je peux... un élément de réponse : ce que je parlais tout à l'heure, ce n'est pas des puits qui sont installés sur le site, mais plutôt des puits qui sont dans la base de données hydrogéologique, donc le SIH, le Système d'information hydrogéologique, qui répertorie les puits privés qui ont été aménagés partout dans le Québec.

Les entrepreneurs puisatiers, quand ils forent un puits privé, ils sont tenus de transférer un rapport de forage au Ministère pour comptabilisation, puis ces puits-là, souvent, peuvent être échantillonnés, disons, par d'autres instances gouvernementales comme le ministère des Ressources naturelles, pour des campagnes de caractérisation régionales.

Donc, c'est un peu dans ces bases de données là que je suis allé fouiller pour aller valider la dispersion de la concentration en manganèse.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Donc, ça pourrait nous dire, dans ces puits-là, par exemple, est-ce que les concentrations, même si elles sont à la hausse, est-ce que ces concentrations-là sont dans le même ordre de grandeur que pour les puits qui sont... (inaudible) mentionnés? Bon, (inaudible).

M. PHILIPPE FERRON :

Là... oui. Par exemple, pour ces bases de données là, on n'a pas des données sur des grandes périodes de temps. C'est des campagnes de caractérisation qui ont été lancées pendant une période très spécifique. Donc, on a un *snapshot*, si je peux me permettre l'expression, de la concentration qui a été mesurée à cette époque-là.

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

Je vais déclarer le registre fermé. On l'a laissé courir le plus longtemps possible, mais...

3860

Mme GENEVIÈVE GAUDREAU :

J'avais une deuxième question, moi.

3865

LA PRÉSIDENTE :

Oui, j'arrive à vous, inquiétez-vous pas, je ne vous ai pas oubliée, mais je voulais juste...

Mme GENEVIÈVE GAUDREAU :

3870

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

3875

Vu que l'heure avance, je voulais juste fermer le registre. Alors, le registre est maintenant fermé.

Alors, allez-y, Madame Gaudreau, votre seconde question. Parce que, comme vous pouvez voir, des fois, des questions peuvent prendre un certain nombre de minutes, alors je voulais juste m'assurer de couvrir cet élément technique là. Alors, la parole est à vous.

3880

Mme GENEVIÈVE GAUDREAU :

Merci beaucoup, je suis désolée de vous avoir interrompue, je croyais que la communication allait être coupée.

3885

LA PRÉSIDENTE :

Non, non, il n'y a aucun problème.

3890

Mme GENEVIÈVE GAUDREAU :

3895

En fait, c'est sûr que, t'sais, moi, je me sens concernée un peu, compte tenu que mon père est président, justement, du comité des gens qui habitent sur le chemin Éloi, donc j'ai un souci par rapport à la santé de ces résidents-là.

3900

Et je voulais savoir si Valoris avait, si jamais le projet allait de l'avant, évalué au niveau de l'impact financier de ces résidents-là, parce qu'on va se dire les vraies choses : au pourtour du périmètre critique, habituellement, ça cause une dévaluation de la valeur des propriétés.

3905

Si on regarde sur Google, au Québec, on voit des plaintes des résidents au pourtour au niveau des odeurs, tout ça. Bon, on s'entend que ça fait dévaluer les propriétés.

Est-ce qu'il y a quelque chose qui a été évalué au niveau de l'impact par Valoris? Il y a des mesures particulières?

LA PRÉSIDENTE :

3910

Très bien, alors, Monsieur Caron? Alors, le lien entre certaines répercussions sur des résidents à proximité et la dévaluation foncière.

M. JEAN-JACQUES CARON :

3915

Je vais demander à monsieur Simard de répondre à la question.

LA PRÉSIDENTE :

3920

Oui, merci.

– Alors, Monsieur Simard?

M. ANDRÉ SIMARD :

3925 Oui. Donc, il n'y a pas... au niveau de l'impact sur l'évaluation foncière, je ne pense pas qu'au Québec, il y a eu beaucoup d'études de faites là-dessus. Ce qu'on a observé, c'est une étude qui a été faite aux États-Unis sur l'impact que pouvaient avoir les... puis là, c'est parce que je suis dans l'étude puis je veux vous donner les chiffres exacts, c'est fonction de la distance, évidemment.

3930 Et la question était... c'est là que... je suis désolé, c'est parce que des fois, les... il faut avoir le temps... bon, euh...

Mme GENEVIÈVE GAUDREAU :

3935 Est-ce que vous voulez que je répète la question?

M. ANDRÉ SIMARD :

3940 Non, non, j'ai compris : l'impact...

LE COMMISSAIRE :

Sur la valeur des propriétés, s'il y a des problèmes d'odeur, notamment.

3945 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Bon. Oui. Bien, la question de l'impact des odeurs sur la valeur des propriétés, ça, ça n'a pas été évalué : c'est l'impact sur la valeur des propriétés par rapport à leur distance par rapport au site d'enfouissement.

3950 Il faut dire que, le site d'enfouissement, il est déjà là. Donc, s'il y a un impact sur la valeur des propriétés, elle est là depuis que le site d'enfouissement existe. C'est déjà incorporé dans les prix.

3955 L'agrandissement du site comme tel n'apportera pas nécessairement une baisse au niveau de l'évaluation foncière par rapport à la situation actuelle.

LA PRÉSIDENTE :

On pourrait peut-être compléter en demandant à madame Laberge, de la MRC du Haut-Saint-François?

3960

Mme NATHALIE LABERGE :

Oui. Pour répondre à cette question-là, il faudrait vraiment que je puisse avoir mon collègue qui est en charge du département d'évaluation. Par contre, je peux vérifier demain si on a déjà vu quelque chose au fil des années entre le début du site d'enfouissement et puis l'agrandissement au niveau du LET en 2010 ou et cætera. Donc, je pourrais vous revenir dans les 48 heures pour...

3965

LA PRÉSIDENTE :

Et si vous ne nous revenez pas oralement, parce qu'on ne sera peut-être pas ici avec vous dans 48 heures, donc par écrit.

3970

Mme NATHALIE LABERGE :

Oui. Oui, oui, tout à fait.

3975

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, je vous remercie, Madame Laberge.

– Est-ce que ça répond à votre question, Madame Gaudreault?

3980

Mme GENEVIÈVE GAUDREAU :

Oui. En fait, c'est sûr que... moi, je voulais ajouter peut-être, parce que, bon, Valoris n'est pas là depuis toujours et, effectivement, il y a déjà eu un impact, parce qu'actuellement, il y a déjà des odeurs qui sont verbalisées par les citoyens qui sont tout près.

3985

LA PRÉSIDENTE :

3990

Très bien. Notez que les réponses vont être...

Mme GENEVIÈVE GAUDREAU :

3995

Donc, je comprends qu'il y a déjà...

LA PRÉSIDENTE :

4000

Excusez-moi, je pensais que vous preniez une petite pause, alors je voulais juste vous dire que tous les documents, les réponses, vont être déposés sur notre site Web, donc vous allez pouvoir les consulter.

Mme GENEVIÈVE GAUDREAU :

4005

Parfait. En fait, l'inquiétude, c'était l'augmentation, l'agrandissement du site, qui devrait en principe créer une augmentation des odeurs, donc...

M. JEAN-JACQUES CARON :

4010

Bien là, il faut intervenir.

Mme GENEVIÈVE GAUDREAU :

4015

... beaucoup plus de résistance encore pour les citoyens. Bien, c'est ce que je vois un peu quand je fais une revue de la littérature des autres sites d'enfouissement. Je n'ai qu'à faire une recherche Google sur les pages principales des journaux, des citoyens qui habitent au pourtour des périmètres qui sont plus critiques.

4020

Moi... l'impact n'est pas le même pour quelqu'un qui est à une centaine de kilomètres que quelqu'un qui est au pourtour critique. J'imagine que vous voyez la différence.

LA PRÉSIDENTE :

4025 Oui, oui, tout à fait, tout à fait. Alors, je vais faire intervenir monsieur Caron, parce que je crois qu'il aimerait intervenir.

M. JEAN-JACQUES CARON :

4030 Oui. Concernant les odeurs, on a préparé une petite présentation qui dure à peu près 4-5 minutes. Monsieur Simard se propose pour la présenter. En tout cas, ça va répondre à des interrogations concernant l'augmentation des odeurs.

LA PRÉSIDENTE :

4035 Allez-y.

M. ANDRÉ SIMARD :

4040 Oui, bonsoir. Rebonsoir, Madame la Présidente. Je peux partager mon écran, je présume, ou...?

LA PRÉSIDENTE :

4045 Oui, allez-y.

M. ANDRÉ SIMARD :

Oui? O.K., c'est bon.

4050 **LE COMMISSAIRE :**

Si vous êtes familier avec Teams.

4055 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Oui. « *Where's your* »... est-ce que vous voyez la présentation? Donc, la présentation sur les odeurs, elle provient de l'étude de dispersion atmosphérique qui a été déposée le 28 août 2020. Il faut faire attention parce qu'il y a eu une autre étude qui avait été posée dans le cadre de l'étude d'impact, mais, suite aux questions, il y a eu une révision de cette étude-là.

4060 Elle a été faite par la firme Tetra Tech. Je n'ai pas été l'auteur de cette étude-là, par contre, j'y ai participé et, s'il y a des questions plus pointues, bien, on pourra interpellier à ce moment-là l'auteur de l'étude comme telle, qui répondra à des questions s'il y en a.

4065 L'approche utilisée, ça comporte quatre étapes : d'abord, d'identifier les sources d'odeurs sur le site; deuxièmement, déterminer les facteurs d'émission pour chacune de ces sources-là; suite à ça, réaliser la modélisation et, finalement, l'interprétation des résultats.

4070 Il y a quatre sources d'odeurs qui sont identifiées sur le site : d'abord, les cellules d'enfouissement, puis ça se partage entre deux, le LET actuel et le projet d'agrandissement; il y a les bassins de stockage du lixiviat qui sont des bassins non aérés, donc qui peuvent générer des odeurs; il y a le bassin de traitement comme tel qui est aéré; et la plateforme de compostage.

4075 On voit sur la carte la représentation graphique des différentes sources, c'est la figure 1 de l'étude de dispersion atmosphérique; on pourra peut-être donner la référence tantôt par rapport au site du Ministère.

4080 Pour ce qui est des facteurs d'émission, pour la zone d'enfouissement, on a utilisé les données qui ont été mesurées au site de Lachute en 2000 et Lachenaie en 2017 par la firme Odatech. Ça a été déposé dans le cadre des études d'impact sur l'environnement, et donc qui sont du domaine public.

4085 Comme monsieur a mentionné tout à l'heure, l'analyse est basée sur la notion d'unité d'odeur. Une unité d'odeur, c'est la concentration à laquelle 50 % de la population perçoit l'odeur et 50 % de la population ne la perçoit pas.

4090 C'est mesuré avec des chambres de flux par-dessus les différentes surfaces qu'on considère, et on injecte de l'air, on retire des échantillons, et il y a des spécialistes formés en la matière qui sont capables de détecter, de déterminer le taux de dilution que ça prend pour détecter l'odeur.

4095 Donc, ça, ça nous permet de calculer un facteur d'émission par surface et on peut appliquer également des facteurs de variabilité saisonnière qui ont été identifiés également dans les études que j'ai mentionnées, selon les saisons qu'on considère.

4100 Donc, vous avez, au tableau 7 de l'étude de dispersion atmosphérique, les différents taux d'émissions qui ont été utilisés. Pour la zone d'enfouissement, il y a le front, il y a la partie avec captage final, il y a la partie avec recouvrement journalier, et vous avez aussi – je suis désolé, c'est en pâle un petit peu –, mais les parties pour les bassins.

Pour de qui est de la plateforme de compostage comme telle, les taux d'émissions ont été tirés des Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage du Ministère. C'est selon le type de pile et s'ils sont retournés ou pas, et la période de maturation.

4105 Donc, la modélisation, elle a été faite pour deux années : l'année 2032, c'est en suivant les directives du Ministère, donc on prend... l'année 32, c'est l'année où il y aura le plus d'émissions de biogaz sur l'ensemble de la propriété, tandis que l'année 2074, c'est l'année où on va avoir le plus d'émissions par rapport au projet d'agrandissement.

4110 La modélisation est faite avec un modèle qui est reconnu par le Ministère. Le Ministère, il y a un guide sur la modélisation, donc on a utilisé le modèle AIRMOD. Les données météorologiques proviennent de la station de Sherbrooke pour les cinq années 2004 à 2008.

4115 On considère une zone de 10 kilomètres par 10 kilomètres carrés, on va le voir tantôt, avec un grillage, et on a identifié également des récepteurs sensibles à l'intérieur de ce périmètre-là. Donc, on a identifié 16 résidences potentielles, plus l'école de Bury, qui a été ajoutée à l'analyse. Et ensuite, les résultats sont comparés aux critères du Ministère.

Donc, au niveau de la modélisation, on peut observer que la direction des vents est essentiellement dans l'axe est-ouest, surtout de l'ouest, très peu dans l'axe nord-sud, et vous allez voir, ça a un impact quand même important sur les résultats de la modélisation.

Donc, ça, c'est le grillage qui... le quadrillage qu'on retrouve autour du site. Quadrillage plus serré à proximité et plus distancé un peu plus loin, toujours conformément aux directives du Ministère. Et les petits points rouges, c'est les récepteurs potentiels.

Donc, comme je mentionnais tout à l'heure, ces résultats-là sont comparés aux critères du Ministère, c'est basé sur des concentrations maximales calculées dans l'air ambiant pour une durée de quatre minutes.

Il y a deux critères qui sont utilisés : il y a le critère du cinq unités d'odeur que monsieur mentionnait tout à l'heure, c'est l'odeur où on dépasse vraiment un certain seuil de détection, et on doit respecter... on ne doit pas dépasser le cinq unités d'odeur 0.5 % du temps dans une année. Donc, ça veut dire que pendant 44 heures dans une année, selon la modélisation, on pourrait dépasser le cinq critères [sic] ou atteindre le cinq critères [sic].

Le deuxième critère, c'est 1 unité d'odeur, et ça, bien, c'est... 2 % du temps, ça correspond à 175 heures.

Donc, quand on regarde la modélisation – il y a plusieurs cartes qui sont présentées dans l'étude, c'est celle qu'on voit le plus... la zone la plus affectée par les odeurs –, on s'aperçoit... bien, vous pouvez observer, c'est effectivement dans le corridor est-ouest qu'il y a une répartition, et on voit que les résidences du chemin Éloi dépassent le critère... ça, c'est le critère de 1, donc ils vont dépasser de l'ordre de 1.5, on va voir les chiffres tantôt, mais effectivement, c'est les seuls récepteurs qui pourraient être affectés au niveau des odeurs, mais on va voir d'où ça vient.

Donc, ça, c'est les chiffres... vous voyez, le premier tableau, c'est le... quand on compare aux cinq unités d'odeur, donc les résidences sur le chemin Éloi pourraient atteindre des facteurs de 7 à 8, et pour ce qui est du 175 heures, c'est 1 à 3, euh... 1.3.

Par contre, quand on regarde l'agrandissement du site uniquement... parce que, le ministère de l'Environnement, dans les questions qu'ils nous ont posées, ils nous ont demandé de regarder uniquement pour le projet d'agrandissement, pour voir c'était quoi, l'impact au niveau des odeurs.

4155 Si on fait de la modélisation avec juste le site d'enfouissement, on arrive en bas des seuils. On arrive à 0.2 pour le facteur, comparé à 5 pour le 99.5 centiles, et à 0.04 pour 1 unité d'odeur, qui correspond au 98 centiles.

4160 Et on va voir pourquoi, donc... ça, c'est la quantité totale d'émissions d'odeurs qui sont émises par les différents équipements, et on voit que l'agrandissement du LET, selon les années, selon si c'est le jour ou la nuit... évidemment, les conditions météorologiques affectent beaucoup, mais le site d'enfouissement, l'agrandissement va contribuer entre 4 % et 22 % de l'ensemble des odeurs émises sur la propriété.

4165 Le LET actuel va varier selon... de 9 à 10, mettons, mais c'est surtout la plateforme de compostage qui va générer des odeurs, qui représente à peu près 50 % des odeurs.

4170 Et quand on regarde, donc, en... – ça, ça avait lieu, c'était un peu plus – mais essentiellement, le site d'enfouissement comme tel n'impacte pas... l'agrandissement n'impacte pas le chemin Éloi pour deux raisons : un, parce qu'il n'y a pas un gros taux d'émissions par rapport à la plateforme de compostage, mais c'est aussi la direction des vents.

4175 Comme je mentionnais tout à l'heure, la direction des vents est est-ouest et la plateforme de compostage est essentiellement à l'ouest quasiment directement du chemin Éloi, tandis que le l'agrandissement du LET est au nord-ouest. Donc, il n'est pas dans la direction des vents.

Donc, le projet d'agrandissement n'empirera pas la situation en termes d'odeurs dans le cas du chemin Éloi, et pour ce qui est des autres récepteurs, ils ne seront pas affectés.

4180 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Germain?

LE COMMISSAIRE :

4185

Monsieur Simard?

M. ANDRÉ SIMARD :

4190

Oui?

LE COMMISSAIRE :

4195

Bon, je sais que ce n'est pas vous qui l'avez faite, donc ce n'est peut-être pas vous qui êtes capable de répondre, mais si on fait allusion aux composés, les composés organiques, les composés soufrés, notamment...

M. ANDRÉ SIMARD :

4200

Oui.

LE COMMISSAIRE :

4205

... qui ont une norme ou un critère, disons, qu'on a des valeurs cibles. Par exemple, l'éthylmercaptan – je ne me souviens pas s'il est une norme ou un critère, je crois qu'il est un critère –, par exemple, est-ce qu'il a été considéré, l'éthylmercaptan, puis est-ce qu'il y a d'autres, aussi... potentiellement d'autres composés odorants qui n'ont pas de norme ou de critère, qui pourraient aussi générer des odeurs?

4210

M. ANDRÉ SIMARD :

Au niveau des odeurs, il y a le H₂S qui a été considéré, bien, tout ce qui est visé par l'AP-42, ce que le Ministère nous demande de faire comme directive. Donc, le H₂S a été évalué, le...

4215

LE COMMISSAIRE :

C'est ça.

4220

M. ANDRÉ SIMARD :

Donc, on retrouve ça à l'étude. Mais effectivement, tout a été considéré. Pour le H₂S... l'ensemble des paramètres qui sont normés, on les respecte. Et...

4225

LE COMMISSAIRE :

L'éthylmercaptan, en particulier?

4230

M. ANDRÉ SIMARD :

L'éthylmercaptan, on est à 78 % du critère. Le critère est un microgramme par mètre cube, puis on est à 0.078 microgramme par mètre cube. Ça, je parle de l'année 2032. Et tandis que, dans l'année 2074, on est à 0.075 microgramme par mètre cube versus 0.1. Et ça, c'est vrai pour l'ensemble des critères et des normes. Donc, on respecte l'ensemble des critères et des normes à la limite de propriété.

4235

LE COMMISSAIRE :

Toujours dans la même veine, bon, monsieur Simard a fait allusion que la plateforme de compostage, même à l'heure actuelle, selon les données qui sont publiées par Valoris au moment où on se parle, ce serait la plateforme qui serait la principale source d'odeurs. Même le jour, elle serait plus que... responsable pour 50 % des odeurs, puis elle pourrait être les trois quarts la nuit... euh, le jour, le contraire plutôt. Trois quarts le jour. Ça, c'est la situation actuelle. Puis on voit que, dans le futur, ça demeurerait la source principale.

4240

4245

Donc, ma question, MELCC : concernant les émissions d'odeurs par le compostage – d'ailleurs, monsieur Simard a fait allusion aux lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage –, c'est quoi, les règles du Ministère concernant les émissions d'odeurs par les

4250 plateformes de compostage? Est-ce que le Ministère est moins sévère avec le compostage qu'avec l'enfouissement, par exemple? Madame Lessard?

Mme KARINE LESSARD :

4255 Oui, c'est une excellente question. Excusez-moi, je consultais mes collègues. Je crois comprendre que ça serait une question à prendre en délibération. Ça serait une direction qui n'est pas là présentement, qui s'occupe plus de la portion matière organique au Ministère.

LE COMMISSAIRE :

4260 Ça, ça nous soulève des petites questions, mais ça, il va falloir qu'on y repense, parce que, tantôt, quand, par exemple, monsieur Caron a fait allusion à du compostage, est-ce que le compostage... on sait que la plateforme de...

– c'est quoi déjà, le nom de la compagnie?

4265

LA PRÉSIDENTE :

Englobe?

4270

LE COMMISSAIRE :

Englobe, elle est pleine, mais s'il y avait du compostage qui s'ajoutait à côté, bien, ça veut dire que ça... il semble que le compost est très odorant pour différentes raisons, donc c'est pour ça que ça nous intrigue, la contribution du LET. C'est sûr que notre mandat est LET, mais si on veut considérer les effets cumulatifs, c'est d'avoir le meilleur portrait possible.

4275

Donc, c'est pour ça que je veux savoir si le Ministère est plus, je pourrais dire – comment je dirais bien ça? –, qu'il est plus permissif avec le compostage qu'avec les LET. Donc, c'est pour ça que répondre à cette question-là.

4280

LA PRÉSIDENTE :

4285 Par rapport à la dispersion atmosphérique.

LE COMMISSAIRE :

4290 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

4295 Écoutez, on va prendre – merci, Madame Gaudreau pour vos deux questions – nous allons prendre une pause de cinq minutes. Je vous demande... je suis désolée, je sais qu'il commence... l'heure est très, très tardive. Il nous reste deux intervenants par après, donc nous allons vous revenir dans cinq minutes, mais on va essayer d'y aller rondement.

4300

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

4305 **REPRISE DE LA SÉANCE**
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. CÉDRIC BOURGEOIS, POUR BERNARD BOURGEOIS

LA PRÉSIDENTE :

4310 Alors, rebonsoir, on est avec vous. On avait besoin de se rencontrer rapidement pour établir notre stratégie de fin de soirée. Alors, si vous permettez, on va pousser pour terminer ce soir. On n'a pas eu d'autres demandes d'inscription au registre autres que les deux autres citoyens, puis on a reçu une question par écrit aussi entre le 4 et le 10 mars, qu'on va vous fournir, et ça clôturera l'audience, donc la première partie.

4315 Alors, on poursuit maintenant avec monsieur Cédric Bourgeois.

– Monsieur Bourgeois?

M. CÉDRIC BOURGEOIS :

4320 Oui, bonjour, vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

4325 Oui, on vous entend. Alors, votre première question?

M. CÉDRIC BOURGEOIS :

4330 Juste avant de procéder à ma première question, est-ce que j'ai bien entendu que vous souhaitez terminer les audiences ce soir parce qu'il n'y a pas d'autres personnes qui sont inscrites?

LA PRÉSIDENTE :

4335 Entre autres, et la commission a quand même très bien avancé dans son questionnement aussi. N'empêche que la commission peut toujours poursuivre les questions par écrit.

M. CÉDRIC BOURGEOIS :

Et est-ce que les citoyens peuvent continuer le questionnement par écrit aussi?

4340 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous pourriez nous déposer des questions dans les 48 heures après la fin de la première partie, donc dans les prochaines 48 heures, vu qu'on vous termine ce soir.

4345 **M. CÉDRIC BOURGEOIS :**

Parfait. Écoutez, peut-être juste un élément de précision. Tout à l'heure, monsieur Caron a gentiment offert de partager l'analyse financière par rapport au biogaz, puis je n'ai pas vu la

4350 commission accepter ou refuser, dans le fond, le dépôt de ce rapport-là. Est-ce que la commission va prendre compte de ce document-là?

LA PRÉSIDENTE :

4355 Oui, oui, absolument. Tous les documents qui sont déposés, la commission va en prendre connaissance et tous les documents qui sont présentés doivent être déposés à la commission.

LE COMMISSAIRE :

4360 C'est public.

LA PRÉSIDENTE :

C'est public sur le site Web.

4365 **M. CÉDRIC BOURGEOIS :**

4370 Parfait. J'avais une question, aussi, parce que depuis le début de la soirée, bon, j'ai... monsieur Ménard, madame Caron, même monsieur Caron tout à l'heure, il y a monsieur Garcia, aussi, puis monsieur Caron parlaient, dans le fond, de toute l'incertitude par rapport au moment que le centre de tri allait repartir.

4375 Il n'y a pas un plan d'affaires, dans le fond, autour de cette histoire-là? Est-ce qu'on pourrait avoir un plan d'affaires puis est-ce que la commission a le pouvoir de demander à Valoris de voir le plan d'affaires?

4380 Parce qu'on semble tourner autour du pot, mais on n'a pas, dans le fond, le détail. Est-ce qu'il y a un plan d'affaires qui existe et qu'il y a des scénarios qui évaluent à quel moment le centre de tri va réellement, dans le fond, se mettre en branle?

LA PRÉSIDENTE :

O.K., alors, Monsieur Caron?

4385

M. JEAN-JACQUES CARON :

Je ne suis pas sûr d'avoir compris. Tu veux un plan d'affaires sur le centre de tri ou les biogaz?

4390

LA PRÉSIDENTE :

Par rapport... non, non, il demandait si les biogaz, les documents que vous avez présentés allaient être déposés.

4395

Alors, oui, on vous demande de déposer tous les documents que vous avez présentés ce soir. Maintenant, il vous demande par rapport à la ligne de tri, par rapport à votre centre de tri. Est-ce que vous avez un plan d'affaires, est-ce que vous avez des scénarios pour repartir cette ligne de tri là?

– C'est bien ça, Monsieur Bourgeois?

4400

M. CÉDRIC BOURGEOIS :

C'est exactement ça. Dans le fond, c'est un scénario par rapport au tonnage, aux matières, qu'est-ce qui va rentrer. Est-ce qu'il va y avoir de l'importation? Toutes des questions qui ont été posées ce soir, mais on est tous un peu dans un flou mou [phon.].

4405

Je suis absolument convaincu que les gens de Valoris ont un plan d'affaires. Maintenant, ma question, c'est : est-ce que, dans le fond, ce plan d'affaires là peut être déposé à la commission?

LA PRÉSIDENTE :

4410

Très bien, alors premièrement, on va leur demander.

– Est-ce que vous avez un plan...

– En fait, votre plan d'affaires, la question, si je comprends bien, c'est par rapport à la ligne de tri qui a cessé, en ce moment, d'opération; c'est ça, l'objet de votre question?

4415 **M. CÉDRIC BOURGEOIS :**

Oui, bien, l'objet de la question, c'est par rapport à l'approvisionnement, je vais l'appeler de cette façon-là, du futur lieu d'enfouissement technique.

4420 Parce que, là, on nous dit : « Bien, écoutez, c'est 99 500 tonnes. » Évidemment, ce n'est pas 100 000 tonnes pour ne pas enclencher la réglementation qui est plus sévère par rapport aux captations des biogaz puis des gaz à effet de serre, donc on est juste en dessous de cette limite-là.

4425 Mais on est là, puis après ça, on nous dit : « Bien, vous savez, on n'ira jamais là, on n'ira pas là, ce n'est pas notre intention d'aller là, parce que, bien, peut-être qu'on va avoir une subvention puis peut-être que le gouvernement va changer la réglementation pour avoir des subventions. » C'est beaucoup de « peut-être », c'est beaucoup de « si », c'est beaucoup d'hypothèses.

4430 Il y a sûrement quelqu'un chez Valoris qui a mis ça sur papier puis qui a des scénarios clairs pour les prochaines années, qui dit, dans le fond, « bien, écoutez, Valoris, pour les cinq prochaines années, c'est 100 % d'enfouissement, parce qu'on sait très bien qu'on n'aura pas la capacité de repartir le tri des matières ».

4435 C'est un peu cette certitude que je veux aller chercher dans le plan d'affaires, puis je pense que c'est intéressant de l'avoir, évidemment, pour la commission, pour avoir une réflexion plus large sur la question.

LA PRÉSIDENTE :

4440 O.K. Alors, il y avait deux choses dans votre question : par rapport aux biogaz, vous dites qu'il est en dessous de la limite d'enfouissement par rapport au tonnage qui est enfoui de 100 000 tonnes, et donc, l'obligation de captage n'y est pas là.

4445 Peut-être faire réagir dans un premier temps monsieur Caron, par rapport à ce seuil-là de 99 500 tonnes d'enfouies versus le 100 000 tonnes d'enfouies et les obligations par rapport aux biogaz.

– Je sais qu'il est tard. Monsieur Caron, votre micro.

M. JEAN-JACQUES CARON :

4450 Je suis en train de réfléchir. Monsieur Simard va répondre à une partie de...

LA PRÉSIDENTE :

4455 Une partie de la première question, parfait.

M. JEAN-JACQUES CARON :

Oui, la sous-question. Je pensais que chaque individu pouvait poser une... deux questions.

4460 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis après ça, on va revenir...

M. JEAN-JACQUES CARON :

4465 Après ça, monsieur Gélinas va réagir à une autre facette de la question.

LA PRÉSIDENTE :

4470 Parfait.

– Monsieur Simard?

M. ANDRÉ SIMARD :

4475 Oui, Madame la Présidente. Le 99 500 tonnes, c'est un chiffre qui a été inclus à l'avis de projet initial avant même qu'on fasse les études. Ce n'était pas du tout pour éviter la réglementation, on savait qu'on était en bas de ce seuil-là. C'était pour partir le processus d'évaluation environnemental.

4480 Et lorsque l'étude d'impact a été déposée, on est arrivé avec un chiffre de 95 000 tonnes en
considérant. Donc, ce n'était pas du tout pour éviter la réglementation, selon la suggestion de
l'intervenant. Et donc, c'est essentiellement le point que je voulais mentionner.

LA PRÉSIDENTE :

4485 O.K. Ensuite, vous aviez dit qu'il y avait une autre personne de chez vous, c'était euh...

M. JEAN-JACQUES CARON :

Monsieur Gélinas.

4490 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Gélinas, hein, qui allait répondre à une autre portion de la question.

– Monsieur Gélinas, bonsoir.

4495 **M. DENIS GÉLINAS :**

Bonsoir. Est-ce que vous me voyez?

4500 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on vous voit, merci.

4505 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K., c'est bon. Donc, pour répondre à la question soulevée par monsieur Bourgeois, à l'effet
de l'impact ou plan d'affaires associé au démarrage ou non de la ligne de tri résidentielle ICI,
évidemment, nous, on l'a expliqué très bien. On a fait les tests : la ligne de tri fonctionne.

4510 Mais c'est comme toute entreprise privée ou une entreprise qui ne veut pas faire fiasco : il faut
qu'on ait des revenus associés au redémarrage de cette ligne-là.

Elle est fortement associée à la reconnaissance par le ministère de l'Environnement de l'utilisation du compost qui serait généré par les matières organiques extraites des déchets.

4515 On parlerait d'environ 50 % des matières, 50 % du poids des déchets. On a à peu près 5 à 10 % associés aux matières recyclables, puis on sait que, du tri des matières compostables, on peut extraire des pellicules de plastique qu'on pourrait mettre comme mélange énergétique. Donc, on parle entre 5 et 10 % de déchets.

4520 Tout ça, c'est notre plan d'affaires. Évidemment, la clé, c'est la reconnaissance par le ministère de l'Environnement pour l'utilisation du compost à des fins... nous, notre plan d'affaires ne dit pas « à des fins agroalimentaires », comme il a pu se trouver au niveau européen.

4525 Nous, l'utilisation qu'on veut faire avec ce compost-là, c'est de l'amendement minier, préférablement, des sites dégradés, les sablières, les gravières, donc de façon à favoriser une revégétalisation puis faire en sorte qu'on a des sites qui diminuent l'érosion ou le ruissellement dans les ruisseaux et, éventuellement, les débordements de ruisseaux lors de grosses pluies.

4530 Donc, c'est notre plan d'affaires. Évidemment que ça a un impact sur la façon qu'on va gérer l'approvisionnement des matières ici. Si jamais, la ligne, on a une accréditation, une reconnaissance pour faire le compost qu'on veut, évidemment que c'est fort probable qu'on attire plus de monde qui vont vouloir faire en sorte de diminuer leur enfouissement en utilisant nos équipements.

4535 Mais on va toujours essayer de rester à l'intérieur de la marge de manœuvre qu'on a jusqu'à 99 500 tonnes pour être capable de favoriser un prix d'entrée qui a du sens à l'heure actuelle et qui n'a pas... c'est là, la difficulté : on parle de 241 dollars la tonne pour les membres, c'est disproportionné par rapport à ce qu'on a sur les autres sites c'est parce que l'approvisionnement n'est pas là.

4540 Et l'approvisionnement va venir avec le redémarrage de la ligne résidentielle, parce qu'on va être capable d'avoir des revenus, on va être capable de faire venir du stock qui vont être, au lieu d'être enfouis, valorisés en priorité, et évidemment qu'ils soient tous rattachés, mais ça fait minimum cinq ans que c'est en discussion avec le ministère de l'Environnement, dont les deux dernières années avec beaucoup plus d'intensité.

4545 On n'a pas encore eu une position ferme du Ministère, mais éventuellement, on va l'avoir puis on prendra une décision éclairée avec les membres du conseil d'administration pour voir qu'est-ce qu'on fait avec ce qu'on reçoit à l'heure actuelle, qui est de l'ordre de 52 000 tonnes.

LA PRÉSIDENTE :

4550 Merci, Monsieur Bourgeois. Juste pour votre information : le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques va nous revenir, justement, parce que la personne qui pourrait répondre, à savoir la position du Ministère sur la valorisation de ces matières-là n'est pas disponible.

4555 – Donc, si j'ai bien compris, Madame Lessard, vous allez nous revenir dans un délai de 48 heures avec ces réponses-là?

Mme KARINE LESSARD :

4560 Oui, exactement.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

4565 – Votre deuxième question, Monsieur Bourgeois?

M. CÉDRIC BOURGEOIS :

4570 Oui, bien, ma deuxième question, c'est en lien avec un document qui a été montré dans la vidéo, puis en réalité, c'est la principale raison pourquoi je suis là ce soir pour représenter mon père. Elle se retrouve dans le document qui s'appelle « *Rapport sur les consultations publiques d'acceptabilité sociale pour le projet d'agrandissement LET de Bury* », daté de décembre 2019, c'est la figure 9 de ce document-là. Donc, si le promoteur pourrait projeter cette carte-là.

4575 **LA PRÉSIDENTE :**

Je pense que c'est PR3.3.

M. JEAN-JACQUES CARON :

4580 Pouvez-vous répéter quel document que c'est?

LA PRÉSIDENTE :

4585 C'est dans le PR3.3., le « *Rapport sur les consultations publiques* ».
 – C'est quelle figure, Monsieur Bourgeois? Figure 9?

M. CÉDRIC BOURGEOIS :

4590 Figure 9.

LA PRÉSIDENTE :

 Figure 9.

4595 **M. JEAN-JACQUES CARON :**

 Juste pour mon information : je pensais que les intervenants avaient le droit à deux questions.
 La première intervention de monsieur...

4600 **LA PRÉSIDENTE :**

 C'est sa deuxième... mais il a le droit de revenir et de s'inscrire au registre, Monsieur... Il a le
 droit de...

4605 **M. JEAN-JACQUES CARON :**

 Monsieur Bourgeois, la première intervention, il a posé trois questions. Là, il est rendu à quatre
 sur cette deuxième intervention.

4610

LA PRÉSIDENTE :

Non, non. Là, il est rendu à sa deuxième question, mais sa première question avait des volets qui étaient reliés. Mais on arrive à la fin, Monsieur Caron.

4615

Alors, à la figure 9. C'est par rapport au paysage. C'est ça? Alors, c'est la figure que vous avez montrée dans votre présentation.

LE COMMISSAIRE :

4620

Où on voit les deux arbres.

LA PRÉSIDENTE :

4625

C'était par rapport au paysage, où est-ce qu'on voit les deux arbres puis la zone orangée. Donc, ça, c'était dans la présentation initiale de l'initiateur aussi. O.K.? Alors, votre question par rapport à cette figure-là?

M. CÉDRIC BOURGEOIS :

4630

Bien, premièrement, c'est un point d'intérêt : les deux arbres qui sont là n'existent pas. Je ne sais pas comment ils sont atterris dans cette photo-là ou dans cette simulation-là, mais ces deux arbres-là ne sont pas là, ils n'existent pas.

4635

Après ça, dans la vidéo promotionnelle du promoteur, on parlait, dans le fond, d'une intégration harmonieuse et d'un engagement par rapport au suivi. L'étude d'EXP, ce n'est pas ça que ça dit : ça dit, dans le fond, qu'il y a un axe visuel qui est problématique, et qu'il y a, dans le fond, une mesure d'atténuation qui est nécessaire par rapport à ça.

4640

Cette mesure d'atténuation là a été inscrite dans l'étude d'impact et, par la suite, a été, dans le fond, dans le cadre des questions-réponses avec le Ministère, retirée sous le prétexte que le propriétaire avait mentionné, dans le fond, dans le cadre d'une rencontre, qu'il n'était pas intéressé d'aller plus loin dans ces discussions-là, qu'est-ce qui n'est pas le cas.

4645 D'ailleurs, j'ai fait parvenir à la commission un document qui fait un historique complet, dans le fond, de cette démarche-là. Je vois monsieur Caron qui n'a pas l'air heureux de...

LA PRÉSIDENTE :

4650 Bien, c'est correct, il faut que vous parliez à moi, Monsieur Bourgeois.

M. CÉDRIC BOURGEOIS :

4655 Oui, excellent. Donc, la question, dans le fond, qui est par rapport à ça : dans la vidéo, on parle d'une intégration harmonieuse, et, dans l'étude d'impact et dans l'étude d'expert d'EXP qui a été réalisée par un architecte paysager, spécialiste, on dit que c'est problématique.

LA PRÉSIDENTE :

4660 O.K. Et c'est quoi, votre question?

M. CÉDRIC BOURGEOIS :

4665 Je cherche à savoir, dans le fond, pourquoi que l'étude... bien, « c'est quoi, la question » : on dit que c'est problématique et, dans la vidéo, on dit que c'est une intégration harmonieuse, et par la suite, on enlève la mesure d'atténuation qui était proposée.

Je cherche juste à savoir, finalement, pourquoi le promoteur ne souhaite pas mettre la mesure d'atténuation qui permettrait, dans le fond, une intégration au paysage.

4670

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Caron.

4675

LA PRÉSIDENTE :

O.K., alors, Monsieur Caron? Votre micro est fermé, Monsieur Caron. Allez-y.

M. JEAN-JACQUES CARON :

Je vais commencer par vous parler de l'historique. Lorsqu'on a commencé les préconsultations avec les citoyens, on a présenté ou discuté qu'il y avait eu une étude d'intégration au paysage, qui a été faite selon ce qui est prescrit dans le règlement, le REIMR, de tenir en compte de l'aspect visuel par rapport à des points de vue d'un kilomètre du site. C'est les articles 17 et 46 du REIMR.

Il y a des gens, lors des présentations, lors des ateliers, qui nous ont dit : « Oui, mais nous autres, on a une percée visuelle sur le site. » Il y a un individu, une maison qui était à 8 kilomètres, il y en a un autre qui était à cinq, puis il y a une résidence qui était à 2.2.

On a refait venir l'expert de chez... l'« expert », en tout cas, le professionnel de chez EXP, puis qui a refait une autre mouture de son étude pour des points de vue de plus qu'un kilomètre. Il a fait des conclusions, des recommandations dans son étude.

Dans le cas de la résidence qui était au 225 du chemin Labbé, on a fait une simulation supplémentaire avec un vidéo, dans le but de démontrer que le site, une fois à terme, ne cachait pas ou arrivait un peu en bas de l'horizon visuel, puis il était... évidemment, une fois à terme, il va être végétalisé, puis il s'intégrait très bien dans le paysage.

Le consultant recommandait qu'il y ait des arbres qui soient plantés avec une berne sur le terrain du 225, chemin Labbé – qui est, en fait la résidence du père de Cédric. On a représenté cette simulation-là à un atelier, le 25 mai. Monsieur Bourgeois était présent, puis il nous a dit qu'il n'acceptait pas la solution.

On a eu un autre atelier le 27 juin, puis monsieur Bourgeois nous a encore répété qu'il n'acceptait pas cette solution. La semaine dernière, Cédric, sur recommandation de son père, nous a contactés, le 11... le 10 ou le 11 mars, pour nous dire qu'il aimerait avoir un règlement, un genre

4710 de *commitment* entre nous, pour qu'on puisse adresser les mesures pour que son père n'ait plus ce désagrément par rapport à une percée visuelle de chez eux.

4715 Là, on a eu beaucoup d'interrogations sur cette demande-là. On a eu un document écrit qu'on a regardé, puis ça nous a posé beaucoup de questions. Pourquoi qu'il s'est passé un délai de 20 mois entre la dénonciation du problème vécu par le résident puis la discussion qu'on a eue puis la proposition qu'on a eue le 11 mars.

4720 Ça a amené d'autres questionnements : est-ce que, l'inconvénient prétendu par le résident, c'est un inconvénient, un impact environnemental? Bon, on comprend que c'est social. Est-ce que nous, Valoris on a une responsabilité par rapport à un site qui était en dehors du périmètre d'un kilomètre?

4725 Dans la proposition qui nous a été présentée, on nous présentait... puis ça a été des discussions qu'on a eues : comment est-ce qu'on règle ce problème-là, si problème il y a? Puis la proposition qu'on nous a faite, c'est de planter des arbres avec une berne... en fait, la même proposition que monsieur Bourgeois a refusée à deux reprises.

4730 Ça fait que, voilà, ça nous a amené plein de questionnements puis... je ne sais pas quoi répondre à la question.

LA PRÉSIDENTE :

4735 Non, non, je comprends. De toute façon, il vous a déposé des documents dernièrement, donc je peux comprendre qu'il y a des moments de réflexion.

Peut-être faire réagir le ministère de l'Environnement, madame Lessard, par rapport aux portées visuelles : qu'est-ce que dit le Règlement, le REIMR?

Mme KARINE LESSARD :

4740 Oui. À ce moment-là, je vais me référer à mon collègue, Nicolas Tremblay, de la Direction des matières résiduelles, qui est l'expert, en fait, qui s'occupe de cet aspect-là.

LA PRÉSIDENTE :

4745 Merci. Merci.

M. NICOLAS TREMBLAY :

4750 Oui, bonjour. Dans le fond, dans le REIMR, tout ce qui a trait aux percées visuelles, ça, ça se limite vraiment à en dedans d'un kilomètre du lieu d'enfouissement. Ce qui est au-delà du 1 kilomètre, c'est au bon vouloir, un peu, du promoteur de faire son effort pour boucler les percées visuelles potentielles.

4755 Sinon, il y avait eu un autre enjeu qui avait été abordé dans les dernières questions, par rapport au tonnage légèrement en bas du 100 000 tonnes annuel.

4760 Je pourrais amener la précision que, comment c'est écrit dans le REIMR, c'est qu'à partir de 50 000 tonnes par année, un lieu doit s'établir un système de captage actif, mais il a cinq ans pour le mettre en place, tandis que, lorsque le lieu a atteint 100 000 tonnes par année, il a seulement une année pour le mettre en place.

4765 Donc, c'est la nuance qu'il y aurait entre les deux. Puis ça, ça a été une mesure qui a été mise en place à l'adoption du REIMR, puis ça a été fait en 2006, puis à cette époque-là, on s'était beaucoup fié à ce qui se faisait aux États-Unis, où, là-bas, il y a toujours un délai de cinq années, peu importe la dimension du lieu.

 Mais nous, on a jugé qu'au Québec, on voulait peut-être faire un effort supplémentaire pour les mégalieux qui font plus de 100 000 tonnes par année.

4770 **LA PRÉSIDENTE :**

 Merci.

 – Monsieur Germain, vous aviez...?

4775

LE COMMISSAIRE :

4780 Oui. Monsieur Bourgeois, c'est ça, vous nous avez transmis un projet d'entente. C'est sûr que, nous, on travaille des documents publics, donc on veut confirmation : si vous voulez qu'il soit déposé, il va être déposé, mais vous comprenez que, le document, il est rendu public, il va avoir une cote et il va être déposé sur le site Web du BAPE. Vous êtes d'accord avec ça?

M. CÉDRIC BOURGEOIS :

4785 Ah, oui, je le sais que... ce n'était pas... il n'y a pas rien de caché dans ce document-là.

LE COMMISSAIRE :

4790 C'est juste pour savoir, t'sais, que vous n'avez pas la surprise de dire « ah, bien, là, vous l'avez mis... ». Vu que c'est un document qui est un peu... qui est personnel, on pourrait dire, mais si on le prend, bien, on le diffuse.

4795 Ça m'amènerait à la sous-question à monsieur Caron : dans le courriel – parce que monsieur Bourgeois, en même temps, a transmis des courriels d'échanges avec vous –, dans le courriel, vous laissez entendre que vous avez besoin de temps pour éventuellement regarder ça.

4800 Est-ce toujours le cas? Parce que vous dites « Je ne sais pas quoi faire avec ça », mais est-ce que c'est une fin de non-recevoir quand vous nous dites « Je ne sais pas quoi faire avec ça » ou vous allez le regarder pour peut-être voir qu'est-ce qui peut se faire? Monsieur Caron?

M. JEAN-JACQUES CARON :

 Je vais passer la parole à Denis Gélinas. C'est lui qui a envoyé la réponse.

4805 **LE COMMISSAIRE :**

 O.K. Oui, c'est vrai, ce n'était peut-être pas vous, oui.

M. DENIS GÉLINAS :

Effectivement, c'est moi qui ai adressé la réponse à monsieur Bourgeois, vendredi dernier, en laissant, bon, monsieur Caron vous expliquer les attendus, considérant les délais, la démarche, l'écart entre le moment où on a discuté la dernière fois avec monsieur Bernard Bourgeois et nous d'une possibilité d'avoir un certain aménagement et le refus à deux reprises de monsieur Bourgeois, père.

Bien, on trouvait un peu particulier de laisser un délai très court, compte tenu qu'on a une régie, on a le conseil d'administration, on a... bon. Évidemment, la proposition qui avait été adressée par monsieur Cédric Bourgeois laissait entrevoir, bon, une certaine approche pour corriger la situation, mais il y avait des questions importantes sur l'impact financier qui découlaient de ça, parce qu'il y avait beaucoup d'affaires encore très ouvertes.

Et c'est surtout les considérants qui étaient portés dans sa proposition qui ne correspondaient pas nécessairement à la réalité que monsieur Caron vous a donnée tout à l'heure.

Donc, est-ce qu'on est prêt à discuter : oui. Est-ce qu'on maintient que c'est une problématique qui est au niveau ressenti, parce qu'on disait que c'est plus une situation sociale qu'environnementale : on est, comme l'a expliqué monsieur Tremblay tout à l'heure, du ministère de l'Environnement, en dehors du 1 kilomètre.

Bon, on va regarder ce qu'on peut faire, mais on vous l'a dit, monsieur Caron vous l'a dit : aux termes de l'utilisation du LET, c'est vert et ça ne dépasse pas les montagnes qui sont là, dans l'horizon, à long... que c'est au loin.

Donc, on peut regarder, je ne promets rien, on va regarder, comme bon citoyen corporatif. On verra qu'est-ce qu'on peut faire à la lumière de ce qu'on a eu comme offre puis les discussions qu'on va avoir avec notre conseil d'administration pour aller de l'avant avec une proposition. Quelle que soit l'ampleur, je ne le sais pas pour l'instant.

LE COMMISSAIRE :

Les délais, ça serait quoi?

4845

M. DENIS GÉLINAS :

Les délais, je pense qu'on a... les priorités doivent être adressées... comme le site ne sera pas opérationnel, comme on va l'a montré dans le vidéo de départ, avant 2023, puis évidemment, avant que les premiers déchets paraissent, ça va prendre un certain temps.

4850

Je ne dis pas qu'on va attendre plus tard, mais dans les priorités, c'est de répondre correctement à toutes les questions qui pourraient être soulevées par les commissaires pour compléter la démarche d'audiences publiques, c'est notre priorité avec l'équipe, et après, on pourra regarder avec monsieur Bourgeois, son père ou lui, quelle serait la manière de régler, s'il y a lieu, la problématique qui est soulevée par monsieur Bourgeois, père. Donc...

4855

LE COMMISSAIRE :

Donc, vous nous dites que vous êtes ouvert... les canaux ne sont pas fermés.

4860

M. DENIS GÉLINAS :

Pas à court terme, je dirais. Laissez-nous finir ce qu'on a entrepris à l'heure actuelle au niveau des audiences publiques, c'est la priorité pour Valoris, parce que le site d'enfouissement est un élément important du plan d'affaires, et puis on conviendra avec monsieur Bourgeois, père et/ou fils, quand on pourra se rencontrer. Ça va probablement être à l'automne, mais pas avant. On a en masse de temps pour arriver à quelque chose.

4865

LE COMMISSAIRE :

Très bien, je vous remercie.

4870

4875 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Je vous remercie, Monsieur Bourgeois, je vous souhaite une bonne soirée. Vous avez vos (inaudible) questions. Merci.

4880 **M. CÉDRIC BOURGEOIS :**

Merci beaucoup. Merci beaucoup pour l'écoute et le temps, et juste un dernier petit point : la problématique, ce n'est pas mon père; la problématique a été clairement été identifiée dans le rapport d'EXP. Sur cela, je vous souhaite une très bonne soirée. Merci.

4885 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Merci, à vous aussi.

4890 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

4895

Mme MANON FLEURY

LA PRÉSIDENTE :

4900 Alors, on a une question par écrit qui nous est venue de madame Manon Fleury, de Dudswell :

« Je participe aux séances d'information de Valoris depuis plusieurs mois, puis je fais partie du conseil consultatif de l'environnement de la municipalité.

4905 *Ma question au sujet de l'agrandissement du lieu d'enfouissement concerne les milieux humides. Il y en a un dans la zone d'agrandissement, et Valoris a payé 400 000 dollars parce qu'elle devrait le détruire. Et ce 400 000 déborde sur nos taxes?*

À chaque fois que j'ai posé la question, je n'ai pas eu de réponse, que ce soit du ministère de l'Environnement, que ce soit sur l'eau, la forêt et le développement. »

4910

Donc, la question est : pourquoi est-ce qu'on fait payer... en fait, c'est toute la question pourquoi est-ce qu'on fait payer au lieu de... et non de détruire?

4915

Donc, dans un premier temps, si je pouvais poser la question à Valoris, vous avez décidé de faire... par rapport à la compensation des milieux humides, est-ce que c'est en partie une compensation financière puis une compensation par projet?

M. JEAN-JACQUES CARON :

4920

J'ai quelques diapositives que j'aimerais vous partager concernant ce sujet.

LA PRÉSIDENTE :

4925

Oui, allez-y. Et ensuite, je ferai intervenir le ministère de l'Environnement.

M. JEAN-JACQUES CARON :

4930

Ici, ce que je vous présente en plein milieu, il y a le site de Valoris, puis autour, c'est une carte de la MRC du Haut-Saint-François. Ça présente en bleu les endroits où est-ce que c'est des milieux humides. Le rouge, ce n'est pas des milieux humides, humides : c'est tout simplement des endroits où est-ce qu'on a des érablières, des érables.

LA PRÉSIDENTE :

4935

O.K.

M. JEAN-JACQUES CARON :

4940

Vous voyez, j'ai agrandi ici la portion du site... la portion prévue pour faire l'agrandissement. On voit que, selon cette carte, il n'y a pas de milieu humide sur notre secteur.

(Inaudible) Lorsqu'on a commencé à faire les évaluations environnementales, les biologistes sont arrivés sur le terrain pour faire l'inventaire de la faune et de la flore. Ils ont remarqué des endroits où est-ce qu'il y avait des parcelles de terrain qui ressemblaient à des milieux humides. Ils nous ont fait une carte.

4945

On voit ici, sur cette figure, c'est marbré, là. C'est des parcelles d'endroits où est-ce que la végétation s'est transformée en milieux humides. Il s'est passé un laps de temps entre l'inventaire de la MRC puis qu'est-ce qui a été créé là. On appelle ça une création... c'est « entropique », si je ne m'abuse. Par l'homme, c'est ça, c'est par l'homme.

4950

En fait, sur notre site, il y a des endroits où est-ce que le drainage n'est pas complet. Puis le drainage du chemin Maine, normalement, les eaux devraient s'écouler vers le chemin Maine, mais le fossé de chemin n'est pas adapté. Puis vous voyez la pointe en triangle? Celle-ci, je ne sais pas si vous la voyez.

4955

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4960

M. JEAN-JACQUES CARON :

On voulait l'utiliser pour l'agrandissement : on l'a abandonnée parce qu'il y avait trop de milieux humides.

4965

Ça fait que tous ces milieux humides marbrés, il y a 4.9 hectares de milieux humides, de zones qui sont semblables à des milieux humides. Voici, avec les cellules d'enfouissement juxtaposées, on voit qu'on va avoir affaire à une... en fait, lorsqu'on va aménager les cellules, on va les détruire, ces milieux humides.

4970

Le montant de 400 000, c'est le montant qui a été calculé, puis probablement qu'on l'a véhiculé lors des audiences, des préconsultations. C'est le montant qui a été chiffré à partir du règlement, c'est chez... mes partenaires chez Aecom qui l'ont chiffré.

4975 Sauf que, nous, ce qu'on a décidé de faire, plutôt que de payer ce montant-là, on a présenté une esquisse de projet au ministère de l'Environnement dans les questions qui nous ont été adressées.

4980 Sur le terrain de Valoris, l'autre côté du chemin Maine, il y a une sablière. Sablière qui est devenue propriété de Valoris, parce que Valoris a été formée avec le la MRC puis la Ville de Sherbrooke.

4985 Cette sablière-là est en exploitation, c'est du sable qui est utilisé occasionnellement comme matériel de recouvrement sur le site d'enfouissement, et aussi, notre partenaire Englobe, il l'utilise pour faire les mélanges de terreaux.

On voit la zone hachurée noire, qui est une zone qui est déjà protégée, qui a été protégée en compensation pour l'agrandissement d'un des bassins de traitement des eaux.

4990 Mais la zone hachurée blanche, on veut l'utiliser pour recréer un milieu humide en compensation pour le 4.9 hectares qu'on va détruire. On a discuté avec le ministère de l'Environnement puis ils nous ont assistés, ils nous ont guidés.

4995 On est en train de documenter le projet. Il y a une certaine partie de la documentation qui est faite. On a engagé un consultant qui va faire un inventaire puis qui va... l'inventaire de comment qu'on... l'inventaire puis une méthodologie, comment est-ce qu'on va faire pour recréer le milieu humide dans cette zone. En tout cas, c'est en préparation, le contrat lui a été donné.

5000 Puis on est conscient, le Ministère nous l'a répété à plusieurs reprises : on doit présenter le plus vite possible ce projet, parce que ça va faire l'objet, lorsqu'il va y avoir le décret, ça va être comme une condition préalable à avoir le décret. Il faut qu'on ait déposé le projet complet.

Ça fait que, notre intention, c'est de recréer un milieu humide à cet endroit.

5005 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, Monsieur Caron. Si vous vous voulez bien... est-ce que vous avez terminé?

M. JEAN-JACQUES CARON :

Oui, j'ai terminé. Je vais essayer de dégager le...

LA PRÉSIDENTE :

Alors, si vous pouvez bien déposer cette présentation.

– Est-ce que tu veux y aller...? Oui?

LE COMMISSAIRE :

Oui, une sous-question en lien avec le milieu humide. Dans le PR5.5, à la page 30, vous dites :

« Afin d'atténuer l'impact sur le paysage [on revient sur le paysage], le reboisement nécessaire le long du chemin Maine Central pour densifier l'écran boisé totalise une longueur de 175 mètres sur 300 mètres de profondeur.

Une autre section de 325 mètres le long du chemin Maine Central nécessite un reboisement sur seulement 15 mètres de profondeur. La superficie totale à reboiser [donc, 10 000...] 1,01 hectare. »

Ce que je comprends, c'est : vous avez montré le long chemin Central, il y a un milieu humide de type boisé, c'est un milieu humide boisé; est-ce que c'est dans ce milieu humide là que vous voulez densifier le boisement? Parce que...

M. JEAN-JACQUES CARON :

Non, c'est... non, non. C'est avant ça. C'est le long de la plateforme de compostage de...

LE COMMISSAIRE :

Je voulais juste être certain.

5040 **M. JEAN-JACQUES CARON :**

... d'Englobe, oui. Il y a peut-être une petite éclaircie, mais il n'y en a pas beaucoup. C'est surtout autour de la plateforme de compostage d'Englobe qu'il y a des éclaircies. C'est pour, en fait, cacher les amas de compost. Englobe, ils ont déjà travaillé sur une berne qui cache une partie, mais
5045 c'est notre intention de combler les vides qu'il y a, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Lessard, la question s'adressait également au ministère de l'Environnement. Donc,
5050 comment est-ce que vous évaluez justement... la personne remet en question la destruction de ces milieux humides là. Alors, comment se fait l'évaluation au sein du Ministère?

Mme KARINE LESSARD :

5055 Oui, alors bonsoir, je vais passer la parole à mon collègue, Patrice Savoie, qui va pouvoir vous répondre plus en détail par rapport à cet enjeu-là.

LA PRÉSIDENTE :

5060 Parfait.
– Monsieur Savoie?

M. PATRICE SAVOIE :

5065 Oui, bonsoir. En fait, oui, l'initiateur a à amener des mesures pour éviter, minimiser puis compenser les milieux humides.

Effectivement, un LET, on ne peut pas minimiser et éviter, donc ce qui nous amène à une destruction des milieux humides. Donc, à cet effet, le Ministère, lui, ce qu'il priorise, c'est une
5070 compensation financière pour ces milieux humides là. Il y a un montant qui a été évalué, ce montant-là est d'environ 400 0000 dollars.

5075 Par contre, l'initiateur du projet peut soumettre au Ministère un projet de plan de compensation, et puis ce projet de plan de compensation là doit être déposé... normalement, il aurait dû être déjà déposé, par contre, le plus tôt possible, afin que le Ministère puisse analyser puis juger de l'acceptabilité de ce projet-là.

Autrement, au décret, ça va être une compensation financière qui va être obligatoire.

5080 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Monsieur Savoie.

5085 **M. PATRICE SAVOIE :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

5090 Monsieur Germain, est-ce que vous avez d'autres questions?

LE COMMISSAIRE :

Moi, j'aurais des questions sur un autre sujet, si vous me permettez.

5095 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y.

5100 **LE COMMISSAIRE :**

C'est une question qu'on ne veut pas échapper, c'est que vous avez mentionné, entre autres, dans le résumé de l'étude d'impact... euh, je vais reprendre les termes plus précis. Il y avait des allusions, dans l'étude d'impact, mais ça s'est précisé dans le PR6, qui est le résumé.

Parce qu'on se posait la question, à savoir combien de temps il restait pour le LET actuel, mais vous avez indiqué que vous avez demandé un décret d'urgence pour obtenir une certaine capacité supplémentaire d'enfouissement, le temps de... en opérationnel, sur LET, comme vous dites.

5110

Donc, nous, on voudrait avoir du détail là-dessus, sur cette demande-là. Un, est-ce qu'on pourrait avoir copie de la demande que vous avez faite au Ministère, et aussi avoir le détail. J'imagine que le détail se trouve dans la demande. Est-ce que c'est exploité par-dessus le LET actuel? Donc, on veut essayer de comprendre les tenants et aboutissants de cette demande-là ou si elle a un impact sur le projet lui-même.

5115

M. JEAN-JACQUES CARON :

Oui. Donnez-moi 30 secondes, je vous reviens. J'ai quelques diapositives que je veux vous partager.

5120

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

5125

M. JEAN-JACQUES CARON :

C'est le même document. Effectivement, on a fait une demande, on a déposé une demande au ministère de l'Environnement pour utiliser le LET actuel en surélévation.

5130

On a demandé aussi que la demande soit soustraite à la Procédure d'évaluation environnementale des impacts sur l'environnement, tel que prévu à l'article 31.7.2.

On a déposé la demande au mois de... au début décembre. Le Ministère a fait une première analyse, ils nous ont envoyé une liste de questions à laquelle on a répondu, puis on a envoyé les questions au Ministère le 25 février 2021.

5135

5140 La demande qu'on a faite, c'est en deux volets, mais on a présenté le projet dans son ensemble. On voudrait que, la première année, on puisse enfouir en surélévation une quantité de 70 000 mètres cubes. Si on ramène ça en tonnage, c'est à peu près 50 000, autour de 50 000 tonnes en notre capacité actuelle, pour pouvoir enfouir à peu près d'avril 2021 à 2022. Ça serait la surélévation des cellules 5 et 6.

5145 Et dans un deuxième temps, avoir une même autorisation pour une seconde année, 2022 à 2023, pour la même quantité. Là, on ferait la surélévation des cellules 3, 4 et 5.

5150 Voici le LET actuel. Ce qui est en vert, c'est les zones qui sont complètement fermées. Ce qui est en blanc, c'est la cellule 6 en opération. Ça fait que ça va nous exiger de faire de la surélévation, l'année 1, sept sections. On va devoir, comme on dit, décaper une partie de ce qui est fermé. Et la deuxième année, c'est sur cette section-là.

En tout, ce serait 140 000 mètres cubes, ça nous donnerait suffisamment de capacité pour continuer à offrir nos services pour les prochaines années.

5155 Concernant rendre publics les documents, là, je suis un peu embêté. Il faudrait demander au Ministère, parce que c'est déposé au Ministère, c'est encore en analyse. Il faudrait demander au Ministère. Je ne suis pas sûr qu'on est à l'aise, nous autres, administrateurs, de rendre ça public. Là, je suis un peu embêté. Je relance la balle à qui, qui peut répondre.

5160 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on va laisser la balle à madame Lessard.

5165 **LE COMMISSAIRE :**

Bien, oui, madame Lessard.

LA PRÉSIDENTE :

5170 Madame Lessard?

Mme KARINE LESSARD :

Oui, alors oui, j'ai bien entendu la préoccupation de monsieur Caron. Il n'y a aucun problème, on peut... il peut vous fournir les documents concernant la soustraction. On n'y voit aucun inconvénient, il n'y a rien de confidentiel dans ces documents-là.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

LE COMMISSAIRE :

Ça va éviter qu'on regarde la présentation puis qu'on repose des sous-questions, à ce moment-là...

LA PRÉSIDENTE :

D'autres questions, oui.

LE COMMISSAIRE :

... pour si on a des interrogations résiduelles. Comme ça, on a toute l'information. Au moins, ça élimine le reste de sous-questions.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. JEAN-JACQUES CARON :

O.K., bien, on va s'exécuter dans le délai imparti de 48 heures.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Caron.

– Est-ce que vous avez d'autres questions, Monsieur Germain?

LE COMMISSAIRE :

C'est sûr que je peux en avoir d'autres, mais je pense qu'il y a des... c'est sûr que, des fois, on a des demandes, mais c'est peut-être mieux de les poser par écrit, parce qu'on veut faire... on veut un tableau complémentaire ou des figures, parce qu'il y avait des éléments intéressants dans l'étude d'impact, mais des fois, elles sont sur des grands... sont sur les plans d'assez bonne dimension...

M. JEAN-JACQUES CARON :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

C'est sûr qu'on va vous envoyer des questions : possible d'avoir des choses qu'on est capable de mettre sur un PDF ou sur une figure 11 x 17, disons.

Donc, on pourra demander votre collaboration pour nous faire certains réaménagements plus simples. À ce moment-là, notre cartographe, elle va être bien contente. D'ailleurs, c'est elle qui vous a fait faire les tests tout à l'heure, avant le début des séances.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Fortier.

LE COMMISSAIRE :

5240 Elle, elle serait bien contente si vous lui arrangiez ça. Ça fait qu'on va revenir avec ça. Il y
aurait trois, quatre demandes puis un ou deux tableaux, aussi, simplifiés qu'on pourrait vous
demander. Parce qu'on peut refaire les calculs nous-mêmes, mais le risque, des fois, sur le coup,
on refait le calcul puis on fait une erreur de calcul, puis après ça, vous allez nous blâmer de faire
l'erreur de calcul.

5245 **LA PRÉSIDENTE :**

Ha! Ha!

LE COMMISSAIRE :

5250 Donc, des petites couples de petits tableaux simplifiés, une couple de figures simplifiées qu'on
va vous redemander.

LA PRÉSIDENTE :

5255 Oui, sinon, je pense que, le reste, on peut vous le dire par écrit.

LE COMMISSAIRE :

5260 On peut le faire par écrit.

LA PRÉSIDENTE :

5265 On a des questions sur le comité de vigilance, mais on pourrait vous le faire par écrit.

M. JEAN-JACQUES CARON :

O.K.

LE COMMISSAIRE :

J'ai des questions sur les OER, mais ça, on peut les poser par écrit au Ministère et à vous, sur les objectifs environnementaux de rejet, notamment sur le phosphore, qu'en est-il du phosphore. Parce qu'on sait que la MRC semble avoir un critère ou... donc, c'est quoi, ce critère-là, mais ça, on peut le déposer par écrit, parce que c'est... avoir des documents, entre autres, de la MRC.

M. JEAN-JACQUES CARON :

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

Ça fait que, c'est environ ça. Oui. Ça fait que, c'est ça. Le reste, on pourra le faire par écrit, mais on n'en a pas tant que ça. On a pas mal bien avancé ce soir.

LE COMMISSAIRE :

C'est ça. On a juste peut-être 300 questions par écrit.

M. JEAN-JACQUES CARON :

Ha! Ha! Pas en 48 heures, là?

LA PRÉSIDENTE :

Ha! Ha! Mais non.

LE COMMISSAIRE :

Non, ça va être 36 heures dans ce cas-ci. Non, ça va être une vingtaine de questions.

M. JEAN-JACQUES CARON :

Non, a amené... on a apporté nos *sleeping bags*, on va coucher ici, nous.

LE COMMISSAIRE :

Ça serait une vingtaine de questions qu'on vous enverrait, puis peut-être sept, huit questions au ministère de l'Environnement.

M. JEAN-JACQUES CARON :

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Oui.

Donc, ce qui nous permettrait de clore officiellement la première partie de l'audience. Alors, la commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à certaines questions.

La commission compte les recevoir au plus tard dans les prochaines 48 heures. Ces renseignements seront aussitôt rendus publics dans le site Web du BAPE afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience, qui aura lieu à compter du 12 avril prochain, toujours en mode numérique. Entre-temps, la commission poursuivra ses travaux.

Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer ou de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale au plus tard le 1^{er} avril prochain à 16 h, en remplissant le formulaire prévu à cette fin qui se trouve dans le site web du BAPE. L'objectif est de préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience.

5335 En deuxième partie de l'audience, l'initiateur et les personnes-ressources ne sont pas présents, mais ils sont les bienvenus à suivre nos travaux. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la commission.

5340 Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux sur le projet et ses répercussions.

5345 J'accorderai 15 minutes aux personnes souhaitant présenter leur mémoire à la commission. Mon collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion, le cas échéant.

Les mémoires demeureront confidentiels jusqu'à leur présentation devant la commission et les mémoires non présentés seront rendus publics à la fin de la deuxième partie.

5350 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont disponibles dans le site Web du BAPE.

5355 Comment exprimer votre opinion? Il existe trois façons d'exprimer votre opinion : déposer un mémoire et le présenter en séance publique; déposer un mémoire sans le présenter en séance publique; exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer un mémoire.

5360 Pour que votre position soit communiquée le plus fidèlement possible à la commission d'enquête, nous vous invitons fortement à déposer un mémoire. S'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désignera la personne qui sera autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe.

5365 Un mémoire n'a pas besoin d'être compliqué ou élaboré. Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les

modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières au mémoire. Il peut être consulté dans le site Web du BAPE.

Nous vous invitons notamment à porter une attention particulière à la propriété intellectuelle, dont les droits d'auteur et marques de commerce. En effet, le BAPE ne pourra diffuser votre mémoire dans son site Web s'il contient des textes, photos ou autres contenus pour lesquels vous devez avoir obtenu au préalable les droits de diffusion. Vous pourriez plutôt indiquer dans votre mémoire la référence bibliographique ou mettre l'hyperlien vers le document de référence s'il est accessible par Internet.

Je le rappelle : il est important pour vous de nous transmettre votre avis d'intention au plus tard le 1^{er} avril prochain à 16 h. Le formulaire *Avis d'intention* est disponible dans le site Web du BAPE.

Pour permettre à la commission de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, nous vous demandons de transmettre votre mémoire au secrétariat de la commission d'enquête au plus tard le 8 avril prochain, à midi.

À nouveau, nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une *Déclaration de services aux citoyens* et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Alors, je vous remercie à l'avance de bien vouloir remplir le formulaire sur le site Web.

J'aimerais également vous aviser que, pour ceux qui désirent poser des questions écrites, la commission pourra les recevoir dans un délai de 48 heures à partir de ce soir, et la commission se réservera le droit de poser les questions suite à son analyse.

Pour terminer, je remercie le porte-parole de l'initiateur, monsieur Jean-Jacques Caron, et son équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique, mais également aux participants d'être intervenus dans le cadre de la présente audience, ce qui permettra à la commission de mieux définir les enjeux en lien avec le projet à l'étude.

5400 Enfin, je remercie les gens de l'équipe technique, mesdames Karine Fortier et Marie-Eve Gendron, ainsi que messieurs Pierre Dufour et Raphael Sioui, la sténotypiste, madame Marie-Claire Pinet, de même que l'équipe de la commission, donc mesdames Clara Pocard, Sarah Bile-N'Dede, messieurs Jean-François Bergeron et Alexandre Bourke, mesdames Line Jobin, Amal Bouchrik et Rachel Rousseau, ainsi que mon collègue, monsieur Michel Germain.

5405 Alors, au plaisir de vous revoir le 12 avril prochain et merci encore de votre participation à cette première partie de l'audience publique, et bonne fin de soirée. Merci.

LE COMMISSAIRE :

5410 Excuse-moi, Marie-Hélène...

LA PRÉSIDENTE :

5415 Oui?

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que tu permets des questions par écrit complémentaires?

5420 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, je l'ai mentionné. Questions par écrit, un délai de 48 heures à partir de ce soir, et la commission se réservera le loisir de les poser ou non suite à son analyse.

5425 **LE COMMISSAIRE :**

48 heures. O.K.

LA PRÉSIDENTE :

5430 Alors, voilà, je vous remercie.

SÉANCE AJOURNÉE AU 12 AVRIL 2021 À 13 H 30

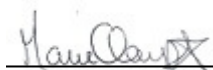
5435

Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifie sous mon serment professionnel que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des fichiers numériques enregistrés hors de mon contrôle et qu'elle est au meilleur de la qualité du procédé d'enregistrement alors utilisé.

5440

ET J'AI SIGNÉ :

5445



Marie-Claire Pinet, s.o.